



Conseil du développement industriel

Trente-sixième session

Vienne, 23-26 juin 2009

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programme et budgets, 2010-2011

Comité des programmes et des budgets

Vingt-cinquième session

Vienne, 5-7 mai 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programme et budgets, 2010-2011

PROGRAMME ET BUDGETS, 2010-2011*

Propositions du Directeur général

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.



TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Abréviations	iv
Résumé analytique	1
I. Introduction.....	1
II. Présentation.....	4
III. Cadre programmatique.....	8
IV. Cadre budgétaire	14
 Tableaux	
1 Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme pour 2010-2011 pour l'ensemble des opérations.....	19
2 a) Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel	20
2 b) Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui.....	20
3 Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme.....	21
4 Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense	23
5 Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel.....	24
 GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS	 25
Programme A.1: Réunions des organes directeurs.....	26
Programme A.2: Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures.....	27
 GRAND PROGRAMME B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE	 29
Programme B.1: Direction exécutive et gestion stratégique	30
Élément de programme B.1.1: Direction exécutive et alignement organisationnel.....	31
Élément de programme B.1.2: Planification stratégique et cohérence à l'échelle du système	32
Élément de programme B.1.3: Communication stratégique	32
Programme B.2: Évaluation.....	33
Programme B.3: Services juridiques.....	34
Programme B.4: Contrôle interne	35
 GRAND PROGRAMME C. RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES	 37
Élément de programme C.1: Stratégies thématiques, priorités régionales et sensibilisation	41
Élément de programme C.2: Stratégie industrielle et environnement économique	42
Élément de programme C.3: Promotion des investissements et de la technologie	44
Élément de programme C.4: Développement de regroupements de PME et de chaînes de valeur agricoles	46
Élément de programme C.5: Développement de l'entrepreneuriat rural, féminin et des jeunes.....	47
Élément de programme C.6: Sécurité humaine et relèvement après les crises	49
Élément de programme C.7: Assurance de la qualité, gestion axée sur les résultats et mobilisation de fonds.....	50

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Page

GRAND PROGRAMME D: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES	52
Élément de programme D.1: Stratégies thématiques, priorités régionales et sensibilisation	57
Élément de programme D.2: Capacités productives compétitives dans le cadre du commerce international	58
Élément de programme D.3: Infrastructure relative à la qualité et à la conformité	60
Élément de programme D.4: Agro-industries axées sur l'exportation et consortiums de PME.....	62
Élément de programme D.5: Responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration des marchés	63
Élément de programme D.6: Assurance de la qualité, gestion axée sur les résultats et mobilisation de fonds	65
GRAND PROGRAMME E: ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT	66
Élément de programme E.1: Stratégies thématiques et sensibilisation.....	70
Élément de programme E.2: Production industrielle à utilisation rationnelle de ressources et à faible émission de carbone	71
Élément de programme E.3: Sources d'énergie renouvelables à des fins productives	73
Élément de programme E.4: Mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux	75
Élément de programme E.5: Assurance de la qualité, mobilisation de fonds et gestion axée sur les résultats	77
GRAND PROGRAMME F: PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS ET DES RÉGIONS	79
Programme F.1: Recherche et statistiques industrielles stratégiques	80
Élément de programme F.1.1: Recherche stratégique	82
Élément de programme F.1.2: Statistiques industrielles.....	83
Programme F.2: Programmes spéciaux	84
Élément de programme F.2.1: Partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé	85
Élément de programme F.2.2: Coopération Sud-Sud	87
Élément de programme F.2.3: Programme spécial pour les pays les moins avancés (PMA).....	89
Programme F.3: Programmes régionaux et cohérence au niveau des pays et des régions	90
Programme F.4: Appui aux opérations hors Siège	92
GRAND PROGRAMME G: SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME	94
Programme G.1: Gestion des ressources humaines.....	95
Programme G.2: Services financiers	96
Programme G.3: Achats et logistique.....	98
Élément de programme G.3.1: Achats	99
Élément de programme G.3.2: Services de logistique	100
Programme G.4: Gestion de l'information et de la communication.....	101
Programme G.5: Direction et gestion	102

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Page

GRAND PROGRAMME H. GESTION DES BÂTIMENTS	104
Programme H.1: Gestion commune des bâtiments	105
Programme H.2: Gestion conjointe des bâtiments	106
GRAND PROGRAMME I: COÛTS INDIRECTS	107
Programme I.1: Contribution aux services partagés et autres coûts indirects.....	107
RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE	110
PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE	113
RECETTES ACCESSOIRES	115

Annexes

A.	Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	117
	Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme.....	119
	Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme	121
B.	Tableau 1. Budget ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2008-2009.....	123
	Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2008-2009	124
	Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2008-2009.....	125
C.	Postes par grand programme et programme	126

Abréviations

ACP	Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAfD	Banque africaine de développement
BOp	Budget opérationnel
BOr	Budget ordinaire
CCI	Centre CNUCED/OMC du commerce international
CCI	Corps commun d'inspection
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CD-ROM	compact disc read-only memory
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CITEH	Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène
CIV	Centre international de Vienne
CNPP	Centre national pour une production plus propre
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CO ₂	Dioxyde de carbone
COMFAR	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité
DG-SANCO	Direction générale de la santé et des consommateurs de la Commission européenne
ERP	Enterprise Resource Planning
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
G-77	Groupe des 77
HACCP	Analyse des risques aux points critiques
IAF	International Accreditation Forum
IDSB	Équilibre entre l'offre et la demande industrielles
IFI	Institutions financières internationales
ILAC	Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai
INDSTAT	Statistiques industrielles
ISO	Organisation internationale de normalisation
JI	Mécanisme d'application conjointe
MDP	Mécanisme pour un développement propre
NEI	Nouveaux États indépendants
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
Normes IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUUV	Office des Nations Unies à Vienne
OTC	Obstacle technique au commerce
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PC	Ordinateur personnel
PMA	Pays les moins avancés
PMA III	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
PME	Petite ou moyenne entreprise
PNE	Plan national de mise en œuvre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	Polluant organique persistant
REACH	Règlement de l'Union européenne relatifs à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques

RSA	Ressources spéciales pour l'Afrique
SDMX	échange de données et de métadonnées statistiques
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
ZLEA	Zone de libre échange des Amériques

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

I. INTRODUCTION

1. Conformément à l'Article 14 de l'Acte constitutif et aux articles 3.1 et 3.4 du Règlement financier, le Directeur général a le plaisir de soumettre au Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, son projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011.

2. Le projet de programme et de budgets s'inspire de deux exercices biennaux successifs qui ont été marqués au niveau international par une confiance de plus en plus grande dans l'ONUDI et les services qu'elle fournit. Au cours de cette période, les montants consacrés à l'exécution des programmes et projets de coopération technique et les contributions volontaires des États Membres et d'autres donateurs ont connu une croissance sans précédent. On a également observé un regain d'intérêt pour les activités que mène l'Organisation à titre de forum mondial. De grandes manifestations internationales ont été organisées dans diverses régions sur des questions au centre de ses priorités thématiques et ont mis en évidence son rôle dans la promotion d'une coopération industrielle internationale. Les réactions positives suscitées par le *Rapport sur le développement industriel 2009*, lancé cette année en février, ont montré que l'Organisation était de plus en plus reconnue comme un centre d'excellence sur l'analyse et l'expertise des politiques industrielles. Tous ces faits nouveaux encourageants sont au cœur de l'orientation croissante de toutes les activités de l'Organisation vers les résultats.

3. Si la demande de ses services n'a cessé de croître, le régime budgétaire sous lequel l'ONUDI a mené ses activités ces quinze dernières années, est demeuré très limité. Pour relever un tel défi, la direction a pris un train de mesures de réduction des dépenses et d'amélioration de l'efficacité. Le succès de ces efforts peut se mesurer par le fait que le nombre de programmes et de projets de coopération technique exécutés en 2008, avec moins de 700 fonctionnaires, est plus élevé qu'en 1993, à un moment où l'ONUDI comptait 1 250 fonctionnaires. Le Directeur général reste fermement déterminé à continuer à mettre en œuvre des mesures d'amélioration de l'efficacité, comme en témoignent les nouvelles initiatives qu'il a prises pour refondre les modes de fonctionnement de l'Organisation et assurer la gestion du changement. Toutefois, la portée de nouvelles mesures de réduction des dépenses et de gains d'efficacité s'amenuise et des ressources conséquentes s'imposent si l'on veut que l'ONUDI réponde aux demandes des États Membres. Le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2008-2009 ont mis au jour le besoin urgent de recruter du personnel supplémentaire pour permettre à l'ONUDI d'assurer la programmation et la gestion financière des montants records de ressources extrabudgétaires mises à sa disposition par les États Membres et d'autres donateurs. Ils ont également souligné qu'il était nécessaire de consentir de nouveaux investissements dans les capacités de base de l'Organisation pour lui permettre de répondre aux exigences nouvelles qu'impose la coopération multilatérale pour le développement. Ceci est encore plus vrai aujourd'hui qu'il y a deux ans.

4. Malgré son souci impérieux d'investir davantage dans le renforcement des capacités d'exécution de l'ONUDI, le Directeur général reconnaît que son projet de programme et de budgets pour le prochain exercice biennal doit tenir pleinement compte de la conjoncture économique mondiale actuelle. C'est pourquoi ce projet pour l'exercice biennal 2010-2011 table sur un scénario de croissance nulle du budget ordinaire, avec ainsi, pour base financière, le budget de l'exercice biennal 2008-2009, ajusté pour tenir compte des fluctuations monétaires et des prix.

5. Dans ce contexte financier, le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 vise à permettre à l'ONUDI d'assurer, de manière efficace et rationnelle, l'exécution des programmes qui lui sont prescrits. Il cherche à la fois à maintenir la continuité des programmes et à y apporter un certain nombre d'améliorations adoptées ces dernières années. En particulier, il cherche à aligner intégralement sa structure sur la vision stratégique à long terme de l'Organisation pour la période 2005-2015, adoptée par la Conférence générale¹ à sa onzième session, et sur le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013,

¹ Résolution GC.11/Res.4.

soumis au Conseil du développement industriel à sa trente-cinquième session. Il offre ainsi plus de cohérence et de complémentarité entre les objectifs à court, moyen et long termes de l'ONUDI, et renforce l'orientation vers une approche axée sur les résultats de l'action que mène l'Organisation pour atteindre ces objectifs. Ses principaux axes sont les suivants:

a) Les services fonctionnels que doit fournir l'ONUDI à ses États Membres dans le cadre du projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 sont parfaitement en harmonie avec les priorités de développement de la communauté mondiale, consacrées par la Déclaration du Millénaire, le Document final du Sommet mondial de 2005, le Programme de Doha pour le développement, la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable et divers accords multilatéraux sur l'environnement.

b) Traduisant l'importance que continue d'attacher l'ONUDI au maintien de la continuité des programmes, la structure générale du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 reflète celle du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2008-2009. Elle en conserve les neuf grands programmes, A à I, ainsi que les éléments supplémentaires concernant les Ressources spéciales pour l'Afrique, le Programme ordinaire de coopération technique et les recettes accessoires.

c) Parallèlement, dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2010-2011, les programmes de fond sont clairement alignés sur le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 et le nombre des éléments de programme passe de 27 à 18. Des améliorations adoptées récemment sont également apportées dans les domaines suivants:

- i) Coopération Sud-Sud;
- ii) Emploi des jeunes;
- iii) Femmes et développement industriel, et autonomisation économique des femmes;
- iv) Accès à l'énergie et énergie à des fins productives pour les pauvres;
- v) Partenariats avec les institutions financières internationales; et
- vi) Renforcement des capacités industrielles grâce à l'amélioration des compétences industrielles et le développement des ressources humaines dans le secteur industriel.

d) Le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 renferme en outre plusieurs nouveaux éléments de programme qui sont devenus importants ces dernières années et relèvent du mandat de l'ONUDI. Il s'agit notamment, dans le grand programme E, des réponses spécifiques apportées au problème des changements climatiques et de la promotion d'une production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone et, dans le grand programme C, du regain d'intérêt pour des stratégies industrielles rationnelles, et de la demande d'appui qu'elles suscitent pour définir des scénarios de politique industrielle.

e) Conformément à la pratique établie, on s'est également employé à renforcer les programmes de fond de l'ONUDI, qui fournissent l'ensemble des services de coopération technique, au lieu de ceux qui portent sur les services de gestion et d'appui. Ainsi, sur la base des coûts de 2008-2009, on note une augmentation des ressources totales consacrées aux trois grands programmes de fond C, D et E, de 42,1 % dans le programme et les budgets 2008-2009 à 43,2 % dans le programme et les budgets 2010-2011.

f) Une ventilation de ces chiffres globaux montre que la part des ressources affectées au grand programme C, Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, est passée de 15,9 à 17 %, cependant que celle consacrée au grand programme E, Environnement et énergie, passait de 14,4 à 16,1 %. En revanche, les ressources consacrées au grand programme D, Renforcement des capacités commerciales, ont, elles, diminué de 11,8 à 10,1 %.

g) Une importance accrue étant accordée aux programmes de fond mis en œuvre par l'ONUDI dans le domaine de la coopération technique et compte tenu de la disponibilité de ressources extrabudgétaires substantielles pour les programmes et projets futurs de coopération technique (ces ressources ont atteint

un montant record de 312,2 millions de dollars des États-Unis à la fin de 2008), le programme et les budgets 2010-2011 anticipent une augmentation considérable des programmes et projets exécutés par rapport à 2008-2009. Sur la base de données ajustées par application du taux de change moyen annuel de l'ONU pour 2008 (1 dollar des États-Unis = 0,683 euro), la valeur totale des programmes et projets de coopération technique devrait augmenter de 12,5 %, passant de 174,7 millions d'euros en 2008-2009 à environ 196,7 millions d'euros en 2010-2011.

h) Le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 reflète également les efforts considérables déployés par l'ONUDI en 2008-2009 pour réaligner son cadre de planification stratégique et renforcer sa cohérence interne et son aptitude à répondre aux besoins et aux recommandations des États Membres. Comme indiqué plus haut, le programme et les budgets 2010-2011 ont été formulés dans le souci d'assurer une cohérence programmatique avec le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013.

i) L'alignement étroit du projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 sur le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 supposait l'application du cadre soigneusement construit de gestion axée sur les résultats, qui établit un lien entre les deux. Aussi, l'objectif de gestion primordial ci-après, énoncé dans le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, sous-tend le cadre de gestion du programme et des budgets 2010-2011 et sera appliqué et adapté à tous les programmes pertinents:

Les activités programmatiques de l'ONUDI, s'appuyant sur le cadre dans lequel s'inscrivent les résultats, sont originales, ciblées et cohérentes dans leur conception, leur mise en œuvre et leur évaluation; elles bénéficient d'une assistance adéquate de la part de services d'appui efficaces et efficaces, et suivent les principes reconnus au niveau international en ce qui concerne l'efficacité de l'aide et la coopération internationale pour le développement.

j) Pour expliquer dans les détails ce cadre général de gestion, le Directeur général a formulé les quatre priorités transversales de gestion suivantes pour l'exercice biennal 2010-2011, qui s'appliquent à tous les domaines d'activité de l'ONUDI et qui seront intégrées à tous les plans de travail et évaluations connexes:

<i>Priorités de gestion, 2010-2011</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Gérer pour des résultats.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la traduction d'objectifs stratégiques en plans de travail opérationnels axés sur les résultats. • Surveillance accrue des résultats par rapport aux données de référence et utilisation des résultats issus de l'exercice pour faire des ajustements et tirer des enseignements.
Fournir des services de grande qualité, axés sur le client et novateurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration continue de la qualité des services fournis en interne entre unités administratives et aux partenaires externes. • Application d'une approche tirée par la demande, fondée sur l'évaluation systématique des besoins des clients et le recueil de leurs réactions. • Engagement en faveur de l'innovation et du travail en équipe, au sein de l'Organisation et dans d'autres organismes.

Gérer efficacement les ressources.	<ul style="list-style-type: none">• Application de la budgétisation axée sur les résultats par l'allocation de ressources aux objectifs et aux résultats.• Amélioration continue des systèmes de surveillance de l'ONUDI.• Rationalisation accrue des processus internes.
Attirer et retenir un personnel de grande qualité et motivé.	<ul style="list-style-type: none">• Engagement à offrir des conditions de travail motivantes, des plans de carrière et un apprentissage permanent.• Application d'un système d'évaluation du personnel, fondé sur des critères transparents alignés sur les objectifs stratégiques des plans de travail des services.• Nombre et qualité des consultations entre le personnel et la direction.• Amélioration continue de la parité entre les sexes et de la diversité géographique au sein du Secrétariat.

¹ Définis en fonction des réactions des clients, des documents internes, des études et de la surveillance de la qualité.

k) Le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 prévoit une intensification plus soutenue des efforts visant à accroître l'efficacité de l'action de l'ONUDI. En particulier, l'accent sera davantage mis sur les mesures prises récemment pour promouvoir la gestion du changement et la refonte des modes de fonctionnement, notamment une simplification des modalités d'intervention et une utilisation plus efficace des technologies de l'information et de la communication.

l) Seront considérées comme prioritaires les contributions apportées par l'ONUDI à la recherche d'une cohérence accrue des activités de développement du système des Nations Unies, tant aux niveaux conceptuel et stratégique au Siège (à travers l'élément de programme B.1.2) qu'au niveau opérationnel sur le terrain (à travers le programme F.3).

m) La politique suivie au cours des deux exercices biennaux antérieurs, qui a consisté à renforcer les capacités et la présence de l'ONUDI sur le terrain, sera raffermie au cours du prochain exercice biennal. Le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 prévoit ainsi d'étoffer, dans les différents bureaux extérieurs, l'effectif des agents des services généraux, afin de mettre à la disposition des bureaux l'appui administratif et fonctionnel dont ils ont besoin pour contribuer efficacement à la mise en œuvre des activités de coopération technique et de forum mondial de l'ONUDI.

n) Il est prévu, dans le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011, de continuer à rajeunir l'ONUDI, un nombre important de fonctionnaires d'une catégorie relativement supérieure qui ont une longue ancienneté atteignant l'âge obligatoire de départ à la retraite. Un certain nombre de postes de haut niveau seront supprimés à l'occasion et remplacés par un plus grand nombre de postes de niveau inférieur à pourvoir par des jeunes qualifiés. Le Programme des jeunes administrateurs introduit en 2008-2009 sera également maintenu.

II. PRÉSENTATION

6. Le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 renforcent davantage le processus adopté au cours des derniers exercices biennaux pour formuler des budgets entièrement axés sur les programmes et présenter les programmes de manière thématique. En outre, comme indiqué plus haut, la structure des programmes a été pleinement alignée sur le cadre de programmation à moyen terme pour la

période 2010-2013, et le programme et les budgets s'inscrivent dans un cadre de gestion axé sur les résultats. Il s'agit là d'une étape importante des efforts entrepris par l'ONUDI une bonne partie de ces 10 dernières années pour adopter une approche programmatique cohérente et axée sur les résultats, appuyée sur une série de programmes thématiques clairement définis et assortis d'un ensemble d'aboutissements et d'impacts mesurables.

Structure des grands programmes

7. La structure du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 repose sur les neuf grands programmes suivants, qui sont identiques à ceux du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2008-2009:

Grand programme A	Organes directeurs
Grand programme B	Direction exécutive et gestion stratégique
Grand programme C	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives
Grand programme D	Renforcement des capacités commerciales
Grand programme E	Environnement et énergie
Grand programme F	Programmes transversaux intersectoriels et cohérence au niveau des pays et des régions
Grand programme G	Services d'appui au programme
Grand programme H	Gestion des bâtiments
Grand programme I	Coûts indirects

8. Les grands programmes A et B continuent de pourvoir aux besoins des organes directeurs et de la direction de l'ONUDI. Les grands programmes C à F portent sur les services fonctionnels fournis par l'ONUDI à ses États Membres et sur les activités visant à assurer une plus grande cohérence au niveau des régions et des pays. Le grand programme G porte sur les différents services d'appui nécessaires à la mise en œuvre efficace des activités de fond de l'Organisation, et le grand programme H sur la gestion du Centre international de Vienne (CIV). Le grand programme I montre tous les coûts indirects et les services communs auxquels participe l'ONUDI.

9. Les grands programmes C à E portent sur les trois priorités thématiques – réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales et environnement et énergie – assignées à l'ONUDI par les États Membres dans la vision stratégique à long terme et élaborées dans la cadre de programmation à moyen terme 2010-2013. Ces priorités sont formulées de manière intégrée sous forme de programmes thématiques afin de maximiser les synergies des différents services fournis par diverses unités administratives de l'ONUDI pour atteindre les objectifs fixés pour chacun de ces domaines d'action thématiques. Le grand programme F porte sur un certain nombre d'activités transversales comme la recherche et les études statistiques, et les programmes spéciaux visant à compléter et à appuyer les différents services offerts par les trois grands programmes précédents, et à assurer la cohérence, la qualité et l'orientation effective vers les résultats des activités de l'ONUDI au niveau des régions et des pays.

10. Les programmes de l'ONUDI sont présentés sous des rubriques thématiques pour mettre en lumière le fait qu'ils portent souvent sur des services fournis par plusieurs unités administratives. De plus, comme on l'a vu dans le programme et les budgets 2008-2009, des éléments de programme spécifiques ont été intégrés aux grands programmes C à E pour définir et promouvoir des stratégies thématiques et des activités de sensibilisation pour les domaines prioritaires relevant de chacun des grands programmes, œuvrer à la mobilisation de fonds et garantir la conformité des grands programmes aux critères appropriés de qualité et de gestion axée sur les résultats.

Structure du programme

11. La structure des différents programmes et éléments de programme à l'intérieur des grands programmes repose sur celle utilisée dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2008-2009, mais introduit

aussi un certain nombre d'innovations et d'améliorations. Si les grands programmes A, G, H et I ont été relativement peu modifiés, des améliorations considérables ont encore été apportées au grand programme B et aux grands programmes C à F, afin de fournir aux États Membres des services plus adaptés et plus ciblés, et d'aligner plus étroitement ces services sur le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013. On trouvera ci-après un résumé des programmes et éléments de programme couverts par ces différentes catégories de grands programmes.

12. Le grand programme A conserve ses deux programmes traditionnels portant sur l'organisation des réunions des organes directeurs et la fourniture à ceux-ci de services de secrétariat. Par le biais du premier programme, il assure l'organisation des réunions des organes principaux et subsidiaires et veille à ce que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure. Grâce au second programme, il fournit aux organes directeurs des services fonctionnels, techniques, logistiques et d'appui consultatif, et assure la liaison entre l'ONUDI et ses États Membres et d'autres partenaires.

13. Le grand programme B comprend quatre programmes. Le programme B.1 offre un cadre consolidé pour le regroupement de toutes les principales fonctions de la direction et de la gestion stratégique dans trois éléments de programme distincts: Direction exécutive et alignement organisationnel, Planification stratégique et cohérence à l'échelle du système, et Communication stratégique. Le premier de ces éléments de programme vise principalement à définir des orientations stratégiques et politiques générales pour les activités que mène l'ONUDI, le deuxième à déterminer les orientations et les priorités spécifiques de l'Organisation, et à assurer son positionnement stratégique au sein du système des Nations Unies, et le troisième à coordonner sa communication avec ses partenaires externes au moyen d'une stratégie complète et globale de communication et de sensibilisation. Le Programme B.2 porte sur la fonction d'évaluation, à laquelle l'ONUDI accorde un degré de priorité élevé parce qu'elle contribue à promouvoir la responsabilité, l'apprentissage et l'efficacité des services fonctionnels qu'elle fournit. Les programmes B.3 et B.4 ont trait aux services juridiques et à la vérification interne, qui visent respectivement à faire en sorte que toutes les activités et tous les programmes de l'Organisation soient menés conformément à son cadre juridique, et à promouvoir l'intégrité, la transparence et la responsabilité au moyen de services de vérification interne objective et indépendante et d'enquêtes sur des cas d'irrégularités présumées.

14. Le grand programme C porte sur les services d'appui que l'ONUDI fournit aux États Membres au titre du domaine d'action thématique relatif à la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives, répondant en cela à l'OMD 1 et aux objectifs connexes que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3). Il comprend sept éléments, dont le premier et le dernier ont trait, comme indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, aux stratégies, aux activités de sensibilisation, à la mobilisation de fonds, à la gestion axée sur les résultats et aux questions de qualité. Le programme C.2 est essentiellement axé sur la fourniture, d'une part, de services consultatifs pour la promotion de stratégies industrielles efficaces et d'environnements économiques favorables, d'autre part, de services d'appui pour le développement, dans le secteur privé, d'entreprises industrielles en général, et de petites et moyennes entreprises en particulier. L'élément de programme C.3 a pour objectif d'aider les pays en développement à attirer des investissements directs étrangers, à acquérir et à gérer une technologie industrielle de plus en plus sophistiquée. L'élément de programme C.4 offre des services d'appui pour aider les systèmes industriels fondés sur les PME à accroître leur compétitivité et leur productivité par la promotion de groupements d'entreprises et l'insertion des PME dans les chaînes de valeur nationales et internationales. L'élément de programme C.5 vise spécifiquement à favoriser le développement de l'esprit d'entreprise dans les communautés rurales et chez les femmes et les jeunes, et le programme C.6 à s'attaquer aux problèmes de la sécurité humaine ou aux problèmes auxquels doivent faire face les pays et les communautés sortant d'une situation de crise. Les cinq éléments de programme opérationnels sont directement inspirés du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013.

15. Le grand programme D porte de façon similaire sur les services d'appui que l'ONUDI fournit au titre de son deuxième domaine prioritaire thématique qu'est le renforcement de capacités commerciales. Outre les deux éléments de programme (D.1 et D.6) relatifs aux stratégies, aux activités de sensibilisation, à la mobilisation de fonds, à la gestion axée sur les résultats et aux questions de qualité, il comprend quatre éléments opérationnels, directement inspirés du cadre de programmation à moyen terme pour la période

2010-2013. L'élément de programme D.2 propose des services qui visent à renforcer les capacités productives des pays en développement et à leur permettre de se conformer aux exigences des marchés relatives à la quantité, à la qualité, à la productivité et à l'innocuité des produits et services. L'élément de programme D.3 est principalement axé sur l'aide à l'établissement de cadres juridiques et institutionnels nationaux et régionaux de normalisation, de métrologie, d'essais, de certification, d'accréditation et de contrôle de la qualité devant permettre aux fabricants des pays en développement de respecter les normes rigoureuses en vigueur sur nombre des marchés d'exportation les plus attractifs. L'élément de programme D.4 a pour objectif de favoriser la création de consortiums d'exportation pour aider les PME à gérer les risques et les coûts liés à l'intégration des marchés d'exportation, alors que l'élément de programme D.5 est principalement axé sur la promotion du concept de responsabilité sociale des entreprises dans les PME tournées vers l'exportation, pour que ces dernières puissent se conformer aux exigences sociales et environnementales de plus en plus rigoureuses sur les marchés internationaux.

16. Le grand programme E est le troisième des programmes thématiques inclus dans le programme et les budgets 2010-2011. Il porte sur les services de coopération technique que fournit l'ONUDI dans son domaine prioritaire thématique relatif à l'environnement et à l'énergie. Il comprend cinq éléments de programme, le premier et le dernier étant semblables à ceux des grands programmes C et D en ce qu'ils sont axés sur les stratégies, les activités de sensibilisation, la mobilisation de fonds, la gestion axée sur les résultats et les questions de qualité. Les trois autres éléments de programme ont trait à des domaines spécifiques de coopération technique et sont inspirés du cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013. L'élément de programme E.2 vise à promouvoir, d'une part, des méthodes, techniques et politiques de production plus propre en vue d'une production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone, d'autre part, des mesures ciblées pour une utilisation plus rationnelle et une gestion plus efficace de l'énergie industrielle, une utilisation productive de l'eau et une gestion écologiquement viable des produits chimiques. L'élément de programme E.3 a pour objectif principal de promouvoir l'accès à l'énergie en milieu rural à des fins productives et les applications industrielles des énergies renouvelables dans les PME manufacturières consommant beaucoup d'énergie. Enfin, l'élément de programme E.4 permettra d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, notamment le Protocole de Montréal relatif à l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

17. Le grand programme F porte sur toute une gamme d'initiatives transversales, comme le reflète sa structure. Il contient ainsi quatre différents programmes: le programme F1 axé sur la recherche et les statistiques industrielles stratégiques, le programme F.2 qui porte sur divers programmes spéciaux, le programme F.3 qui a trait aux programmes régionaux et à la cohérence au niveau des pays et des régions, et le programme F.4 qui concerne l'appui aux opérations hors Siège. Plus spécifiquement, le programme F.1, qui contient des éléments distincts pour la recherche stratégique et les statistiques industrielles, vise à améliorer les capacités d'analyse et de prise de décisions de l'ONUDI et de ses partenaires en vue de la formulation, de la mise en œuvre et du suivi de politiques et stratégies visant à promouvoir le développement industriel durable. Le programme F.2 comprend trois éléments qui portent respectivement sur la gestion des partenariats entre l'ONUDI, les institutions financières internationales et le secteur privé, la promotion de la coopération Sud-Sud et les moyens dont dispose l'Organisation pour répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés. Le programme F.3 vise à assurer la gestion et la coordination efficaces des activités de l'ONUDI dans les pays et les régions, y compris la gestion et la supervision de ses bureaux extérieurs. Le programme F.4 porte sur l'appui opérationnel dont ont besoin les bureaux extérieurs.

18. Le grand programme G comprend les différents services d'appui requis pour garantir l'efficacité des opérations de l'ONUDI. Ils sont présentés dans quatre programmes distincts, G.1 à G.4, qui portent respectivement sur la gestion des ressources humaines, les services financiers, les achats et la logistique, et la gestion de l'information et de la communication. Quant à lui, le programme G.3 est par ailleurs subdivisé en deux éléments de programme qui portent sur les services d'achat et les services de logistique.

19. Le grand programme H a trait à l'exploitation, à la maintenance et à la réparation des bâtiments du Centre international de Vienne, qu'assure l'ONUDI pour le compte des quatre organisations sises dans le complexe (ONUV, ONUDI, AIEA et OTICE), et avec leurs contributions financières. Il comprend deux programmes distincts, le programme H.1, Gestion commune des bâtiments, et le programme H.2, Gestion conjointe des bâtiments, qui fournissent des services en gros similaires pour ce qui est des objectifs du grand programme, mais différents quant à leurs sources de financement. Le Programme H.1 est financé par toutes les organisations sises au Centre international de Vienne, alors que le programme H.2 n'est financé que par l'ONUV, l'ONUDI et l'OTICE.

20. Le grand programme I porte sur les contributions de l'ONUDI aux services partagés et autres coûts indirects. Il comprend un seul programme, le programme I.1, et regroupe la plupart des dépenses de fonctionnement des autres programmes qui, dès lors, ne font apparaître que des éléments restants qui leur sont propres, notamment l'impression, les services d'information ou la prestation de services de traduction.

21. Outre les neuf grands programmes et leurs différents éléments de programme, le programme et les budgets 2010-2011 comportent aussi les éléments supplémentaires que sont les Ressources spéciales pour l'Afrique, le Programme ordinaire de coopération technique et les recettes accessoires. Les Ressources spéciales pour l'Afrique sont constituées par les fonds spécifiquement alloués pour promouvoir le développement industriel de l'Afrique conformément à la résolution GC.10/Res.3 de la Conférence générale. Le Programme ordinaire de coopération technique, quant à lui, a trait aux activités de coopération technique financées par le budget ordinaire comme prévu dans l'Acte constitutif de l'ONUDI (Annexe II, Partie B). Enfin, les recettes accessoires comptabilisent les recettes provenant de sources diverses, notamment les intérêts bancaires, la vente de publications et le fond autorenouvelable pour les publications destinées à la vente, le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, la vente de matériel usagé et les gains nets au change.

III. CADRE PROGRAMMATIQUE

Le mandat et la stratégie de l'ONUDI

22. L'ONUDI tire son mandat en matière d'aide au développement industriel des pays en développement et des pays à économie en transition de son Acte constitutif et d'un certain nombre de documents d'orientation fondamentaux approuvés par ses organes directeurs, notamment le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI adopté par la Conférence générale dans sa résolution GC.7/Res.1 et les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" adoptées par le Conseil du développement industriel à sa vingt-sixième session en novembre 2002², ainsi que la vision stratégique à long terme approuvée par la Conférence générale à sa onzième session en décembre 2005. Sur la base des recommandations contenues dans ces documents, l'ONUDI élabore un cadre de programmation à moyen terme continu de quatre ans, dans lequel sont définis un certain nombre de domaines et de services prioritaires. La formulation du programme et des budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 a été guidée par le mandat découlant de ces documents.

Objectifs internationaux de développement

23. En élaborant le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2010-2011, l'ONUDI a veillé attentivement à aligner le cadre programmatique sur les buts et objectifs de développement fixés par la communauté internationale. Parmi ces derniers, ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire demeurent les plus importants, et l'ONUDI continuera d'orienter ses activités programmatiques vers l'appui à la réalisation des objectifs relevant de son mandat et de ses compétences. Il s'agit notamment des objectifs 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), 7 (assurer un environnement durable) et 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

² Décision IDB.26/Dec.7.

L'ONUDI contribuera également, chaque fois que cela est possible, à la réalisation des autres objectifs du Millénaire conformément à son mandat. Un domaine particulier où elle a déjà pris des mesures préliminaires est la fourniture d'un appui à la fabrication locale de produits pharmaceutiques dans les pays en développement pour aider à atteindre les objectifs du Millénaire 6 (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) et, dans une moindre mesure, 4 (réduire la mortalité des enfants) et 5 (améliorer la santé maternelle).

24. Si les objectifs du Millénaire continueront de guider le cadre programmatique de l'ONUDI en 2010-2011, ses activités s'appuieront également sur d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux issus d'un certain nombre de grandes conférences mondiales tenues dans les années 1990 et les premières années de la décennie en cours, et des conférences d'examen et autres activités de suivi y relatives. Au nombre de ces conférences, on peut citer la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III) tenue en mai 2001 à Bruxelles (Belgique), la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue en novembre 2001 à Doha (Qatar), la Conférence internationale sur le financement du développement tenue en mars 2002 à Monterrey (Mexique) et le Sommet mondial pour le développement durable tenu en août-septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud). En outre, les activités de l'ONUDI relatives à l'énergie et à l'environnement sont pleinement conformes aux objectifs du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), et plusieurs d'entre elles tiennent leur mandat d'accords internationaux tels que le Protocole de Montréal, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Base de ressources

25. Comme indiqué au début du présent document, les programmes de l'ONUDI proposés dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 pour appuyer la réalisation des objectifs internationaux de développement devront être menés avec les ressources limitées dont dispose l'Organisation. Le programme et les budgets pour 2010-2011 sont donc présentés selon un scénario de croissance nulle, en termes réels, pour le budget ordinaire et le budget opérationnel. Dans ces conditions, l'Organisation continuera de fournir des services en ciblant ses activités, en fixant des priorités et en proposant des programmes intégrés, de façon à utiliser au mieux ses ressources.

26. À cet égard, il est important d'examiner la relation entre le budget ordinaire, le budget opérationnel et les activités/dépenses de coopération technique.

27. Le budget ordinaire est financé principalement par les contributions mises en recouvrement, seuls quelque 3,2 % provenant d'autres sources, comme les recettes générées par des intérêts créditeurs, la vente de publications et les contributions des gouvernements versées aux bureaux régionaux et extérieurs de l'ONUDI. L'Acte constitutif de l'Organisation prévoit que 6 % du budget ordinaire net doit être affecté au Programme ordinaire de coopération technique.

28. Le budget opérationnel est alimenté principalement par les recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui liées à l'exécution d'activités de coopération technique financées par des contributions volontaires. Ces recettes correspondent à une redevance acquittée par les donateurs pour rembourser partiellement à l'ONUDI les services qu'elle fournit. Elles sont utilisées pour financer des activités de coopération technique.

29. Bien que l'on s'attende à ce que les activités futures de coopération technique de l'ONUDI suivent la trajectoire de croissance accélérée de ces dernières années, les recettes perçues par l'Organisation en remboursement des dépenses d'appui devraient baisser, essentiellement en raison de réajustements monétaires, mais également parce que les donateurs demandent de plus en plus de réduire les dépenses d'appui à rembourser à l'Organisation pour ses services.

30. Alors qu'une croissance réelle nulle sera maintenue pour les dépenses récurrentes au titre du budget ordinaire, les contributions volontaires devraient augmenter sensiblement du fait de la demande toujours plus importante des services de l'ONUDI par les États Membres.

Mécanismes d'exécution et cohérence au sein des Nations Unies

31. Ces trois dernières années, on a observé des progrès sensibles dans les efforts déployés par le système des Nations Unies pour améliorer la cohérence des activités de développement conformément à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement et à l'initiative Unis dans l'action. Au cours de la période considérée, l'ONUDI a contribué activement à développer l'approche Unis dans l'action et à œuvrer en faveur de son application effective dans huit pays pilotes. Les prochaines années, les enseignements tirés de ces exercices pilotes devraient être intégrés aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en cours d'élaboration dans 90 pays où l'approche Unis dans l'action est de plus en plus adoptée. L'ONUDI continuera de donner la primauté à la cohérence à l'échelle du système et de soutenir l'approfondissement et l'affinement de l'approche Unis dans l'action en s'appuyant sur les principes d'appropriation et d'impulsion par les pays eux-mêmes, et conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

32. La reproduction attendue de l'approche Unis dans l'action et l'importance qu'elle prendra au cours des prochaines années ne manqueront pas d'avoir des incidences sur la manière dont l'ONUDI exécute ses activités de coopération technique. Depuis la fin des années 1990, les programmes intégrés de pays constituent le principal mécanisme d'exécution à travers lequel l'Organisation a cherché à regrouper, dans un ensemble intégré de services, toute une gamme d'interventions de coopération technique tirées de ses différents éléments de programme. Cette approche visait à favoriser la coopération entre les différentes unités administratives de l'ONUDI, tout en répondant globalement aux besoins des pays partenaires. Les programmes intégrés resteront certes un instrument important d'exécution des activités de l'ONUDI, mais ils devraient être progressivement complétés par la fourniture de services spécifiques aux États Membres, sous forme non seulement de projets individuels mais, plus important encore, dans le cadre de programmes uniques plus larges dans les pays.

Représentation hors Siège

33. La capacité de l'ONUDI à participer à la formulation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement en cours d'élaboration dans un très grand nombre de pays, et à y favoriser ainsi l'inclusion de ses services, a été grandement facilitée par les efforts entrepris en 2006-2007 pour renforcer ses opérations hors Siège. Il a fallu, à cet égard, augmenter sensiblement le nombre de fonctionnaires affectés dans les bureaux extérieurs dans le cadre d'une nouvelle politique de mobilité sur le terrain adoptée en 2006 et, plus particulièrement, renforcer les capacités opérationnelles de nombreux bureaux extérieurs en y détachant du personnel technique de base. L'allocation complémentaire de ressources financières accrues aux bureaux extérieurs et les ajustements apportés à leurs procédures de fonctionnement pertinentes ont renforcé la capacité des bureaux extérieurs à aller au-delà de leurs fonctions historiques de représentation et de liaison pour assumer celles de conseil et de coopération technique requises par les pays hôtes. Dans ce contexte, le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 prévoit la création de neuf nouveaux postes d'agent des services généraux dans plusieurs bureaux extérieurs pour fournir les services administratifs et de secrétariat nécessaires.

Partenariats stratégiques

34. Depuis la fin des années 1990, l'ONUDI axe ses programmes sur les domaines qui relèvent de ses compétences de base, et dans lesquels elle jouit d'un avantage comparatif. Ce faisant, elle a cherché à éviter les doubles emplois et les chevauchements avec d'autres organismes, et à promouvoir la coordination, la coopération et le partenariat avec des organismes ayant des mandats complémentaires afin d'apporter des réponses globales aux problèmes de développement des pays en développement. De tels partenariats ont déjà été établis avec de nombreuses organisations multilatérales et bilatérales, y compris des institutions financières internationales, ainsi qu'avec le secteur privé, y compris des organisations de la société civile. On continuera

en 2010-2011 à privilégier l'établissement de ces partenariats, et une attention particulière sera accordée à la collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) sur le développement de l'agribusiness; avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale du Travail sur le développement du secteur privé; avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la production plus propre et la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement; avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Centre du commerce international (CCI) et le Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé sur le renforcement des capacités commerciales; et avec la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) sur l'environnement et l'énergie. Au sein du système des Nations Unies, l'ONUDI continuera de participer activement, à l'échelle régionale et mondiale, aux initiatives et mécanismes de coordination du système des Nations Unies, notamment au Groupe sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), à ONU-Énergie, au Groupe Industrie, commerce et accès aux marchés de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et à différents mécanismes régionaux de coordination. Le développement de l'approche Unis dans l'action dans les pays suscitera dans une large mesure des activités conjointes spécifiques et une collaboration interorganisations à mesure que de plus en plus de pays lancent leur plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement formulé dans le cadre de l'amélioration de la cohérence à l'échelle du système. Au-delà du système des Nations Unies, l'ONUDI s'emploiera à renforcer son partenariat multisectoriel à travers l'élément de programme F.2.1 spécialement conçu à cet effet.

Rajeunissement du personnel

35. La transition permanente au niveau de ses effectifs, due au fait qu'un grand nombre de fonctionnaires ayant de l'ancienneté s'approchent de l'âge de départ à la retraite, offre à l'Organisation l'occasion de rajeunir son personnel et de réorienter ses capacités professionnelles pour tenir compte de l'évolution des besoins de ses États Membres. L'objectif est de veiller à ce qu'elle dispose de compétences techniques et d'un noyau de fonctionnaires techniquement qualifiés ayant des connaissances à jour dans leur domaine de spécialisation. Pour atteindre cet objectif, il est prévu dans le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 de supprimer un poste de directeur et trois postes P-5, qui seront remplacés par six postes d'administrateur P-2/P-3 et un poste P-4. Entre-temps, l'Organisation poursuivra la mise en œuvre du Programme des jeunes administrateurs lancé au cours de l'exercice biennal précédent.

Gestion axée sur les résultats et assurance de la qualité

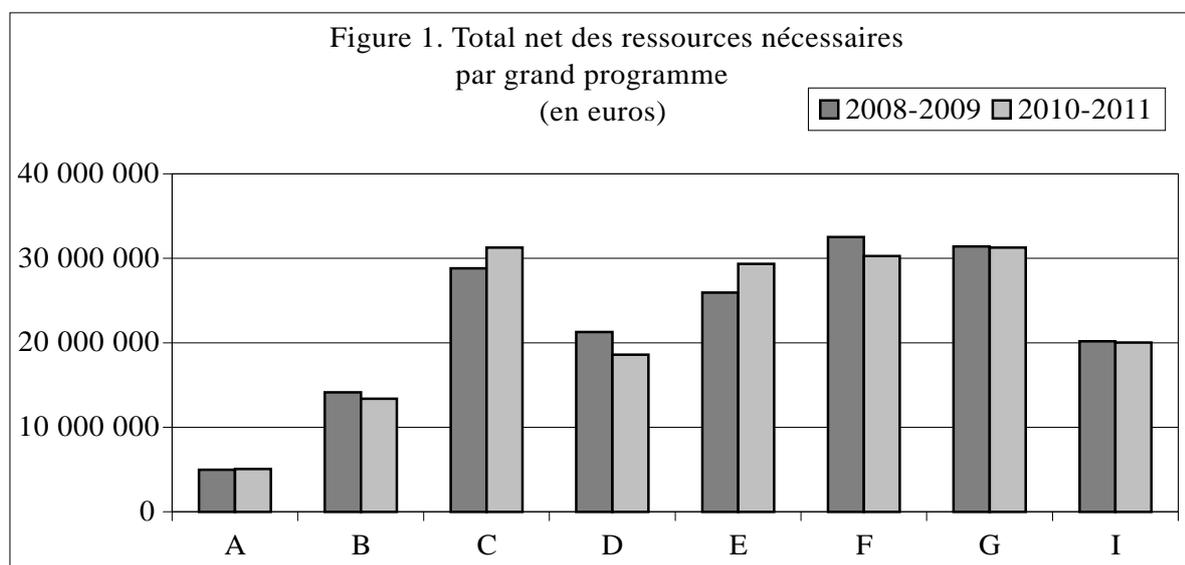
36. Le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 continue d'appliquer l'approche de la gestion axée sur les résultats adoptée au cours des deux exercices biennaux précédents. S'inspirant de l'expérience acquise au cours de ces exercices et des autres mesures prises pendant cette période au sein de l'Organisation pour intégrer la gestion axée sur les résultats dans les opérations et les processus, la présentation utilisée dans le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 introduit plusieurs améliorations nouvelles. La plus importante est l'établissement d'un lien clair avec le cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, qui définit pour l'ONUDI un objectif général de développement, un ensemble de programmes, d'aboutissements et d'impacts correspondant à chacune de ses trois priorités thématiques, et un objectif de gestion primordial.

37. La transposition directe dans le projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011 de la structure du programme du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013 a permis d'y appliquer également les principes de gestion axée sur les résultats mis en œuvre dans le cadre de programmation. En particulier, elle a facilité une déclinaison logique en cascade, dans des éléments de programme correspondants, des objectifs et des aboutissements énoncés dans le cadre de programmation à moyen terme pour les trois priorités thématiques, qui constituent les grands programmes du projet de programme et de budgets pour l'exercice biennal 2010-2011. Une telle démarche permettra d'évaluer correctement la contribution des éléments de programme à la réalisation des aboutissements souhaités des priorités thématiques. De même, des mécanismes de suivi perfectionnés sont prévus pour mesurer la contribution des

programmes transversaux à la réalisation des différentes priorités thématiques et pour que, grâce à ses programmes d'appui et à ses programmes axés sur la gestion, l'Organisation puisse contribuer à la réalisation de son objectif de gestion. L'approche de la déclinaison en cascade sera développée davantage en 2010-2011 pour servir de base aux plans de travail des différentes unités administratives de l'Organisation, et aux descriptions de postes et rapports d'évaluation de ses fonctionnaires.

Comparaison avec l'exercice biennal précédent par grand programme

38. La comparaison des besoins de ressources estimés pour l'exercice biennal en cours et pour l'exercice biennal 2010-2011 a été effectuée sur la base des coûts de 2008-2009, comme il est expliqué ci-après. Les budgets des grands programmes relatifs à la gestion et aux services d'appui sont d'une manière générale restés inchangés, des changements importants n'ayant été apportés qu'aux grands programmes C à F. Des renseignements détaillés concernant chaque grand programme sont présentés dans l'analyse ci-après. Il convient de noter que les parts des différents grands programmes et programmes présentés dans l'analyse, à l'exclusion du grand programme H en raison de ses sources de financement conjointes, sont calculées à partir des données relatives au budget total.



Grand programme A

39. Le niveau des ressources du grand programme A (Organes directeurs) indique une baisse minimale de 2,7 à 2,9 % du total brut des ressources.

Grand programme B

40. La proportion du total brut des ressources consacrées au grand programme B dans le programme et les budgets de l'exercice 2010-2011 devrait baisser de 7,8 % pour les programmes correspondants du programme et des budgets 2008-2009 à 7,3 % en 2010-2011. Cette baisse est principalement la conséquence d'un certain nombre de mesures d'amélioration de l'efficacité adoptées lors de la formulation du programme B.1 (Direction exécutive et gestion stratégique). Les parts de tous les autres programmes sont restées pratiquement inchangées.

Grand programmes C, D et E

41. À 43,2 %, la part cumulée des ressources consacrées à ces trois grands programmes dans le programme et les budgets de l'exercice biennal 2010-2011 est supérieure à celle des ressources des trois grands programmes correspondants dans le programme et les budgets 2008-2009, qui était de 42,1 %. Dans cet ensemble de grands programmes, la part des ressources affectées au grand programme C (Réduction de la

pauvreté au moyen d'activités productives) a augmenté de 15,9 à 17 % et celle des ressources du grand programme E (Environnement et énergie) de 14,4 à 16,1 %. En revanche, la part des ressources du grand programme D (Renforcement des capacités commerciales) a été réduite de 11,8 à 10,1 %.

Grand programme F

42. La part des ressources affectées au grand programme F a été réduite de 18,8 % pour le programme et les budgets de 2008-2009 à 17,6 % pour ceux de 2010-2011. Ceci est dû à une réduction de la part des ressources affectées aux programmes constitutifs du grand programme, à l'exception du programme F.4 (Appui aux opérations hors Siège), qui affiche une légère augmentation.

Grand programme G

43. Les ressources réservées au grand programme G sont restées pratiquement inchangées, sa part dans le budget total indiquant une augmentation marginale de 17,3 à 17,5 %.

Grand programme H

44. Le montant brut des prévisions de dépenses pour le programme H.1 (Service des bâtiments) fait apparaître une augmentation de 4 498 670 euros. Ceci est principalement dû à l'ajout du nouveau bâtiment des conférences M, qui accroît la superficie du CIV d'environ 10 %. L'augmentation des prévisions de dépenses est compensée par une prévision d'accroissement des recettes provenant du remboursement de travaux effectués pour des organisations sises au CIV sur la base d'un taux de 100 % (148 790 euros), une augmentation des prélèvements sur le compte spécial (1 810 760 euros) et par les économies réalisées sur les postes vacants (3 000 000 euros), ce qui se traduit par une baisse générale des contributions des organisations sises au CIV (460 880 euros). La contribution de l'ONUDI aux activités de gestion des bâtiments faisant l'objet d'un partage des coûts, estimée à 15,71 %, reste au même niveau qu'en 2008-2009. Le montant brut des prévisions de dépenses pour le programme H.2 (Gestion conjointe des bâtiments) fait apparaître une diminution de 126 160 euros, essentiellement imputable à une compression des frais généraux de fonctionnement. La contribution de l'ONUDI devrait enregistrer une légère diminution de 3 190 euros.

Grand programme I

45. Les coûts indirects font apparaître une diminution de 158 755 euros, en dépit de l'augmentation, de 11,1 à 11,4 % de la proportion du montant brut des ressources consacrées à ce programme.

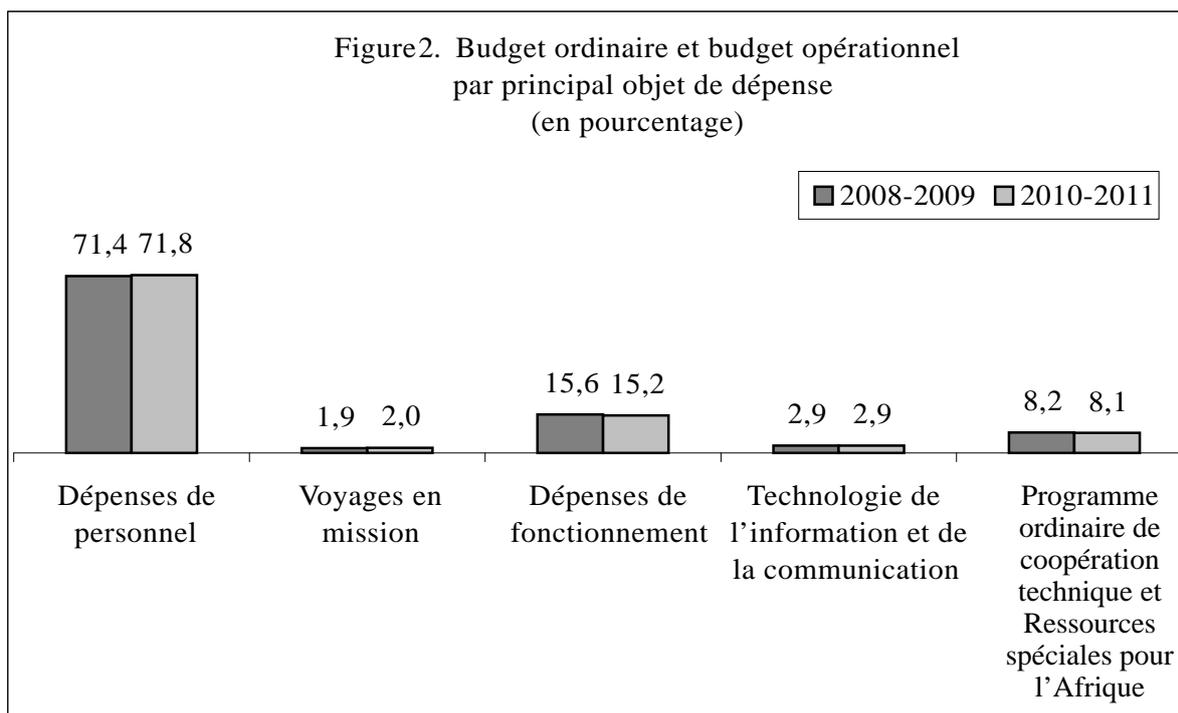
Autres programmes

Programme ordinaire de coopération technique et Ressources spéciales pour l'Afrique

46. Comme pour l'exercice biennal 2008-2009, la totalité des ressources consacrées au Programme ordinaire de coopération technique pourra être librement programmée au cours de l'exercice 2010-2011. Compte tenu de la priorité accordée à l'Afrique par l'agenda international pour le développement et par l'ONUDI elle-même, il a toutefois été décidé de maintenir une ligne de crédit distincte (Ressources spéciales pour l'Afrique) pour financer les activités de programme en Afrique. Le montant des ressources en 2010-2011 sera d'une manière générale inchangé par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, avec seulement une baisse modeste de 14,81 à 14,74 millions d'euros.

Changements par principal objet de dépense

47. La composition des budgets reste pratiquement identique pour ce qui est de la part relative des principaux objets de dépense.



Changements concernant les postes

48. Le nombre total de postes a été augmenté de 11. Des informations détaillées sur les postes sont présentées au tableau 5 et à l'annexe C.

49. Le nombre total net de postes d'administrateurs a été augmenté de deux. L'augmentation du nombre de postes d'administrateur P-2/P-3 de six plus un poste supplémentaire P-4 a été pour partie compensée par une réduction d'un poste de directeur, de trois postes P-5 et d'un poste d'administrateur national de programme. Cette approche traduit le désir de l'Organisation de mieux équilibrer la structure de ses postes et de remplacer quelques-uns des fonctionnaires qui partent par de jeunes administrateurs.

50. L'augmentation des postes de la catégorie des services généraux de neuf résulte de la création de nouveaux postes dans les bureaux extérieurs. Cette augmentation est devenue nécessaire à cause de l'importance qu'a prise la décentralisation de l'administration des projets et du fait que les moyens de secrétariat dont disposent certains bureaux extérieurs doivent être renforcés d'urgence en vue, notamment, de la gestion des comptes d'avances temporaires et des achats locaux.

Dépenses de fonctionnement

51. Du fait de l'introduction d'un grand programme distinct pour les coûts indirects, les ressources nécessaires pour les différents programmes ne font pas apparaître de montant important au titre des "dépenses de fonctionnement". Les éléments restants, comme l'impression, les services d'information, la prestation de services de traduction, qui ont un impact direct sur les programmes concernés, ont été comptabilisés dans les tableaux sous la rubrique "Dépenses de fonctionnement".

IV. CADRE BUDGÉTAIRE

Financement du budget ordinaire

52. L'analyse ci-après est présentée aux taux de 2010-2011 et tient compte de la réévaluation et de l'actualisation des coûts.

53. Le montant net des ressources nécessaires au titre du budget ordinaire, financé par les contributions mises en recouvrement que doivent verser les États Membres, a été inscrit au budget sur la base d'une croissance réelle nulle. Les dépenses brutes totales (161 819 688 euros) sont diminuées des recettes prévues (5 210 500 euros), et le montant net qui en résulte (156 609 188 euros) constitue le montant net des ressources nécessaires.

54. Les recettes prévues sont réparties en deux catégories: a) remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs, et b) recettes accessoires. Cette dernière catégorie comprend les recettes provenant de la vente de publications, les intérêts créditeurs sur les fonds excédentaires et d'autres postes divers sur lesquels des précisions sont données dans une section distincte. Les recettes prévues restent au même niveau que celles de l'exercice biennal précédent, car on s'attend à une reprise des marchés financiers d'ici là. Le remboursement des dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs a été calculé sur la base des chiffres effectifs de 2008 et des encaissements prévus en 2009.

Financement du budget opérationnel

55. Les dépenses brutes totales au titre du budget opérationnel (22 806 877 euros) sont diminuées elles aussi des recettes (619 200 euros). Le montant net des ressources nécessaires qui en résulte (22 187 677 euros) est financé par le remboursement des dépenses d'appui liées à la coopération technique et à d'autres services. On trouvera aux tableaux 1 et 2 b) des précisions sur les montants estimatifs des activités de coopération technique et des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui. Les estimations relatives aux activités de coopération technique pour 2008-2009 ont été calculées initialement sur la base d'un taux de change de 0,801 euro pour 1 dollar. Réévaluées pour tenir compte du taux de change appliqué dans le présent document (0,683 euro pour 1 dollar), elles s'élèvent à 174,7 millions d'euros. Le chiffre projeté pour l'exercice biennal 2010-2011 est de 196,7 millions d'euros.

56. Le niveau prévu des recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui fait apparaître, par rapport à l'exercice biennal précédent, une diminution due à la dévaluation du dollar des États-Unis, monnaie dans laquelle les recettes sont perçues, par rapport à l'euro, monnaie retenue pour l'établissement du budget.

57. Les recettes accessoires du budget opérationnel ressortissent aux mêmes catégories que celles du budget ordinaire et les mêmes observations s'y appliquent.

Prélèvements effectués sur la réserve pour fluctuation des taux de change

58. Dans sa décision GC.8/Dec.16 d), la Conférence générale a autorisé le Directeur général à constituer une réserve, à l'égard de laquelle les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier ne s'appliqueraient pas, pour protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change. La réserve pour fluctuation des taux de change fut ainsi créée au cours de l'exercice biennal 2002-2003 sans dotation initiale. Le solde cumulé de la réserve jusqu'à l'exercice biennal 2006-2007 se chiffrait à 8 971 140 euros.

59. Ce solde s'est constitué sur plusieurs exercices biennaux consécutifs, au cours desquels le dollar des États-Unis s'est considérablement déprécié par rapport à l'euro, et les gains de change ont en conséquence été dûment crédités sur la réserve.

60. L'Organisation doit faire face à deux effets défavorables de la crise actuelle des marchés financiers, à savoir la fluctuation rapide des taux d'intérêt et la dévaluation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro. Aussi, pour pouvoir exécuter un budget à croissance réelle nulle, tel que présenté dans le présent document tant pour le budget ordinaire que pour le budget opérationnel, tout déficit des recettes prévues au budget imputable aux fluctuations des marchés financiers devrait être résorbé par un prélèvement sur la réserve pour fluctuation des taux de change. Un tel prélèvement devrait être limité au montant requis pour compenser l'incidence négative de la situation des marchés financiers et faciliter l'exécution des programmes tel que prévu dans les budgets.

61. Selon les estimations actuelles, les prélèvements sur la réserve ne devraient pas dépasser 2 millions d'euros au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

Prévisions relatives à la fourniture de services

62. Conformément à la pratique inaugurée par le programme et les budgets pour l'exercice biennal 1998-1999 et qui a toujours été suivie depuis, les prévisions relatives à la coopération technique financée par des sources extrabudgétaires sont indiquées dans les programmes correspondants. Cette méthode permet de présenter les ressources totales disponibles pour la fourniture des services.

63. Les ressources totales prévues de la coopération technique pour l'exercice biennal 2010-2011, à l'exclusion du programme ordinaire, s'élèvent à 196 654 000 euros, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 (174 727 772 euros après réévaluation à un taux de change de 0,683 euro pour 1 dollar).

Établissement des prévisions budgétaires

64. Conformément à l'article 3.3 du Règlement financier, les prévisions relatives au budget ordinaire et au budget opérationnel sont présentées séparément pour chaque programme. Comme il est d'usage, les comparaisons entre les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011 sont présentées aux taux de l'exercice précédent. Les prévisions budgétaires pour 2010-2011 sont ensuite ajustées (réévaluées) pour tenir compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts.

65. Pour établir les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011, les éléments suivants ont été pris en considération:

- a) Budgets approuvés pour 2008-2009;
- b) Ajustements apportés aux budgets approuvés pour 2008-2009 à des fins de comparaison;
- c) Ressources nécessaires pour l'exercice 2010-2011 aux taux de 2008-2009;
- d) Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts.

Budgets approuvés de 2008-2009 en tant que base budgétaire

66. Le programme et les budgets de l'exercice biennal 2008-2009, tels qu'ils figurent dans le document GC.12/8 et tels qu'approuvés par la Conférence générale dans sa décision GC.12/Dec.16, indiquent dans le détail les ressources nécessaires à l'exécution des programmes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2008-2009. Conformément à ce document, les budgets de l'exercice biennal 2008-2009 représentent des montants nets de 154 623 038 euros pour le budget ordinaire et 22 139 877 euros pour le budget opérationnel.

67. La Conférence générale, à l'alinéa c) de sa décision GC.12/Dec.16, a approuvé un montant de 154 623 038 euros pour les contributions mises en recouvrement pour 2008-2009.

68. Afin de permettre des comparaisons aux niveaux des programmes et des objets de dépense, les chiffres relatifs aux niveaux des ressources présentés et approuvés dans le document GC.12/8 ont été retenus comme base budgétaire pour les ressources nécessaires pour 2010-2011, à l'exclusion du coût intégral (1 195 000 euros) du programme relatif à l'adoption des normes comptables internationales du secteur public conformément à l'alinéa e) de la décision GC.12/Dec.16 de la Conférence générale. Ce programme a été financé par le budget ordinaire au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et, comme il n'était pas censé être retenu comme base budgétaire pour l'exercice biennal 2010-2011, il a été exclu.

69. En conséquence, le montant de la base budgétaire retenue pour le budget ordinaire est de 153 428 038 euros.

Ajustements apportés à la base budgétaire

70. La base budgétaire a été ajustée pour tenir compte des changements dans la structure programmatique, comme il a été indiqué précédemment, et permet donc de faire une comparaison valable des ressources nécessaires pour l'exercice 2010-2011 par rapport à l'exercice 2008-2009. Les ajustements apportés à la base se sont limités à la reprogrammation des ressources approuvées conformément à la nouvelle structure du programme.

Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2010-2011 aux taux de 2008-2009

71. Les prévisions nettes de dépenses au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 correspondent à un montant net en croissance nulle de 153 428 038 euros.

72. Les prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel, d'un montant net de 22 139 877 euros, accusent aussi une croissance nulle.

73. Les taux de vacance de postes retenus pour l'exercice biennal 2010-2011 sont les mêmes que pour l'exercice biennal 2008-2009, à savoir 5 % pour la catégorie des administrateurs et 3 % pour celle des services généraux. Ces hypothèses tiennent compte des besoins financiers réduits d'un poste en raison d'une période de vacance pendant le processus de recrutement.

Inflation et autres facteurs d'ajustement des coûts

74. La prise en compte de l'inflation et d'autres facteurs d'ajustement des coûts dans les prévisions pour 2010-2011 (aux taux de 2008-2009) se traduit par une réévaluation de ces prévisions aux taux retenus pour 2010-2011.

75. Ce processus s'effectue en deux étapes. Dans un premier temps, les ressources nécessaires exprimées aux taux de 2008-2009 sont réévaluées afin de prendre en compte la structure réelle des coûts de 2008-2009. Dans un deuxième temps, d'autres ajustements sont apportés en fonction des hausses de coûts prévues pour 2010 et 2011.

76. L'accroissement des ressources nécessaires en 2010-2011 est imputable à l'évolution attendue des indices des prix à la consommation et des salaires en Autriche et dans les lieux d'affectation hors Siège, ainsi qu'aux augmentations réglementaires prévues des traitements et des dépenses communes de personnel pour les postes permanents.

77. Il importe de souligner que les conditions d'emploi du personnel sont régies par les dispositions du régime commun des Nations Unies en matière de traitements et indemnités. Certes l'ONUDI fait partie du système commun, mais elle ne prend pas part au processus de prise de décisions concernant ses différents éléments et paramètres. Dans le même temps, elle est tenue d'appliquer tous les changements dans leur intégralité.

78. Ainsi, des projections ont été faites concernant les coûts salariaux standard pour l'exercice biennal 2010-2011 par catégorie de lieu d'affectation; elles tiennent compte des hausses attendues ci-après.

79. Sur la base des informations reçues de la Commission de la fonction publique internationale (qui fait rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies) pour les traitements des administrateurs à Vienne, une augmentation de 3,2 % de l'indice d'ajustement de poste, ainsi qu'une augmentation de 0,7 % au titre des avancements d'échelon et de 0,2 % au titre des promotions au mérite sont escomptées pour 2009 et prises également en compte dans la réévaluation des taux standard de 2009. En 2010, des augmentations de 2,7 % de l'indice d'ajustement et de 0,7 % au titre des avancements d'échelon sont attendues et, en 2011, des

augmentations de 2,2 % de l'indice d'ajustement, de 0,7 % au titre des avancements d'échelon et de 0,2 % au titre des promotions au mérite. Il convient de noter que c'est en 2010 que la Commission de la fonction publique internationale devrait réaliser sa prochaine enquête intervilles sur le coût de la vie. Dans d'autres lieux d'affectation, les prévisions des augmentations de traitement ont été calculées sur la base des indices d'ajustement de poste prévus par la Commission de la fonction publique internationale et des avancements d'échelon attendus.

80. Pour les agents de la catégorie des services généraux à Vienne, sur la base des prévisions officielles publiées concernant l'indice, la hausse des traitements devrait être de 2,1 % par an en 2009, résultat d'une augmentation moyenne de 1,4 % par an du fait de l'évolution des indices moyens des prix à la consommation et des salaires et d'un accroissement de 0,7 % au titre des avancements d'échelon et des promotions au mérite. Les augmentations de traitement prévues dans les autres lieux d'affectation ont été calculées sur la base des hausses projetées des prix moyens à la consommation, des indices des salaires et des avancements d'échelon.

81. Les dépenses communes de personnel ont été estimées à 53,2 % (55,6 % en 2008-2009) en moyenne des traitements nets des administrateurs et à 35 % (30,5 % en 2008-2009) des traitements des agents des services généraux pour 2010-2011. Ces estimations ont été établies sur la base d'une analyse de l'évolution des différentes indemnités réglementées par la Commission de la fonction publique internationale et compte tenu des effectifs actuels de l'ONUDI.

82. Le taux d'inflation appliqué à divers objets de dépense autres que les dépenses de personnel (éclairage, chauffage, énergie et eau, entretien et fournitures) est fondé sur les prévisions des mouvements de l'indice des prix établies par l'Institut autrichien de recherche économique, ou sur des projections des tendances de l'inflation dans le cas des bureaux extérieurs.

83. Les coûts des services communs, couverts pour l'essentiel par le programme (Coûts indirects), augmentent normalement en fonction des hausses des dépenses de personnel. Toutefois, pour 2010-2011, des hausses sensibles de coûts sont prévues par le prestataire des services d'interprétation, l'Office des Nations Unies à Vienne, à hauteur de 13,8 % des coûts réévalués de 2009 et de 15,5 % encore en 2010 dans une perspective de recouvrement total des coûts.

84. Le taux moyen des augmentations nettes des coûts pour l'exercice biennal 2010-2011 est de 0,92 % par an. Dans le budget ordinaire, le montant net nécessaire pour l'actualisation des coûts est de 3 181 150 euros, ce qui est une amélioration par rapport au montant de 5 138 332 euros inscrit au budget ordinaire de 2008-2009.

Budgétisation des dépenses non exprimées en euros

85. L'Organisation prépare et présente son budget dans une seule monnaie, l'euro. Toutefois, environ 10 à 15 % des dépenses restent libellées dans d'autres monnaies, principalement le dollar des États-Unis. Pour estimer les montants budgétaires nécessaires en euros, on a retenu le taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies au cours de la période janvier-décembre 2008 (0,683 dollar pour 1 euro). Ce taux sera également retenu pour déterminer les virements à la réserve spéciale pour gains et pertes de change ou depuis cette réserve.

Tableau 1
**Récapitulatif des prévisions de dépenses par grand programme
pour 2010-2011 pour l'ensemble des opérations**
(En euros, aux taux de 2010-2011)

Grand programme	Budget ordinaire (montants nets)	Budget opérationnel (montants nets)	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	Total des prévisions (montants nets)	Pourcentage du total
A. Organes directeurs	5 339 850	82 300		5 422 150	1,4 %
B. Direction exécutive et gestion stratégique	13 279 540	270 400		13 549 940	3,6 %
C. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	25 965 460	5 345 280	51 517 000	82 827 740	21,8 %
D. Renforcement des capacités commerciales	14 818 745	3 669 820	45 892 000	64 380 565	17,0 %
E. Énergie et environnement	24 853 480	4 796 752	99 245 000	128 895 232	34,0 %
F. Programmes transversaux & cohérence au niveau des pays	26 304 665	4 458 325		30 762 990	8,1 %
G. Services d'appui au programme	28 085 320	4 184 000		32 269 320	8,5 %
H. Gestion des bâtiments					0,0 %
I. Coûts indirects	21 072 228			21 072 228	5,6 %
Recettes accessoires	(3 110 100)	(619 200)		(3 729 300)	
Total des ressources nécessaires (net)	156 609 188	22 187 677	196 654 000	375 450 865	100,0 %

Volume total des opérations pour l'exercice 2010-2011
par grand programme
(y compris la coopération technique)

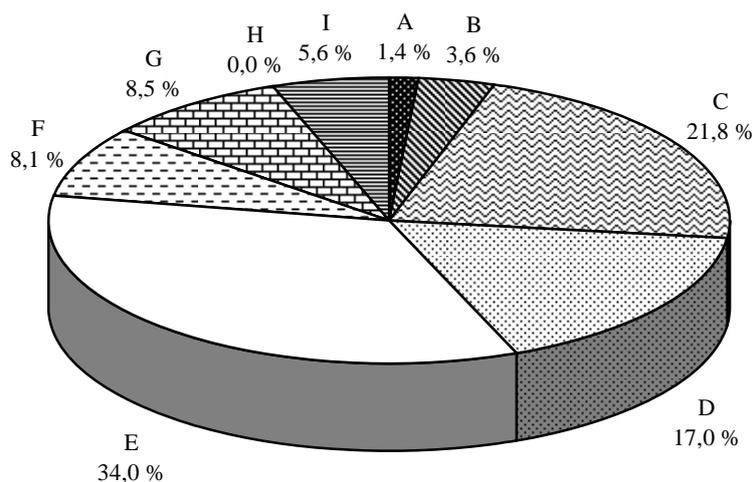


Tableau 2 a)
Récapitulatif du budget ordinaire et du budget opérationnel
(À l'exclusion du grand programme H (Gestion des bâtiments))
(En euros)

	Budget approuvé de 2008-2009 ^a	Accroissement des ressources en 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Actualisation des coûts aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2008-2009 aux taux de 2010-2011
	1	2	3	4	5
<u>Budget ordinaire</u>					
Dépenses	158 443 038		158 443 038	3 376 650	161 819 688
Recettes	(5 015 000)		(5 015 000)	(195 500)	(5 210 500)
Montant net des ressources nécessaires	153 428 038		153 428 038	3 181 150	156 609 188
<u>Budget opérationnel</u>					
Dépenses	22 759 077		22 759 077	47 800	22 806 877
Recettes	(619 200)		(619 200)		(619 200)
Montant net des ressources nécessaires	22 139 877		22 139 877	47 800	22 187 677
Total, budgets ordinaire et opérationnel	175 567 915		175 567 915	3 228 950	178 796 865
Taux de croissance réel (net)					
Budget ordinaire		0,0 %			
Budget opérationnel		0,0 %			
Taux combiné		0,0 %			

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 2 b)
**Prévisions de dépenses au titre de la coopération technique
et prévisions de recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui**
(À l'exclusion du Programme ordinaire de coopération technique)
(En euros)

	2008-2009	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui	2008-2009	2010-2011 ^b	Recettes perçues en remboursement des dépenses d'appui
	Exécution de programmes		Exécution de programme (réévaluée ^a)	Exécution de programmes	
PNUD (Programme principal)	2 003 000	200 250	1 707 926	594 200	59 420
Fonds de développement industriel	30 663 000	3 988 179	26 145 854	24 041 600	2 909 030
Protocole de Montréal	43 134 000	5 961 443	36 779 678	38 239 100	5 463 330
Fonds pour l'environnement mondial	39 684 000	3 171 960	33 837 918	33 603 600	3 074 730
Fonds d'affectation spéciale et autres	89 431 000	8 320 868	76 256 396	100 175 500	8 516 670
Services techniques		497 300			1 366 000
Total	204 915 000	22 140 000	174 727 772	196 654 000	21 389 180

^a Prévision initiale réévaluée par application du taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies pour la période janvier-décembre 2008 (0,683 euro pour 1 dollar).

^b Montants calculés par application du taux de change moyen pratiqué par l'Organisation des Nations Unies pour la période janvier-décembre 2008 (0,683 euro pour 1 dollar).

Tableau 3
**Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme
pour 2010-2011 avec des données comparatives sur 2008-2009**
(En euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2008-2009 ^a	Accroissement des ressources en 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Actualisation des coûts aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2010-2011
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
A. Organes directeurs	4 963 910	142 740	5 106 650	315 500	5 422 150
Montant net des ressources nécessaires	4 963 910	142 740	5 106 650	315 500	5 422 150
B. Direction exécutive et gestion stratégique	14 133 720	(720 480)	13 413 240	136 700	13 549 940
C. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	28 900 568	2 446 752	31 347 320	40 800	31 388 120
Recettes	(57 200)	(12 980)	(70 180)	(7 200)	(77 380)
Montant net des ressources nécessaires	28 843 368	2 433 772	31 277 140	33 600	31 310 740
D. Renforcement des capacités commerciales	21 404 548	(2 657 493)	18 747 055	(110 710)	18 636 345
Recettes	(119 200)	(14 880)	(134 080)	(13 700)	(147 780)
Montant net des ressources nécessaires	21 285 348	(2 672 373)	18 612 975	(124 410)	18 488 565
E. Énergie et environnement	26 142 877	3 348 770	29 491 647	323 025	29 814 672
Recettes	(177 050)	27 910	(149 140)	(15 300)	(164 440)
Montant net des ressources nécessaires	25 965 827	3 376 680	29 342 507	307 725	29 650 232
F. Programmes transversaux intersectoriels et cohérence au niveau des pays et des régions	34 064 109	(2 266 554)	31 797 555	676 235	32 473 790
Recettes	(1 551 450)	(50)	(1 551 500)	(159 300)	(1 710 800)
Montant net des ressources nécessaires	32 512 659	(2 266 604)	30 246 055	516 935	30 762 990
G. Services d'appui au programme	31 400 400	(134 980)	31 265 420	1 003 900	32 269 320
H. Gestion des bâtiments	56 927 870	4 372 510	61 300 380	2 860 400	64 160 780
Recettes	(56 927 870)	(4 372 510)	(61 300 380)	(2 860 400)	(64 160 780)
Montant net des ressources nécessaires					
I. Coûts indirects	20 191 983	(158 755)	20 033 228	1 039 000	21 072 228
Recettes accessoires	(3 729 300)		(3 729 300)		(3 729 300)
Total, budgets ordinaire et opérationnel	175 567 915		175 567 915	3 228 950	178 796 865

(suite page suivante)

Tableau 3 (suite)
**Prévisions de dépenses et de recettes par grand programme
pour 2010-2011 avec des données comparatives sur 2008-2009**
(En euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2008-2009 ^a	Accroissement des ressources en 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Actualisation des coûts aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2010-2011
	1	2	3	4	5
2. Budget ordinaire					
A. Organes directeurs	4 963 910	62 740	5 026 650	313 200	5 339 850
Montant net des ressources nécessaires	4 963 910	62 740	5 026 650	313 200	5 339 850
B. Direction exécutive et gestion stratégique	13 859 920	(720 480)	13 139 440	140 100	13 279 540
C. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	24 727 123	1 217 042	25 944 165	98 675	26 042 840
Recettes	(57 200)	(12 980)	(70 180)	(7 200)	(77 380)
Montant net des ressources nécessaires	24 669 923	1 204 062	25 873 985	91 475	25 965 460
D. Renforcement des capacités commerciales	17 343 723	(2 289 778)	15 053 945	(87 420)	14 966 525
Recettes	(119 200)	(14 880)	(134 080)	(13 700)	(147 780)
Montant net des ressources nécessaires	17 224 523	(2 304 658)	14 919 865	(101 120)	14 818 745
E. Énergie et environnement	21 890 607	2 854 593	24 745 200	272 720	25 017 920
Recettes	(177 050)	27 910	(149 140)	(15 300)	(164 440)
Montant net des ressources nécessaires	21 713 557	2 882 503	24 596 060	257 420	24 853 480
F. Programmes transversaux & cohérence au niveau des pays	28 583 972	(1 320 982)	27 262 990	752 475	28 015 465
Recettes	(1 551 450)	(50)	(1 551 500)	(159 300)	(1 710 800)
Montant net des ressources nécessaires	27 032 522	(1 321 032)	25 711 490	593 175	26 304 665
G. Services d'appui au programme	26 881 800	355 620	27 237 420	847 900	28 085 320
H. Gestion des bâtiments	56 927 870	4 372 510	61 300 380	2 860 400	64 160 780
Recettes	(56 927 870)	(4 372 510)	(61 300 380)	(2 860 400)	(64 160 780)
Montant net des ressources nécessaires					
I. Coûts indirects	20 191 983	(158 755)	20 033 228	1 039 000	21 072 228
Recettes accessoires	(3 110 100)		(3 110 100)		(3 110 100)
Total, budget ordinaire	153 428 038		153 428 038	3 181 150	156 609 188
3. Budget opérationnel					
A. Organes directeurs		80 000	80 000	2 300	82 300
Montant net des ressources nécessaires		80 000	80 000	2 300	82 300
B. Direction exécutive et gestion stratégique	273 800		273 800	(3 400)	270 400
C. Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	4 173 445	1 229 710	5 403 155	(57 875)	5 345 280
Montant net des ressources nécessaires	4 173 445	1 229 710	5 403 155	(57 875)	5 345 280
D. Renforcement des capacités commerciales	4 060 825	(367 715)	3 693 110	(23 290)	3 669 820
Montant net des ressources nécessaires	4 060 825	(367 715)	3 693 110	(23 290)	3 669 820
E. Énergie et environnement	4 252 270	494 177	4 746 447	50 305	4 796 752
Montant net des ressources nécessaires	4 252 270	494 177	4 746 447	50 305	4 796 752
F. Programmes transversaux & cohérence au niveau des pays	5 480 137	(945 572)	4 534 565	(76 240)	4 458 325
Montant net des ressources nécessaires	5 480 137	(945 572)	4 534 565	(76 240)	4 458 325
G. Services d'appui au programme	4 518 600	(490 600)	4 028 000	156 000	4 184 000
Montant net des ressources nécessaires					
Recettes accessoires	(619 200)		(619 200)		(619 200)
Total, budget opérationnel	22 139 877		22 139 877	47 800	22 187 677

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 4
**Prévisions de dépenses et de recettes par principal objet de dépense
pour 2010-2011 avec des données comparatives sur 2008-2009**
(À l'exclusion du grand programme H (Gestion des bâtiments))
(En euros)

Grand programme	Budget approuvé de 2008-2009 ^a	Accroissement des ressources en 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Actualisation des coûts aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2010-2011
	1	2	3	4	5
1. Budgets ordinaire et opérationnel					
1 Dépenses de personnel	129 312 950	807 210	130 120 160	1 184 550	131 304 710
2 Voyages autorisés	3 485 220	137 180	3 622 400	82 200	3 704 600
3 Dépenses de fonctionnement	28 272 863	(785 338)	27 487 525	1 800 200	29 287 725
4 Technologies de l'information et de la communication	5 321 700	(87 350)	5 234 350	166 700	5 401 050
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	14 809 382	(71 702)	14 737 680	190 800	14 928 480
Recettes	(5 634 200)		(5 634 200)	(195 500)	(5 829 700)
Total, budgets ordinaire et opérationnel (montants nets)	175 567 915		175 567 915	3 228 950	178 796 865
2. Budget ordinaire					
1 Dépenses de personnel	107 078 350	914 090	107 992 440	1 155 050	109 147 490
2 Voyages autorisés	3 485 220	137 180	3 622 400	82 200	3 704 600
3 Dépenses de fonctionnement	27 748 386	(892 218)	26 856 168	1 781 900	28 638 068
4 Technologies de l'information et de la communication	5 321 700	(87 350)	5 234 350	166 700	5 401 050
5 Programme ordinaire de coopération technique et ressources spéciales pour l'Afrique	14 809 382	(71 702)	14 737 680	190 800	14 928 480
Recettes	(5 015 000)		(5 015 000)	(195 500)	(5 210 500)
Total, budget ordinaire (montants nets)	153 428 038		153 428 038	3 181 150	156 609 188
3. Budget opérationnel					
1 Dépenses de personnel	22 234 600	(106 880)	22 127 720	29 500	22 157 220
3 Dépenses de fonctionnement	524 477	106 880	631 357	18 300	649 657
Recettes	(619 200)		(619 200)		(619 200)
Total, budget opérationnel (montants nets)	22 139 877		22 139 877	47 800	22 187 677

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Tableau 5
Postes inscrits au budget ordinaire et au budget opérationnel, pour 2008-2009 et 2010-2011
(À l'exclusion du grand programme H (Gestion des bâtiments))

A. Total ONUDI	2008-2009			2010-2011			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	33,0	7,0	40,0	33,0	6,0	39,0	-1,0
P-5	59,0	13,0	72,0	58,0	11,0	69,0	-3,0
P-4	68,0	8,0	76,0	68,0	9,0	77,0	1,0
P-2/P-3	72,0	10,0	82,0	78,0	10,0	88,0	6,0
P-1	6,0	4,0	10,0	6,0	4,0	10,0	-
Administrateur national de programme	8,0	22,0	30,0	4,0	25,0	29,0	-1,0
Total partiel	247,0	64,0	311,0	248,0	65,0	313,0	2,0
Agents des services généraux	241,75	69,00	310,75	250,25	69,50	319,75	9,00
TOTAL GÉNÉRAL	488,75	133,00	621,75	498,25	134,50	632,75	11,00
B. Siège (y compris bureaux à New York, à Genève et à Bruxelles)							
	2008-2009			2010-2011			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur général	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0	-
Directeur	25,0	1,0	26,0	26,0	1,0	27,0	1,0
P-5	47,0	8,0	55,0	42,0	4,0	46,0	-9,0
P-4	62,0	7,0	69,0	65,0	6,0	71,0	2,0
P-2/P-3	70,0	9,0	79,0	75,0	8,0	83,0	4,0
P-1	6,0	4,0	10,0	6,0	4,0	10,0	-
Administrateur national de programme	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	211,0	29,0	240,0	215,0	23,0	238,0	-2,0
Agents des services généraux	197,75	52,00	249,75	197,25	52,50	249,75	-
TOTAL GÉNÉRAL	408,75	81,00	489,75	412,25	75,50	487,75	-2,00
C. Bureaux extérieurs							
	2008-2009			2010-2011			Augmentation/ diminution
	BOr	BOp	Total	BOr	BOp	Total	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>							
Directeur	8,0	6,0	14,0	7,0	5,0	12,0	-2,0
P-5	12,0	5,0	17,0	16,0	7,0	23,0	6,0
P-4	6,0	1,0	7,0	3,0	3,0	6,0	-1,0
P-2/P-3	2,0	1,0	3,0	3,0	2,0	5,0	2,0
P-1	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur national de programme	8,0	22,0	30,0	4,0	25,0	29,0	-1,0
Total partiel	36,0	35,0	71,0	33,0	42,0	75,0	4,0
Agents des services généraux	44,0	17,0	61,0	53,0	17,0	70,0	9,0
TOTAL GÉNÉRAL	80,0	52,0	132,0	86,0	59,0	145,0	13,0

GRAND PROGRAMME A. ORGANES DIRECTEURS

Description générale

Le grand programme A comprend deux programmes: A.1 (Réunions des organes directeurs) et A.2 (Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures). Les États Membres sont les principales parties prenantes du grand programme, et les pays en développement et les pays à économie en transition les groupes cibles. Les dernières années se sont caractérisées par des manifestations spéciales qui ont précédé les sessions ordinaires, des manifestations parallèles qui les ont accompagnées, et par la présence de chefs d'État et d'autres dignitaires. Ces changements et d'autres ont renforcé le processus de participation et encouragé les États Membres, représentés à un très haut niveau, à échanger leurs points de vue et à fournir des orientations sur la manière dont l'Organisation devrait contribuer à l'objectif général de développement, à savoir le développement industriel pour la réduction de la pauvreté, la mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement. Plus particulièrement, le grand programme doit servir de cadre à la détermination des principes directeurs, des orientations, des priorités et des ressources budgétaires de l'Organisation et permettre d'assurer des contacts étroits et concertés avec les gouvernements.

Objectif général

Servir de cadre à la détermination des principes directeurs, des orientations, des priorités et des ressources budgétaires de l'ONUDI et permettre d'assurer des contacts étroits et concertés avec les gouvernements.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
5,00	3,00	8,00			
			Dépenses de personnel	1 779 800	1 779 800
			Consultants	30 900	30 900
			Voyages autorisés	9 700	9 700
			Dépenses de fonctionnement	3 519 450	82 300 3 601 750
			Total, dépenses (montant brut)	5 339 850	82 300 5 422 150
			Total, ressources (montant net)	5 339 850	82 300 5 422 150

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
A.1. Réunions des organes directeurs			3 672 550		3 672 550
A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	5,00	3,00	1 749 600		1 749 600
A. Total, grand programme	5,00	3,00	5 422 150		5 422 150

Programme A.1. Réunions des organes directeurs

Description générale

Le programme permet d'assurer le fonctionnement des organes directeurs. Les organes directeurs, comme indiqué au chapitre III de l'Acte constitutif, sont les suivants:

- a) La Conférence générale, l'un des trois principaux organes de l'ONUDI aux termes du paragraphe 1 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, qui détermine les principes directeurs et les orientations générales de l'Organisation;
- b) Le Conseil du développement industriel, dont les fonctions sont régies par l'Article 9 de l'Acte constitutif, qui supervise et suit les activités de l'Organisation entre les sessions de la Conférence générale et fait rapport à cette dernière;
- c) Le Comité des programmes et des budgets qui, aux termes du paragraphe 2 de l'Article 7 de l'Acte constitutif, aide le Conseil du développement industriel à préparer et à examiner le programme de travail, le budget ordinaire et le budget opérationnel de l'Organisation ainsi que d'autres questions financières intéressant l'Organisation et visées au paragraphe 4 de l'Article 10 de l'Acte constitutif.

Le programme répond à la mission exposée dans l'Acte constitutif et dans le règlement intérieur des organes directeurs. Il assure l'organisation des réunions des organes principaux et subsidiaires, lesquels donnent au Secrétariat des directives et des orientations sur les fonctions et activités de l'Organisation, conformément à l'Article 2 de l'Acte constitutif. Il fait également en sorte que les réunions se déroulent conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure grâce aux avis éclairés et aux préparatifs minutieux du Secrétariat.

Le programme a pour objectif d'assurer l'infrastructure et les services nécessaires (traduction, impression, installations de conférence, interprétation) pour les réunions des organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des programmes et des budgets), y compris les sessions ordinaires et extraordinaires et toute une série de réunions intersessions.

Objectif

Assurer l'infrastructure nécessaire pour les réunions des organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des programmes et des budgets), y compris les sessions ordinaires et extraordinaires et toute une série de réunions intersessions.

Contribution à l'objectif de développement de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques publiques, les stratégies économiques et la coopération multilatérale pour le développement valorisent des modes de développement industriel qui réduisent la pauvreté et favorisent une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none">• Un débat et une coopération fructueux à l'échelle multilatérale dans des domaines liés au développement industriel et à la croissance durables.• Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels des pays en développement.

¹ Établis à partir des rapports des organes directeurs.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
	0,00			0,00	0,00	
			Consultants	30 900		30 900
			Voyages autorisés	9 700		9 700
			Dépenses de fonctionnement	3 461 850	82 300	3 544 150
			Total, dépenses (montant brut)	3 590 250	82 300	3 672 550
			Total, ressources (montant net)	3 590 250	82 300	3 672 550

Programme A.2. Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures

Description générale

Les organes directeurs sont l'objet du Chapitre III de l'Acte constitutif, et leur secrétariat assure et coordonne leurs sessions. Le programme:

- a) Apporte un appui fonctionnel, technique et logistique aux organes directeurs (Conférence générale, Conseil du développement industriel, Comité des programmes et des budgets), ainsi qu'à d'autres organes subsidiaires et aux groupes de travail mis en place par ces organes;
- b) Fournit des services consultatifs aux membres des Bureaux élus des organes directeurs, notamment des scénarios pour leurs présidents, et aux présidents des groupes régionaux, ainsi qu'aux hauts fonctionnaires, concernant la gestion de questions complexes de politique avant et pendant les sessions, y compris les activités de suivi, pour assurer une action conforme aux textes statutaires et réglementaires; et
- c) Revoit et met au point les documents avant, pendant et après les sessions, en assurant le respect des normes et des textes pertinents, et tient à jour le site Web de l'ONUDI.

En tant que point de contact assurant la liaison avec les États Membres et les États non membres de l'Organisation, ainsi qu'avec les groupes régionaux et leurs présidents, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales (OIG et ONG), le programme établit, maintient et suit les contacts du Secrétariat avec ces États et organisations. Dans ce contexte, il:

- a) Assure la liaison avec les États Membres sur toutes les questions relatives aux organes directeurs;
- b) Mène des consultations avec les États non membres pour faciliter leurs demandes d'adhésion à l'ONUDI, ainsi qu'avec d'autres entités habilitées à participer aux activités des organes directeurs;
- c) Sert de point de contact pour les organisations intergouvernementales demandant à conclure des accords relatifs à l'établissement de relations avec l'Organisation, et pour les organisations non gouvernementales demandant le statut consultatif;
- d) Fournit une série complète de services d'appui à la section de Vienne du Groupe des 77 et de la Chine; et

- e) Examine la correspondance officielle adressée par le Directeur général et les Directeurs principaux aux personnalités de haut niveau et aux représentants des gouvernements, pour assurer le respect des normes protocolaires et des règles rédactionnelles de l'ONU.

Le programme a pour objectif de faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et d'entretenir des relations d'ordre général avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres et les groupes régionaux afin que les États Membres connaissent mieux et soutiennent davantage le mandat et les objectifs généraux de développement de l'Organisation. De même, le programme vise à contribuer à améliorer la gestion des programmes de l'ONUDI en s'efforçant d'assurer le bon déroulement des réunions par la fourniture aux organes délibérants de services et de documents de qualité conformément au calendrier établi.

Objectif

Faciliter les délibérations et la prise de décision des organes directeurs et entretenir des relations d'ordre général avec les États Membres, les missions permanentes accréditées auprès de l'ONUDI, les États non membres, les OIG et les ONG et les groupes régionaux.

Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Assurer un cadre propice aux délibérations et à la prise de décision des organes directeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture optimale d'information et de services de conférence aux États Membres.

¹ Établis à partir de déclarations publiées par les États Membres, ainsi que de statistiques et documents pertinents.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total
			ordinaire	opérationnel	
5,00	3,00	8,00			
			Dépenses de personnel		1 692 000
			Dépenses de fonctionnement		57 600
			Total, dépenses (montant brut)		1 749 600
			Total, ressources (montant net)		1 749 600

GRAND PROGRAMME B. DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE

Description générale

Dans le cadre des objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et conformément aux décisions des organes directeurs, le grand programme fournit des orientations stratégiques efficaces à l'Organisation et assure sa bonne gestion opérationnelle et financière en s'appuyant sur un processus d'amélioration continue par échange de connaissances au sein de l'Organisation. Il renforce en outre l'appui dont jouit l'ONUDI auprès de nombreux partenaires grâce à la diffusion de connaissances et d'informations pertinentes. Plus précisément, le grand programme assume les fonctions suivantes:

- a) Fournir des orientations stratégiques et politiques générales pour les activités de l'ONUDI;
- b) Assurer le positionnement stratégique efficace de l'ONUDI au sein du système de développement international en répondant de manière proactive à l'évolution des objectifs de développement, et en maintenant des relations étroites avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organismes du système des Nations Unies, au Siège et par l'intermédiaire des bureaux de Bruxelles, de Genève et de New York;
- c) Améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations de l'ONUDI par l'application cohérente des principes de la gestion axée sur les résultats et des enseignements tirés du suivi et de l'évaluation systématiques de ces opérations;
- d) Faire mieux connaître et comprendre le rôle et la pertinence de l'ONUDI dans le domaine de la coopération internationale au développement pour aider à maintenir l'appui du public en faveur de l'Organisation;
- e) Veiller à ce que les mécanismes de contrôle interne fonctionnent de manière efficace et rationnelle en soumettant toutes les opérations à un suivi continu pour que les ressources disponibles soient utilisées au mieux;
- f) Veiller en outre à ce que toutes les opérations de l'Organisation soient effectuées conformément au cadre juridique prévu dans l'Acte constitutif, aux décisions des organes directeurs, aux règlements et aux instructions du Directeur général.

Objectif général

Veiller à ce que des stratégies, politiques et systèmes opérationnels efficaces soient mis en place, judicieusement suivis, évalués et améliorés en permanence et que les États Membres, le personnel, les organismes du système des Nations Unies et les autres interlocuteurs et partenaires de l'ONUDI en soient bien informés.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total	
			ordinaire	opérationnel		
24,00	22,00	46,00	Dépenses de personnel	10 823 700	270 400	11 094 100
			Consultants	340 400		340 400
			Réunions	145 700		145 700
			Voyages autorisés	883 700		883 700
			Dépenses de fonctionnement	985 740		985 740
			Technologies de l'information et de la communication	100 300		100 300
			Total, dépenses (montants bruts)	13 279 540	270 400	13 549 940
			Total, ressources (montants nets)	13 279 540	270 400	13 549 940

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
B.1. Direction exécutive et gestion stratégique	13,00	16,00	9 296 400		9 296 400
B.2. Évaluation	4,00	2,00	1 527 000		1 527 000
B.3. Services juridiques	3,00	2,00	1 248 000		1 248 000
B.4. Contrôle interne	4,00	2,00	1 478 540		1 478 540
B. Total, grand programme	24,00	22,00	13 549 940		13 549 940

Programme B.1. Direction exécutive et gestion stratégique

Description générale

Conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et aux décisions des organes directeurs, y compris ceux en rapport avec le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013, le programme B.1 fournit des orientations stratégiques et politiques générales pour la gestion de l'Organisation par le biais d'un processus d'amélioration continue et d'échange de connaissances au sein de l'Organisation.

Le programme veille en outre au positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte multilatéral, en particulier au sein du système des Nations Unies, et renforce le soutien multipartite apporté à l'Organisation au travers d'activités efficaces de sensibilisation, de communication, d'information et de diffusion de connaissances et des partenariats.

Objectif

Assurer diverses fonctions de gestion interdépendantes servant à déterminer l'orientation stratégique générale et le positionnement de l'ONUDI en tant que prestataire de services de développement performant dans le cadre de son mandat.

Contribution à l'objectif de développement de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques publiques, les stratégies économiques et la coopération multilatérale pour le développement valorisent des modes de développement industriel qui réduisent la pauvreté et favorisent une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Un débat et une coopération fructueux à l'échelle multilatérale dans des domaines liés au développement industriel et à la croissance durables. • Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels des pays en développement.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total	
			ordinaire	opérationnel		
13,00	16,00	29,00				
			Dépenses de personnel	7 082 800	7 082 800	
			Consultants	237 500	237 500	
			Réunions	145 700	145 700	
			Voyages autorisés	779 400	779 400	
			Dépenses de fonctionnement	954 900	954 900	
			Technologies de l'information et de la communication	96 100	96 100	
			Total, dépenses (montant brut)	9 296 400	9 296 400	
			Total, ressources (montant net)	9 296 400	9 296 400	

Élément de programme B.1.1. Direction exécutive et alignement organisationnel

Description générale

Dans le cadre général du Programme B.1, le présent élément de programme établit les orientations stratégiques et politiques générales de l'ensemble des activités menées par l'Organisation. Ainsi, il définit et coordonne l'orientation stratégique de la coopération technique et des activités de forum mondial de l'ONUDI, ainsi que ses méthodes et procédures administratives et financières, conformément aux objectifs énoncés dans l'Acte constitutif et aux décisions de ses organes directeurs. Cet élément de programme vise aussi à susciter l'appui des États Membres au mandat et aux activités de l'ONUDI par la communication et le dialogue directs.

Objectif

Fournir un cadre stratégique et politique aux activités et aux opérations menées par l'ONUDI conformément à son mandat et susciter l'appui des États Membres à ces activités.

Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Des politiques et des stratégies saines de programme fondées sur l'objectif de développement de l'ONUDI et adaptées aux besoins de développement industriel des États Membres et à l'évolution de l'environnement extérieur.	<ul style="list-style-type: none">• Alignement total des politiques et des stratégies de programme de l'ONUDI sur l'objectif général de développement et les objectifs et principes convenus à l'échelle internationale.

¹ Établis à partir des documents destinés aux organes délibérants, des documents et rapports de l'ONU, des statistiques de l'ONUDI et des déclarations des États Membres.

Élément de programme B.1.2. Planification stratégique et cohérence à l'échelle du système

Description générale

Dans le cadre général du programme B.1, le présent élément de programme établit et fournit des orientations sur les stratégies, les politiques et les priorités spécifiques de l'Organisation. Il définit aussi le positionnement stratégique de l'ONUDI dans le contexte multilatéral, et en particulier au sein du système des Nations Unies. Dans ce contexte, il gère et coordonne la participation de l'ONUDI aux réunions et activités intergouvernementales et interinstitutions, et donne des indications aux bureaux de l'ONUDI à Bruxelles, Genève et New York, dont les activités font partie intégrante de cet élément de programme.

Objectif

Établir des priorités stratégiques et politiques spécifiques pour l'ONUDI et veiller au bon positionnement stratégique de l'Organisation dans le contexte multilatéral.

Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Améliorations apportées au positionnement de l'ONUDI dans le contexte multilatéral et capacité de réaction en tant que prestataire de services de développement multilatéral.	<ul style="list-style-type: none">• Niveau de reconnaissance et d'acceptation des principaux mandats et de l'objectif de développement de l'ONUDI comme contribution importante à la réalisation des objectifs internationaux en matière de développement.

¹ Établis à partir des documents destinés aux organes délibérants, des documents et rapports de l'ONU, des rapports du Conseil de coordination des chefs de secrétariat, des statistiques de l'ONUDI et des déclarations des États Membres.

Élément de programme B.1.3. Communication stratégique

Description générale

Dans le cadre général du programme B.1, le présent élément de programme coordonne les efforts de communication de l'ONUDI avec ses interlocuteurs extérieurs, renforçant ainsi la visibilité et l'image de l'Organisation auprès du grand public, en particulier dans ses États Membres, et permettant que l'ONUDI et les activités qu'elle mène au titre de ses programmes soient mieux comprises et appréciées à l'échelle internationale. S'appuyant sur une stratégie mondiale détaillée de communication et de sensibilisation, il fait connaître le mandat général de l'ONUDI, ses orientations prioritaires, ses programmes et activités à un public extérieur (à savoir la communauté internationale, le secteur privé, la société civile, les universitaires, les acteurs du développement, les parties intéressées, les donateurs et les médias) et recourt à cet effet à un large éventail de techniques et d'outils pertinents, y compris les relations avec les médias, les supports

promotionnels, la présence sur Internet et le Programme des ambassadeurs de bonne volonté. Le présent élément de programme supervise aussi les communications stratégiques de l'ONUDI avec d'autres entités du système des Nations Unies, et assure la cohérence sur les problèmes communs de communication avec ces entités par l'intermédiaire de structures interinstitutions comme le Groupe des Nations Unies pour les communications.

Objectif

Accroître la visibilité du rôle et des résultats de l'ONUDI dans la promotion du développement industriel durable.

Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Meilleure connaissance et appui plus efficace de l'objectif de développement, du mandat et des programmes et activités de l'ONUDI.	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des efforts de communication de l'ONUDI en direction du public, échos favorables des clients internes et participation accrue des États Membres et des groupes et personnalités influentes œuvrant en faveur du développement.

¹ Établis à partir de reportages, de résultats d'enquêtes, du nombre de publications demandées, de débats publics enregistrés et d'analyses de sites Web.

Programme B.2. Évaluation

Description générale

Ce programme contribue à promouvoir la transparence et l'échange de connaissances, et à garantir l'efficacité des programmes de coopération technique de l'ONUDI. Les évaluations effectuées à ce titre fourniront des recommandations aux administrateurs de l'ONUDI, à divers niveaux, sur la manière d'atteindre plus efficacement les objectifs de développement de l'Organisation. Les évaluations thématiques s'appuieront sur les enseignements tirés de l'amélioration des résultats en matière de développement. Ce programme contribue aussi aux objectifs de gestion de l'ONUDI en mettant l'échange de connaissances au service du développement des compétences et de l'excellence, en mesurant et en publiant des résultats pour l'élaboration de politiques axées sur les résultats, en faisant connaître les enseignements tirés, en offrant des possibilités d'innover et en validant les résultats en vue de promouvoir la transparence.

Objectif

Améliorer la conception, la mise en œuvre et l'orientation stratégique des activités de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de développement de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques industrielles, les stratégies économiques et les activités multilatérales de coopération pour le développement se fondent sur de solides bases empiriques et analytiques et favorisent un développement industriel novateur et fondé sur la connaissance.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de politiques et de stratégies de développement industriel plus efficaces. • Un débat et une coopération fructueux à l'échelle multilatérale dans des domaines liés au développement industriel et à la croissance durables. • L'évaluation des projets de l'ONUDI apporte une contribution identifiable à la production de connaissances générales dans le domaine du développement industriel durable.

¹ Établis à partir des rapports des organes directeurs.

Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Bonne qualité, spécificité, cohérence et originalité des travaux menés par l'Organisation dans le cadre de ses programmes.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets et des programmes. • Niveau d'alignement sur les principes internationalement reconnus en matière d'efficacité de l'aide et de la coopération internationale pour le développement.

¹ Établis à partir de rapports intérimaires d'évaluation, de statistiques de l'ONUDI et de données des organismes d'assurance de la qualité.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
4,00	2,00	6,00	Dépenses de personnel	1 454 500	1 454 500
			Consultants	30 900	30 900
			Voyages autorisés	30 600	30 600
			Dépenses de fonctionnement	11 000	11 000
			Total, dépenses (montant brut)	1 527 000	1 527 000
			Total, ressources (montant net)	1 527 000	1 527 000

Programme B.3. Services juridiques

Description générale

L'ONUDI est une institution spécialisée des Nations Unies. Elle jouit de certains privilèges et immunités, de droits et d'obligations en vertu du droit international qui définissent et régissent ses relations extérieures. Son cadre juridique interne est défini dans son Acte constitutif et, accessoirement, dans les règlements et directives émanant des organes directeurs, ainsi que dans les règles et instructions publiées par le Directeur général ou sous son autorité.

Le programme vise à promouvoir la primauté du droit à l'ONUDI et à défendre ses intérêts. Il a pour fonction principale de fournir des avis juridiques, ainsi qu'une assistance juridique spécialisée, à tous les organes de l'Organisation. Ses principales activités consistent à: fournir au Directeur général et à tous les services du Secrétariat des avis juridiques concernant les accords internationaux, les contrats, l'emploi ou les relations extérieures, les projets d'assistance technique, les règlements et les règles, les politiques et les directives administratives, et les décisions et résolutions des organes directeurs; représenter le Directeur général dans les différends portés devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail et le Tribunal administratif des Nations Unies; défendre les intérêts juridiques de l'Organisation en matière de contrats et de litiges; et poursuivre le développement du droit international et l'harmonisation des règles, des procédures et des politiques du régime commun des Nations Unies.

Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
De solides bases juridiques pour les activités de l'Organisation et une défense efficace de ses droits, positions et intérêts en matière de contrats et de litiges.	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'erreurs ou de différends liés aux avis juridiques. • Clarté des moyens juridiques mis en œuvre. • Réduction du nombre total d'affaires où la responsabilité de l'ONUDI est engagée par rapport au nombre total de plaintes déposées contre elle. • Absence de cas où le statut, les privilèges et immunités dont l'Organisation et ses fonctionnaires jouissent sont remis en cause ou ne sont pas maintenus.

¹ Établis à partir du Registre du Bureau des affaires juridiques.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total		Budget	Budget	Total
				ordinaire	opérationnel	
3,00	2,00	5,00	Dépenses de personnel	920 500	270 400	1 190 900
			Consultants	30 900		30 900
			Voyages autorisés	12 300		12 300
			Dépenses de fonctionnement	13 900		13 900
			Total, dépenses (montants bruts)	977 600	270 400	1 248 000
			Total, ressources (montants nets)	977 600	270 400	1 248 000

Programme B.4. Contrôle interne

Description générale

Ce programme appuie le bon déroulement de la mission de l'ONUDI, la réalisation des résultats et des responsabilités attendues d'elle dans le monde entier, en favorisant comme suit une culture de l'intégrité, de la transparence et de la responsabilité:

- a) Des services de vérification interne indépendants et objectifs, permettant d'évaluer et d'analyser l'efficacité et l'adéquation du système de contrôles internes, de gestion des risques et des processus de gouvernance de l'ONUDI, ainsi que l'utilisation rationnelle, efficace et rentable des ressources dont elle dispose, par des études systématiques, ordonnées et objectives à tous les niveaux de l'Organisation, et de recommander des améliorations, le cas échéant; et
- b) Des enquêtes sur les irrégularités présumées, par exemple fraude, corruption et cas de mauvaise gestion à l'ONUDI.

Le Programme sert aussi de point de contact pour toutes les activités de l'ONUDI liées aux travaux du Corps commun d'inspection.

Objectif

Valoriser les opérations de l'ONUDI et en améliorer l'efficacité, l'adéquation et la pertinence en examinant et en évaluant les activités de manière indépendante et objective, en promouvant la transparence et la responsabilité et l'amélioration de la performance.

Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Amélioration de la transparence, de l'esprit de responsabilité, des résultats, de l'intégrité et de la confiance des interlocuteurs dans l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des opérations de l'ONUDI faisant l'objet d'une vérification (prévue ou non). • Nombre de plaintes classées, reportées d'une période biennale précédente ou à la suivante.

¹ Établis à partir de données relatives au contrôle interne.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget		Total	
			ordinaire	opérationnel		
4,00	2,00	6,00	Dépenses de personnel	1 365 900	1 365 900	
			Consultants	41 100	41 100	
			Voyages autorisés	61 400	61 400	
			Dépenses de fonctionnement	5 940	5 940	
			Technologies de l'information et de la communication	4 200	4 200	
			Total, dépenses (montant brut)	1 478 540	1 478 540	
			Total, ressources (montant net)	1 478 540	1 478 540	

GRAND PROGRAMME C. RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES

Description générale

La réduction de la pauvreté (OMD 1) et les objectifs connexes que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD 3) restent le pilier fondamental des services d'appui que l'ONUDI met à la disposition de ses États Membres. Cet engagement découle de la conviction que le moyen le plus efficace d'atteindre ces objectifs passe par la croissance économique, et que le développement industriel piloté par le secteur privé peut faire beaucoup pour orienter les économies des pays en développement sur la voie d'une croissance économique soutenue. L'industrie est une pépinière pour l'entrepreneuriat, l'investissement commercial, le progrès technologique, l'acquisition de compétences et la création d'emplois décents. Grâce aux regroupements transversaux, le développement industriel est en outre à même de créer le fondement d'un secteur agricole plus efficace et plus rentable et d'un secteur tertiaire florissant. Ces facteurs contribuent tous à des améliorations durables de la productivité à même de donner des résultats favorables aux pauvres et de contribuer au relèvement du niveau de vie dans les pays en développement.

Un rôle fondamental incombe aux États s'agissant de réglementer et de faciliter le développement du secteur privé. Il importe donc que les gouvernements des pays en développement créent un environnement propice aux affaires, s'appuyant sur des politiques industrielles solides et sur un cadre institutionnel efficace dans le cadre duquel le secteur privé peut s'épanouir et devenir le moteur d'une croissance durable et inclusive.

Les entrepreneurs et les petites et moyennes entreprises (PME) constituent les principales sources d'activités économiques à l'appui de la croissance de la productivité et de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. En effet, les entrepreneurs et les PME bénéficiant d'un bon niveau d'éducation et mis en réseaux sont à même de faire de meilleurs jugements et de prendre de meilleures décisions et sont donc susceptibles de mener à bien des opérations appelant des investissements à long terme – dont notamment des entreprises manufacturières – en se fondant sur leur connaissance du climat économique. Pour renforcer leurs capacités productives et leur compétitivité sur les marchés, il importe donc de favoriser le développement des ressources humaines et la création de réseaux parmi les entrepreneurs et les PME.

On aide aussi à atténuer la pauvreté en renforçant l'autonomisation économique de secteurs marginalisés de la population. Cela est particulièrement vrai pour les économies agricoles de l'Afrique subsaharienne et des pays les moins avancés (PMA), où la majorité de la population pratique souvent l'agriculture de subsistance. Comme la plupart des jeunes de ces pays grandissent sans être exposés à l'expérience de ce qu'est une entreprise ou sans acquérir la moindre compétence en ce sens, la capacité de ces pays à créer des entrepreneurs est elle aussi limitée. Dans le même ordre d'idées, le faible niveau d'éducation des filles et de participation des femmes aux activités commerciales freine le développement de l'entrepreneuriat dans bon nombre de pays en développement.

Un défi particulier se pose pour les pays en développement, celui de faire évoluer leur industrie pour que, d'activité de faible valeur s'appuyant sur les produits de base soumis aux prix du marché, elle puisse passer à une production et à des services à plus forte valeur ajoutée s'appuyant sur la matière grise. Si l'on aide les entreprises de ces pays à accéder à l'information relative aux marchés et aux technologies de l'information et des communications (TIC), on contribue pour beaucoup à surmonter ces obstacles au développement. La création progressive de cette société de l'information dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les PMA, est une condition préalable à l'innovation, à la productivité, à la compétitivité et à la création de liens avec les marchés.

Bien souvent, les perspectives de croissance des PME des pays en développement sont limitées par leurs difficultés à accéder aux courants internationaux d'investissement et de technologies. Elles n'ont donc pas les capitaux qu'il leur faudrait pour s'agrandir, ni la technologie pour améliorer ou diversifier leurs gammes de produits. On peut souvent imputer cette situation aux mesures générales et aux approches réglementaires peu propices adoptées par les gouvernements, mais elle est également souvent due au fait que les sources externes

de capital et de technologie méconnaissent les possibilités qui existent dans bon nombre de pays en développement. Il convient de déployer des efforts conscients dans ces cas pour aider à créer des partenariats entre les producteurs nationaux et des partenaires et homologues étrangers potentiels.

C'est dans ce contexte que l'ONUDI propose cinq éléments de programme liés les uns aux autres dans le cadre de son thème prioritaire de réduction de la pauvreté grâce aux activités productives. Il s'agit de stratégies industrielles et d'environnement économique; de promotion des investissements et de la technologie; de développement de groupes de PME et de chaînes de valeur agricoles; de développement d'un esprit d'entreprise chez les populations rurales, les femmes et les jeunes; de sécurité humaine et de réadaptation dans les situations de sortie de crise.

Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales plus ciblées ci-après:

Afrique subsaharienne

a) La plupart des pays africains ont mis en œuvre des mesures macroéconomiques qui ont donné de très bons résultats et, jusqu'à la crise économique mondiale, le taux de croissance de l'Afrique était en hausse, grâce à une demande mondiale soutenue, aux prix élevés des produits de base, auxquels s'est ajoutée une forte production pétrolière, à l'accroissement des flux de capitaux privés et à la remise de la dette. Toutefois, la réponse du secteur industriel à cette nette amélioration de la gestion macroéconomique est restée modeste, en grande partie à cause des rigidités qui existent du côté de l'offre, elles-mêmes dues à la faiblesse des capacités productives et commerciales, à la mauvaise qualité de l'infrastructure et à la faiblesse de la demande.

b) Devant cette situation, la dixième session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2008, a marqué un tournant majeur. Elle a approuvé le Plan d'action pour le développement industriel accéléré en Afrique qui met l'accent sur la transformation des économies africaines grâce à la valeur ajoutée, à la création de richesses et à la création de liens avec le commerce mondial. En approuvant le Plan d'action, les Chefs d'État et de gouvernement ont demandé que soient établis des programmes opérationnels et des priorités. En conséquence, les sept regroupements de programmes suivants ont été convenus: i) politique industrielle et orientation des institutions, ii) mise à niveau des capacités de production et des capacités commerciales; iii) promotion de l'infrastructure et de l'énergie pour le développement industriel; iv) ressources humaines pour l'industrie; v) innovations industrielles, recherche et développement et développement de la technologie; vi) financement et mobilisation des ressources et vii) développement durable. Dans ce cadre, l'ONUDI concourra pour l'essentiel à renforcer les capacités productives et commerciales requises, ainsi que les capacités, les compétences et la compétitivité en matière de gestion pendant toute la durée de l'exercice biennal.

Pays arabes

a) La réduction de la pauvreté (OMD 1) demeure l'un des défis auxquels doivent faire face de nombreux pays de la région, du fait en particulier de la crise économique mondiale. Le chômage, qui frappe principalement les jeunes, constitue un obstacle majeur pour le développement économique. C'est pourquoi les programmes de l'ONUDI s'attacheront surtout à créer des possibilités d'emploi et de revenus en favorisant l'entrepreneuriat, tout particulièrement l'entrepreneuriat féminin et rural. Pour renforcer le développement du secteur privé de la région, l'ONUDI continuera aussi à promouvoir des réseaux et des regroupements de PME et d'autres mesures visant à accroître les capacités productives du secteur manufacturier et des agro-industries. S'agissant des principaux pays producteurs de pétrole, des mesures vont être prises pour favoriser la diversification dans le but d'éviter que ces pays ne soient trop dépendants à l'égard du pétrole brut ou des produits pétroliers.

Asie et Pacifique

a) Malgré les progrès importants enregistrés dans la réduction de la pauvreté dans cette région ces dernières années, on y trouve encore plus de 600 millions de pauvres – près des deux tiers des pauvres du monde – dont la majorité sont des femmes. Des cadres adaptés à la réduction de la pauvreté et au renforcement du rôle des femmes dans le développement continueront de figurer au rang des priorités de l'ONUDI dans cette région, du fait en particulier des répercussions du ralentissement économique sur les secteurs productifs de la région. L'accent sera donc porté sur la mise en place d'un cadre favorable et d'un appui institutionnel aux PME, les regroupements de PME, la promotion de l'entrepreneuriat féminin et rural, l'hygiène alimentaire, la mise en place d'une infrastructure pour les agro-industries, le développement des compétences en matière de nouvelles technologies, et l'appui aux agro-industries traditionnelles pour en renforcer la productivité.

Europe et nouveaux États indépendants (NEI)

a) Le Programme pour l'Europe et les NEI concerne des pays très différents, dont nombre ont connu des conflits au cours des 15 dernières années. Les situations ainsi héritées grèvent la capacité des pays de la région à atteindre leur plein potentiel de développement, en particulier dans le Caucase, en Asie centrale et dans les Balkans de l'Ouest. De plus, les pays de la région se trouvent à des stades différents de transition entre une économie à planification centrale et une économie de marché, et beaucoup souffrent encore du contrecoup de cette transition, qui a souvent entraîné de forts taux de chômage et des structures de développement inégales au sein des différents pays. Les structures économiques et sociales de la région ont encore été plus touchées par la crise financière et le ralentissement économique mondiaux et des mesures énergiques seront nécessaires pour assurer la stabilité générale et le retour à la croissance industrielle. Dans les pays qui sont lourdement tributaires des ressources en hydrocarbures, il est de plus en plus nécessaire de diversifier les structures économiques et industrielles, toujours du fait de la volatilité croissante des prix du pétrole et du gaz.

b) l'ONUDI va continuer d'aider les pays de la région à élaborer des mesures visant la diversification de leur économie. Dans ce contexte, on cherchera en particulier à aider les pays à réaliser leur fort potentiel, s'agissant notamment d'atteindre la sécurité alimentaire et d'accroître le volume de leurs exportations grâce au développement et à la modernisation de leur secteur agro-industriel. On continuera de tenir compte de la question du chômage grâce à la promotion des PME et au développement de l'entrepreneuriat, visant notamment les femmes et les jeunes. L'ONUDI va en outre poursuivre son programme régional sur la prévision technologique, dont un volet essentiel consistera à proposer des incitations et une assistance aux entreprises en vue de l'adoption de technologies améliorées pour renforcer leur compétitivité.

Amérique latine et Caraïbes

a) Malgré des résultats macroéconomiques plutôt favorables ces dernières années, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes reste confrontée à de forts taux de pauvreté, qui frappe environ un tiers de sa population, soit environ 180 millions de personnes. Quelque 70 millions d'entre eux vivent dans les cinq pays les plus peuplés de la région. L'incidence de la pauvreté est particulièrement aiguë dans les campagnes, et est à la fois cause et effet de l'urbanisation rapide et de l'exode rural dans l'ensemble de la région ces dernières décennies. Dans ce contexte global de pauvreté croissante, et par suite en particulier du ralentissement économique actuel dans le monde, les écarts entre groupes à revenus élevés et groupes à faibles revenus, entre les villes et la campagne et entre les régions plus ou moins développées se creusent. C'est pourquoi l'ONUDI va continuer de mettre à profit les succès enregistrés dans le cadre du Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, mis en place en réponse à la résolution GC.11/Res.1 et approuvé par le Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'ONUDI en novembre 2007.

b) Dans ce contexte, les activités de l'ONUDI en Amérique centrale viseront plus spécifiquement à appuyer le développement de chaînes de valeur agro-industrielles pour répondre aux besoins intérieurs et produire pour les marchés à l'exportation. En revanche, dans les pays à revenus plutôt intermédiaires, c'est-à-dire dans la région andine, et dans les pays à faibles revenus du Cône Sud, il s'agira plutôt d'améliorer la compétitivité industrielle grâce à la promotion de regroupements de PME, de consortiums d'exportation, d'infrastructures pour la qualité et le respect des dispositions, mais aussi d'appuyer l'élaboration de politiques industrielles. Dans les économies plus puissantes du Cône Sud et au Mexique, les projets de l'ONUDI seront essentiellement axés sur la création de chaînes de valeur agro-industrielles dans les zones les plus pauvres, pour la plupart rurales, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations locales. Pour les économies insulaires des Caraïbes, on visera à renforcer la valeur ajoutée de la production agroalimentaire existante de manière écologique et durable.

Objectif général

Stimuler la croissance économique, créer des emplois, générer des revenus et réduire les disparités économiques et sociales en encourageant le développement du secteur privé en faveur des pauvres et l'entreprenariat.

Impact escompté

<i>Impact</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Il s'agit d'autonomiser les femmes comme les hommes pour créer et accroître les revenus en menant des activités industrielles productives.	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilités d'emploi accrues, en particulier pour les groupes cibles pauvres. • Niveaux de revenu accrus et équitables tirés des activités productives. • Conditions de travail plus décentes.

Aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Politiques de croissance équitables: Stratégies, politiques et règlements industriels qui appuient une croissance industrielle équitable et inclusive.	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques industrielles fixant des objectifs quantifiés en matière de réduction de la pauvreté. • Inclusivité et réduction des inégalités au nombre des priorités. • Statistiques industrielles qui permettent de suivre l'impact des politiques industrielles sur la pauvreté.
<i>Aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Institutions d'appui favorisant le marché et l'investissement: Organisations nationales et régionales qui facilitent les services favorables au marché pour les entreprises et aident celles-ci à accroître leurs capacités productives.	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes d'appui qui aident un nombre croissant d'entreprises de tous types. • Mise en place de nouveaux et de meilleurs services d'appui. • Entreprises satisfaites de la qualité des services. • Apparition et développement de prestataires de services privés.

Ressources

Ressources nécessaires (en milliers d'euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total			Total	
			Budget ordinaire	Budget opérationnel		
68,20	34,55	102,75	Dépenses de personnel	18 323 040	5 345 280	23 668 320
			Consultants	269 900		269 900
			Réunions	135 200		135 200
			Voyages autorisés	310 500		310 500
			Dépenses de fonctionnement	87 020		87 020
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	6 917 180		6 917 180
			Total, dépenses (montants bruts)	26 042 840	5 345 280	31 388 120
			Recettes	(77 380)		(77 380)
			Total, ressources (montants nets)	25 965 460	5 345 280	31 310 740
			Total, ressources (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			82 827 740
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		51 517 000				

Élément de programme C.1. Stratégies thématiques, priorités régionales et sensibilisation

Description générale

L'élément de programme vise à:

- Développer les principales stratégies thématiques d'élaboration du grand programme C, un accent particulier étant mis sur les priorités et les stratégies régionales;
- Établir des liens entre les activités au titre du grand programme C et les stratégies en faveur de la réalisation des OMD, et en particulier des OMD-1, OMD-3 et OMD-8;
- Faire connaître et promouvoir les stratégies et les activités du grand programme C au sein de l'ONUDI, du système des Nations Unies et auprès du grand public;
- Lancer et faciliter des activités de sensibilisation sur des questions spécifiques liées à la priorité thématique de réduction de la pauvreté grâce à des activités productives.

Objectif

Assurer la gestion et la promotion efficaces du grand programme C conformément aux prescriptions spécifiques des États Membres de l'ONUDI.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Des stratégies thématiques dans le domaine de la réduction de la pauvreté grâce à des activités productives sont mises au point en fonction des priorités régionales et des besoins des pays et font l'objet d'un suivi et d'une communication efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies thématiques établissent un lien clair entre le programme de l'ONUDI et les OMD. • Efficacité et spécificité régionale des activités de sensibilisation sur les stratégies.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques et de documents stratégiques de l'ONUDI.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les stratégies thématiques et les options stratégiques sont directement liées aux priorités des régions et des pays et sont communiquées aux décideurs au plus haut niveau.	<ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies thématiques sont régulièrement suivies et mises à jour. • Les gouvernements et les organismes intergouvernementaux prennent en compte les stratégies thématiques et les options politiques de l'ONUDI.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

Élément de programme C.2. Stratégie industrielle et environnement économique

Description générale

Les experts en développement et les décideurs s'intéressent de nouveau au thème de la politique industrielle, intérêt qui va aller croissant au cours des années à venir du fait de la crise financière et économique mondiale qui a frappé durant la seconde moitié de 2008. Sur le plan conceptuel, la politique industrielle diffère toutefois des précédentes, dans la mesure où elle cherche à renforcer le processus d'industrialisation plutôt que les produits de l'industrie. En réponse, la coopération technique assurée par l'ONUDI dans le domaine de la politique industrielle sera axée sur le renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse de données économiques fiables; ce processus se poursuivra au cours de l'avenir prévisible. La création d'unités de soutien spécialisées au sein des ministères et des chambres d'industrie fournira une base analytique solide pour formuler des stratégies et politiques en étroite collaboration entre le secteur public et le secteur privé. Si l'ONUDI va axer et déterminer ses services d'appui en fonction des besoins spécifiques de chaque pays, la mise à disposition de ces services comptera des étapes de diagnostic, de formulation, de mise en œuvre et de suivi.

Le processus de formulation peut être amélioré par la mise en place d'un certain nombre d'approches et de méthodes spécifiques. La méthode de la prévision technologique aide le processus de prise de décisions concernant l'application de la technologie et l'innovation au service d'une politique économique et industrielle durable et compétitive, et porte notamment sur la diffusion des technologies, les systèmes d'innovation nationaux et le renforcement des capacités technologiques. Cependant, on peut rectifier l'asymétrie des flux de technologie en portant une attention accrue aux bases institutionnelles afin de déterminer l'évolution et le rythme du développement technologique par l'établissement de liens avec les chaînes d'approvisionnement et les réseaux de production.

Étant donné l'importance primordiale accordée spécifiquement aux PME dans la réduction de la pauvreté, cet élément de programme-ci met avant tout l'accent sur la formulation de politiques, de programmes et de cadres réglementaires libres de préjugés à l'égard des PME et favorables au développement du secteur privé d'une manière générale. L'assistance au renforcement des capacités pour la conception et la mise en place

d'infrastructures institutionnelles nationales et locales stimulant efficacement le développement des PME est une autre caractéristique particulière de cet élément de programme, de même que la facilitation de l'accès aux services d'information commerciale et de développement aux PME axées sur le marché. De plus, l'appui au renforcement des capacités dans ce domaine sera complété par des efforts visant à créer des partenariats et à favoriser un dialogue structuré entre les parties prenantes des secteurs public et privé dans la formulation et l'adaptation continue des politiques de développement industriel, et en particulier des politiques de développement des PME et les améliorations connexes de l'environnement économique tout au long de la période sur laquelle porte ce programme.

Il faut absolument créer des passerelles entre les gouvernements et l'industrie en vue de simplifier les complexités et difficultés bureaucratiques concernant l'accès à des informations primordiales, dont notamment les procédures de délivrance de licences et d'autres dispositions juridiques. Dans le cadre du présent élément de programme thématique on va donc continuer d'aider les gouvernements à développer des portails électroniques offrant un accès intégré à une information sur la réglementation, les institutions d'appui et des conseils économiques généraux, notamment pour les PME et les entrepreneurs. Ces solutions d'administration électronique renforcent la transparence, l'efficacité et la portée des services publics liés à l'industrie ainsi que la diffusion des politiques industrielles et l'établissement de normes pour l'utilisation des TIC notamment par les PME.

Objectif

Promouvoir les politiques et les stratégies de développement industriel propres à faciliter une croissance de l'entreprenariat privé et des entreprises du secteur privé favorable aux pauvres.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Des cadres directeurs et réglementaires qui favorisent la productivité des activités industrielles.	<ul style="list-style-type: none">• Multiplication des initiatives de création d'entreprises.• Amélioration des résultats économiques des entreprises (investissement, ventes, productivité, innovation, exportations).

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués par le biais d'études périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Des politiques et des stratégies industrielles prospectives qui favorisent un développement du secteur privé novateur et fondé sur la connaissance.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres directeurs et réglementaires des activités industrielles. • Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé et les décideurs sur des questions connexes.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les gouvernements sont en mesure d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et des stratégies industrielles prospectives.	<ul style="list-style-type: none"> • Recours plus fréquent aux méthodes de pointe et aux mesures à caractère anticipatif lors de l'élaboration des politiques. • Appui effectif des systèmes de services opérationnels et durables liés au développement des entreprises à un nombre croissant d'entreprises. • Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme C.3. Promotion des investissements et de la technologie

Description générale

L'investissement direct étranger et l'acquisition progressive de technologies de plus en plus avancées sont les éléments indispensables de la transformation économique dont les pays en développement ont besoin pour parvenir à une croissance économique durable et éliminer la pauvreté. Néanmoins, les pays en développement n'ont pas tous obtenu les mêmes succès pour ce qui est d'attirer des investissements de qualité et d'acquérir les technologies propres à les aider à atteindre leurs objectifs de développement. Pour qu'elles portent leurs fruits, ces initiatives exigent une nette amélioration de leurs infrastructures institutionnelles nationales.

Pour répondre à ce besoin, l'ONUDI mettra au point un outil d'information en ligne, la plate-forme de suivi et de gestion des investissements, qui offrira un éventail de données primaires et d'études sur les entreprises nationales et les investisseurs étrangers. Les données disponibles sur la plate-forme, qui seront régulièrement mises à jour, proviendront d'enquêtes effectuées sur les entreprises nationales et les investisseurs étrangers et comporteront des indicateurs de performance de la chaîne d'approvisionnement des entreprises. La plate-forme permettra à l'ONUDI d'aider les institutions et organismes nationaux chargés de promouvoir les investissements à renforcer leurs capacités de suivre l'évolution des tendances d'investissements et à attirer l'investissement. En outre, l'Organisation proposera un outil d'analyse comparative inédit des fournisseurs qui permettra aux fournisseurs locaux d'établir ce qu'ils ont besoin d'améliorer pour se conformer aux exigences des acheteurs et créer un réseau de nouvelles bourses de sous-traitance et de partenariat.

En outre, l'ONUDI élargira et valorisera son réseau de bureaux de promotion des investissements et de la technologie ainsi que ses programmes pour la promotion des investissements et le développement des entreprises. Ceux-ci favoriseront les perspectives d'investissement étranger et intérieur responsable et les partenariats d'entreprises afin d'optimiser les retombées sur le développement et les incidences sur la production industrielle et le commerce. Des services de renforcement des capacités seront aussi fournis dans des domaines tels que le transfert et la diffusion de nouvelles technologies, la gestion du progrès technologique et l'évaluation et la négociation des besoins technologiques. Si besoin est, on s'attachera en particulier à renforcer l'utilisation des technologies nouvelles qui ont de vastes applications ou d'importantes

incidences pour la mise en place d'une économie à faible émission de carbone. À cela s'ajouteront des méthodes et outils en vue de la création et du renforcement de systèmes d'innovation nationaux.

Des services consultatifs et de renforcement des capacités seront fournis aux agences de promotion des investissements et aux institutions du secteur privé local des pays en développement et des économies en transition sur l'analyse de nouveaux investissements et le développement ou la modernisation des entreprises existantes. À cet égard, la diffusion du Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR) de l'ONUDI sera encouragée, ainsi que le développement d'autres applications de cet outil, pour les agro-industries, les industries vertes et les investissements dans le secteur énergétique. Des mesures seront également prises pour renforcer les liens entre les agences de promotion des investissements, le réseau des bureaux de promotion des investissements et de la technologie et le programme pour la promotion des investissements et le développement des entreprises.

Objectif

Favoriser un investissement privé responsable et l'adoption et la diffusion de technologies améliorées pour promouvoir un développement industriel favorable aux pauvres.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
L'investissement industriel, les partenariats et les systèmes d'innovation créent de la croissance et des emplois.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance économique des entreprises (investissement, ventes, productivité, innovation, exportations). • Amélioration de la performance des entreprises dans le domaine de la qualité (certifications ISO, par exemple 9000; 22000; Analyse des risques aux points critiques (HACCP)). • Amélioration de la performance sociale des entreprises (création/préservation d'emplois; salaires plus élevés; sécurité accrue; personnel mieux qualifié; perspectives d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi).

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués par le biais d'études périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les politiques et les stratégies industrielles favorisent l'investissement et les systèmes d'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres directeurs et réglementaires de l'investissement. • Amélioration des systèmes d'innovation nationaux. • Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé et les décideurs sur des questions connexes.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les institutions publiques et privées appuient les entreprises étrangères et nationales et les investisseurs dans les projets d'investissement et les transferts de technologies d'une manière durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes nationaux et les services liés au développement des entreprises appuient efficacement un nombre croissant d'entreprises. • Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. • Les systèmes de services liés au développement des entreprises fonctionnent de manière durable.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme C.4. Développement de regroupements de PME et de chaînes de valeur agricoles

Description générale

Cet élément de programme a pour objet de promouvoir le développement de regroupements et de liens économiques pour aider les entreprises, en particulier les plus petites, à améliorer leur productivité, à obtenir des avantages compétitifs systématiques et à renforcer les systèmes économiques locaux. Il prévoit aussi la fourniture de services liés à la création de réseaux, au développement de chaînes d'approvisionnement et à l'établissement de partenariats public-privé. Par la prestation d'une coopération technique et de services consultatifs dans ces domaines, les entreprises seront à même de compléter leurs capacités propres, réaliser ensemble des économies d'échelle et de gamme, renforcer leur accès aux ressources et aux marchés et ce dans le cadre d'un environnement institutionnel propice. Conformément aux orientations favorables aux pauvres du programme, on continuera de s'attacher en priorité à créer des possibilités pour les pauvres en tant qu'acteurs économiques et consommateurs. À cette fin, on adoptera une approche à base élargie favorisant la participation des groupes les plus pauvres à la prise de décision et cherchant à surmonter les préjugés à l'égard des femmes et d'autres groupes marginalisés et à autonomiser les pauvres pour que ceux-ci saisissent les possibilités économiques qui existent en renforçant leurs compétences, leur organisation et autres capacités.

Cet élément de programme vise en outre à améliorer la compétitivité, la productivité et la performance des chaînes de valeur de l'agro-industrie, et il continuera à renforcer les capacités aux niveaux institutionnel et industriel en vue d'accroître la productivité industrielle et d'améliorer la compétitivité du secteur agro-industriel, et de mieux l'intégrer dans les chaînes de valeur. Les interventions porteront principalement sur les produits agricoles primaires et les activités de transformation secondaires correspondantes, l'accent étant mis sur les produits alimentaires (poissons, viandes, produits laitiers, fruits et légumes et huiles végétales) et certains produits non alimentaires (produits forestiers ligneux ou non ligneux, textiles et vêtements, cuirs, peaux et produits dérivés). En outre, des conseils et une coopération technique viseront à développer des capacités de production de machines agricoles en mettant en place des centres techniques ruraux consacrés au

transfert de technologie ainsi qu'à la réparation et à l'entretien d'outils agricoles essentiels et de matériel de transformation des produits agricoles.

Cet élément de programme continuera aussi de forger des partenariats et de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque interaméricaine de développement pour ce qui a trait au secteur agro-industriel et au développement de regroupements.

Objectif

Renforcer les regroupements et les réseaux de PME et promouvoir l'intégration de PME agro-industrielles dans les chaînes de valeur mondiales afin de créer davantage de possibilités de revenus et de croissance favorable aux pauvres.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les regroupements de PME et les chaînes de valeur agricoles offrent des perspectives économiques et de meilleures conditions de vie aux pauvres.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance économique des entreprises (investissement, ventes, productivité, innovation, exportations). • Amélioration de la performance sociale des entreprises (création/préservation d'emplois; salaires plus élevés; sécurité accrue; personnel mieux qualifié; perspectives d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi). • Les entreprises respectent davantage les exigences en matière de sécurité, de santé, de qualité et d'environnement.

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués par le biais d'études périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques et stratégies industrielles encouragent le développement de regroupements de PME, de liens entre entreprises et de chaînes de valeur agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres directeurs et réglementaires de la collaboration entre entreprises, des activités conjointes public-privé et de la coordination interinstitutionnelle. • Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé et les décideurs sur des questions connexes.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les institutions publiques et privées appuient les regroupements de PME, les liens entre entreprises et le développement de chaînes de valeur agricoles d'une manière durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes d'appui soutiennent efficacement un nombre croissant d'entreprises. • Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. • Les institutions d'appui fonctionnent de manière durable.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme C.5. Développement de l'entrepreneuriat rural, féminin et des jeunes

Description générale

Cet élément de programme promeut l'entrepreneuriat des populations rurales, des femmes et des jeunes en les formant dans ce domaine afin de les aider à créer les fondements du développement du secteur privé. Il s'agira également d'encourager l'amélioration de l'environnement réglementaire et administratif pour promouvoir des activités économiques compétitives dans le secteur formel. Du point de vue géographique, l'accent sera mis sur les PMA et les pays qui ont des besoins particuliers.

Grâce à une stratégie ascendante de croissance en vue de la réduction de la pauvreté, cet élément de programme va continuer d'intégrer des programmes d'entrepreneuriat concret dans les établissements de formation secondaire et professionnelle, visant spécifiquement le développement de compétences entrepreneuriales de leurs élèves, garçons et filles, avant qu'ils ne se lancent dans la vie active. Cette façon de procéder devrait permettre aux jeunes d'acquérir des compétences entrepreneuriales et une attitude positive à l'égard des occasions économiques à saisir et du travail indépendant. Ces fondements seront complétés par une formation aux TIC, associant les rudiments de l'entrepreneuriat et une expérience concrète de l'utilisation des nouvelles technologies qui prépareront les jeunes aux conditions préalables à un emploi et à la société d'information mise en réseau que tout jeune entrepreneur devra affronter.

On s'attachera à aider les entreprises à passer du secteur informel au secteur formel, en insistant tout particulièrement sur la simplification et l'amélioration de l'accès aux services administratifs régissant la création d'entreprises. L'élément de programme visera également à accroître la participation des femmes aux activités entrepreneuriales, en s'appuyant sur le principe de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes. Il s'intéressera également au développement des ressources humaines dans le domaine de l'entrepreneuriat des femmes, et à la réduction des obstacles formels et informels aux aspirations entrepreneuriales des femmes, dont l'introduction de structures réglementaires non discriminatoires.

Objectif

Accroître les perspectives commerciales qui s'offrent aux populations pauvres en général, aux femmes, aux jeunes et aux populations rurales en particulier.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les populations pauvres, en particulier les femmes, les jeunes et les populations rurales, améliorent leurs revenus et leurs conditions de vie en prenant des initiatives entrepreneuriales.	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des revenus tirés d'un nombre croissant d'initiatives entrepreneuriales, en particulier chez les femmes, les jeunes et les populations rurales.• Amélioration de la performance économique des entreprises (investissement, ventes, productivité).• Amélioration de la performance sociale des entreprises (création/préservation d'emplois; salaires plus élevés; sécurité accrue; personnel mieux qualifié; perspectives d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi).

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués par le biais d'études périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques économiques et les cadres réglementaires facilitent les activités entrepreneuriales, tout en assurant l'égalité des chances pour les femmes, les jeunes et les populations rurales.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres directeurs et réglementaires en faveur du développement de l'entrepreneuriat. • L'égalité des chances pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables est intégrée dans la politique nationale. • Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé et les décideurs sur des questions connexes
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les institutions offrent des services d'appui aux chefs d'entreprise potentiellement compétitifs, en particulier aux femmes, aux jeunes et aux populations rurales.	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes d'appui soutiennent efficacement un nombre croissant de chefs d'entreprise et d'entreprises. • Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. • Les institutions d'appui fonctionnent de manière durable.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'études périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme C.6. Sécurité humaine et relèvement après les crises

Description générale

Les pays qui sortent d'une crise sont confrontés à un ensemble singulier de défis. Si ceux-ci ne sont pas identifiés et efficacement résolus, les pays risquent fort de retomber dans la violence et les troubles sociaux. Si les situations de crise sont imputables à des causes fort diverses, il est un facteur commun à toutes, la menace grave pour la sécurité humaine du fait de la dégradation des capacités productives, de la dégradation de l'environnement, de la destruction des moyens de subsistance, de l'absence ou de la destruction de l'infrastructure physique ou sociale et de l'érosion du capital social.

S'appuyant sur son expérience des programmes et projets concernant la sécurité humaine et les situations de sortie de crise, l'ONUDI va continuer d'intervenir dans des situations d'urgence complexes en menant des activités qui contribuent à la sécurité socioéconomique mais aussi environnementale et énergétique. Elle aidera donc à renforcer la résilience des institutions et du secteur productif et contribuera à la sécurité, notamment à celle des groupes vulnérables.

Il est admis que les opérations de maintien de la paix doivent être associées de près aux efforts de consolidation de la paix et de développement socioéconomique. Facteur clef de la capacité d'un pays à récupérer après un choc interne ou externe, à y résister ou à l'éviter, le développement socioéconomique est l'une des pierres angulaires dans la prévention des crises et la création de sociétés résilientes. L'ONUDI va donc accorder une attention toute particulière à des interventions clefs visant à aider à renforcer la résilience économique et la sécurité humaine, dont le rétablissement et l'amélioration des capacités productives locales; la mise en place et le renforcement des institutions, la mise à disposition d'énergies renouvelables pour les pauvres; et le renforcement de la résilience des secteurs les plus vulnérables de la population, dont les jeunes et les femmes.

Objectif

Promouvoir le redressement des structures industrielles et productives et des économies des pays sortant de crises – dues à des catastrophes naturelles ou causées par l’homme – et renforcer la sécurité humaine de groupes vulnérables.

Contribution à l’impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les structures productives des pays sortant de crises se redressent et offrent des perspectives économiques et de meilleures conditions de vie aux groupes vulnérables.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des revenus tirés d’un nombre croissant d’initiatives entrepreneuriales, en particulier au sein des groupes les plus vulnérables. • Amélioration de la performance sociale des entreprises (création/préservation d’emplois; salaires plus élevés; sécurité accrue; personnel mieux qualifié; perspectives d’emploi; plus grande sécurité de l’emploi).

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués par le biais d’études périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques et stratégies industrielles empêchent le retour de la crise par le biais d’une croissance industrielle équitable.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres directeurs et réglementaires pour une meilleure capacité de redressement économique. • Sensibilisation et concertation accrues entre le secteur privé et les décideurs sur des questions connexes.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les institutions facilitent le développement économique local et les interactions entre les agents économiques et les autres parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Les organismes d’appui offrent des infrastructures de base et soutiennent efficacement un nombre croissant de chefs d’entreprise et d’entreprises. • Amélioration et mise à jour régulières des services, tant du point de vue de la qualité que de la quantité. • Les services parviennent aux groupes vulnérables et rétablissent la coopération et la confiance.

¹ Établis à partir d’évaluations et d’études périodiques.

² Établis à partir d’activités de planification, d’analyses des écarts et d’enquêtes sur les clients.

Élément de programme C.7. Assurance de la qualité, gestion axée sur les résultats et mobilisation de fonds

Description générale

Pour ce qui est de l’assurance de la qualité et du suivi, cet élément de programme coordonnera le fonctionnement d’un système harmonisé d’assurance de la qualité de toutes les activités visées par le grand programme C, de “la qualité à l’entrée” à “la qualité à la sortie”. Il veillera aussi à ce que les fonctionnaires de

l'ONUDI respectent les normes de qualité fondées sur la gestion axée sur les résultats à toutes les étapes du cycle des programmes et projets de coopération technique.

Pour ce qui est de la mobilisation de fonds, les efforts menés dans le cadre du présent programme viseront essentiellement à intensifier la participation des donateurs publics et à en augmenter les contributions à l'ONUDI pour le programme C pendant l'exercice biennal 2010-2011. On s'attachera tout particulièrement, en étroite collaboration avec les éléments de programme techniques, à mieux faire comprendre aux donateurs que les activités industrielles peuvent apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les programmes de l'initiative "Unis dans l'action" et les programmes conjoints, mis au point dans un nombre croissant de pays, devraient offrir des possibilités intéressantes de financement pour les donateurs et les fonds internationaux comme le "Fonds Espagne" pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, et d'autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs qui seront établis dans les pays qui adopteront l'approche des Nations Unies "Unis dans l'action".

Objectif

Appuyer le bon déroulement du grand programme C en mobilisant les ressources nécessaires et en respectant des normes de qualité et les principes de la gestion axée sur les résultats.

Contribution à l'objectif de gestion de l'ONUDI

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les donateurs et les institutions financières reconnaissant l'importance des activités industrielles productives pour la création de revenus, l'atténuation de la pauvreté et les programmes d'appui connexes.	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration avérée de la qualité des documents de projet.• Valorisation du portefeuille des propositions de programme et de projet.

¹ Établis à partir de statistiques de l'ONUDI et de rapports d'organismes d'assurance de la qualité.

GRAND PROGRAMME D. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

Description générale

L'amélioration de la capacité des pays en développement à participer aux échanges mondiaux revêt une importance de plus en plus grande pour leur croissance économique et leur développement durable futurs, deux conditions essentielles pour atténuer la pauvreté et atteindre les Objectifs 1, 3 et 8 du Millénaire pour le développement. Cette amélioration permet de plus d'assurer une transition plus harmonieuse vers des structures d'échanges internationaux et de mondialisation économique fondées sur la primauté du droit, qui soient non discriminatoires et inclusives. Un des facteurs essentiels déterminant le succès dans ce domaine est la capacité des industries des pays en développement à faire du commerce sur le plan international, ce qui dépend des possibilités qu'elles ont d'accéder au statut de fournisseurs et d'accéder aux chaînes de valeur mondiales souvent établies par les sociétés transnationales. Aussi, des efforts s'imposent-ils du côté de l'offre; mais il faut par ailleurs montrer que les entreprises respectent la conformité avec le marché international. Il convient donc de donner aux entreprises un meilleur accès au savoir-faire et aux services leur permettant de fabriquer des produits offrant un fort potentiel d'exportation et conformes aux exigences des marchés, en quantité et en qualité. Il s'agit notamment de normes internationales, d'exigences spécifiques des acheteurs privés, de règlements techniques, d'obligations sociales et environnementales et de la responsabilité sociale des entreprises.

Dans ce contexte, l'ONUDI va continuer de soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour proposer sur les marchés mondiaux des produits compétitifs, sans danger, fiables et économiques. Cette aide portera sur les éléments suivants:

- a) Identification de secteurs et de produits ayant un potentiel compétitif;
- b) Analyse et évaluation des tendances des résultats industriels aux échelons national, régional et mondial, et élaboration de stratégies et de politiques visant à améliorer la compétitivité des entreprises et à surmonter les obstacles techniques au commerce (OTC) et à être conformes aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), aux normes et règlements techniques;
- c) Aide à la mise à des niveaux acceptables sur le plan international des procédés de fabrication dans les secteurs à potentiel d'exportation élevé;
- d) Soutien à la création de consortiums d'exportation, modalité spécialisée de réseaux de PME;
- e) Élaboration de politiques industrielles et relatives à la responsabilité sociale des entreprises propices et mise en place d'institutions intermédiaires de responsabilité sociale des entreprises; et,
- f) Élaboration et exécution de programmes nationaux et régionaux de renforcement des capacités commerciales, en coopération avec des organismes internationaux partenaires, tels que le Fonds commun pour les produits de base, la FAO, le Centre du commerce international, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le respect des procédures d'évaluation de la conformité aux normes internationales et aux exigences des marchés continuera de jouer un rôle fondamental dans le renforcement des capacités commerciales. Plus particulièrement, les pays ayant accédé depuis peu à l'OMC ou en cours d'accession doivent mettre en place l'infrastructure nécessaire en matière de contrôle de la conformité pour satisfaire aux exigences et obligations de l'OMC, notamment au titre de l'accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et de l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. À cette fin, il faudra renforcer les capacités des organismes nationaux de normalisation à effectuer des essais et des calibrages de produits qui soient reconnus sur le plan international, à partir d'analyses des lacunes infrastructurelles et des services de métrologie, d'essai, de certification et d'inspection; il faudra aussi créer des organismes d'accréditation de laboratoires, des organismes de certification de systèmes, d'inspection et de formation du personnel.

Dans le domaine des normes relatives aux systèmes de gestion, les normes concernant l'hygiène et la sécurité des produits alimentaires (HACCP et ISO 22000), la gestion de la qualité (ISO 9001), la gestion de l'environnement (ISO 14001) et la responsabilité sociale (SA 8000) continueront de revêtir une importance particulière pour les exportations des entreprises. En outre, l'ONUDI va se pencher sur d'autres modalités internationales ayant trait à la conformité, dont les autodéclarations de conformité, notamment pour le marquage CE (marque de conformité utilisée dans la Zone économique européenne) et les obligations en matière de responsabilité sociale "volontaire" des entreprises concernant les chaînes de valeur mondiales, étant donné notamment la future norme internationale sur la responsabilité sociale (ISO 26000) et la nouvelle norme relative à la gestion de l'énergie actuellement en cours d'élaboration par l'ISO avec l'aide de l'ONUDI (ISO 50001); la conformité avec les règlements de l'UE relatifs à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), et l'étiquetage relatif au bilan carbone.

Face aux soucis croissants de sécurité des produits alimentaires au niveau mondial, les exportateurs des pays en développement sont tenus de mettre en place des mécanismes de traçabilité des produits. En outre, étant donné l'importance croissante des normes privées qui viennent s'ajouter au renforcement de la fonction réglementaire et/ou de surveillance d'organismes tels que la Direction générale de la santé et des consommateurs de la Commission européenne (DG-SANCO), la Food and Drug Administration des États-Unis d'Amérique et l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire, en cours d'élaboration, l'ONUDI va conclure des partenariats avec ces institutions pour soutenir les capacités commerciales des pays en développement et réduire le refus de produits en provenance des pays en développement.

L'ONUDI continuera également à aider les PME des pays en développement à surmonter les graves problèmes qu'ils rencontrent pour accéder aux chaînes de valeur nationales, régionales et mondiales. En particulier, l'Organisation continuera de promouvoir les consortiums d'exportation dans les pays en développement, mécanisme qui a fait ses preuves s'agissant de relier les groupements de PME aux marchés d'exportation. De plus, étant donné l'importance grandissante des questions relatives à la responsabilité sociale pour les grandes entreprises de fabrication et de commercialisation, l'ONUDI aidera les PME s'intégrant dans les chaînes de valeur à se conformer aux exigences en matière de responsabilité sociale des entreprises.

L'ONUDI va également apporter une contribution importante à la mise en œuvre des Accords de partenariat économique de l'Union européenne (UE) avec le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'Organisation formulera de grands programmes sous-régionaux sur la mise à niveau et la modernisation des entreprises ainsi que sur l'infrastructure de contrôle de la qualité pour cinq communautés économiques régionales des ACP, couvrant plus de 60 pays. L'initiative conjointe ACP/UE/ONUDI, d'une durée de six ans, offrira les services suivants:

- a) Appui à la mise à niveau d'entreprises industrielles privées et amélioration de leur compétitivité;
- b) Renforcement, dans les pays bénéficiaires, des capacités de l'infrastructure relative à la qualité; et
- c) Création et/ou mise à niveau des institutions d'appui technique requises.

Dans ce contexte global, l'ONUDI fournira ses services de renforcement des capacités commerciales par le biais de quatre éléments de programme interdépendants, à savoir les capacités industrielles axées sur la compétitivité commerciale, l'infrastructure relative à la qualité et au respect des obligations, les entreprises agro-alimentaires axées sur l'exportation et les consortiums de PME et, enfin, la responsabilité sociale des entreprises en vue de l'intégration des marchés.

Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales ci-après, plus ciblées:

Afrique subsaharienne

a) Malgré la tendance à la baisse actuelle de l'économie mondiale, le passage du protectionnisme à la libéralisation des échanges mondiaux offre d'énormes possibilités dont il faudrait aider l'Afrique à profiter pour favoriser son développement commercial et industriel. Hormis divers accords commerciaux préférentiels, la région a également bénéficié d'autres régimes privilégiés importants, dont la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique et l'initiative "Tout sauf les armes". Cela étant, l'Afrique n'a pas encore vraiment profité des avantages qu'offrent ces possibilités commerciales; cette difficulté qu'a le continent de tirer pleinement profit de ces possibilités est imputable à un certain nombre de facteurs, dont l'absence de capacités productives, l'incapacité à prouver que ses produits d'exportation sont conformes aux normes internationales, ainsi que d'autres problèmes ayant trait à l'intégration dans le système commercial multilatéral. On s'accorde à penser que les normes et règlements techniques élaborés par les différents pays pour protéger la santé et l'environnement, ainsi que pour veiller à la qualité et l'innocuité des produits, continuent de représenter pour l'Afrique de graves obstacles techniques au commerce.

b) Dans un effort déterminé pour résoudre ces problèmes, l'ONUDI a mis au point des programmes visant à renforcer les capacités productives et commerciales dans plusieurs pays pilotes d'Afrique. Ces programmes ont été présentés à la Conférence ministérielle des PMA qui s'est tenue au Cambodge en novembre 2008 et sont axés sur i) les produits – renforcement des capacités de se spécialiser dans des produits spécifiques; ii) les secteurs – promouvoir les liens intersectoriels; iii) les institutions – soutenir les efforts visant à créer et à maintenir les organisations de promotion industrielle; et iv) les entreprises – apporter un soutien ciblé aux PME en reconnaissance du rôle primordial qu'elles jouent dans la production économique et la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, seront examinées les questions ayant trait au transfert de technologie, au regroupement d'entreprises, à la production moins polluante, aux investissements, à la gestion de la qualité, à la traçabilité et aux consortiums d'exportation, et ce en vue de faciliter les capacités d'approvisionnement.

Pays arabes

a) Les éléments clefs du programme de l'ONUDI dans les pays arabes continueront de porter sur le renforcement des capacités en vue d'accroître la productivité et les exportations, les consortiums de PME axés vers les exportations, les programmes de partenariat commercial, ainsi que sur l'innovation et la diversification économiques. Il s'agira notamment de i) mettre à niveau le secteur industriel pour améliorer la compétitivité et faciliter l'accès aux marchés; ii) renforcer les secteurs d'exportation grâce à la gestion de la qualité, la normalisation, la certification et la traçabilité des produits industriels; iii) établir des bureaux de promotion des investissements et de la technologie et des pépinières d'entreprises dans les pays arabes et les renforcer; et iv) renforcer la coopération Sud-Sud en mettant en œuvre la Stratégie industrielle arabe, visant à promouvoir l'intégration régionale.

b) Dans la sous-région d'Afrique du Nord, l'ONUDI va de plus en plus axer ses activités sur les défis que connaissent les entreprises locales dans le cadre de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne qui entre en vigueur. Le programme de l'ONUDI dans cette sous-région portera donc essentiellement sur les activités dans les domaines de l'expansion des échanges compétitifs, le développement du secteur privé et la promotion du renforcement des PME.

Asie et Pacifique

a) La région de l'Asie et du Pacifique est constituée d'un groupe de pays disparates dont le niveau de développement varie, comme varient leurs difficultés. On trouve d'une part un grand nombre de pays dont la croissance et l'industrialisation progressent rapidement, avec en tête la Chine, l'Inde et certains États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). En revanche, on compte également quatorze PMA, dont certains sont sans littoral alors que pour d'autres, il s'agit de petits États

insulaires en développement. Si, d'une manière générale, la région a profité du commerce mondial et de la libéralisation des échanges, il y a un manque manifeste de capacités d'approvisionnement, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Pour améliorer la compétitivité des pays à faibles revenus et des pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure, l'ONUDI va axer son action sur la création ou le renforcement des normes et de l'infrastructure relative à la conformité, les capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la création de réseaux d'information et le développement de la technologie.

Europe et NEI

a) Les secteurs industriels de la région connaissent une série de difficultés ayant trait à la non-conformité aux normes européennes et internationales, et aussi au domaine de la protection sociale et environnementale. L'ONUDI va donc continuer de soutenir les efforts déployés par les pays de la région pour s'intégrer aux échanges internationaux. Pour que ces pays puissent satisfaire aux prescriptions techniques en usage sur les marchés extérieurs, l'Organisation va continuer de les aider à renforcer les moyens de résoudre certaines questions, telles l'évaluation de la conformité, la normalisation, la traçabilité et le contrôle de la qualité. Dans le même temps, pour résoudre les problèmes que posent les normes sociales et environnementales internationales, l'ONUDI va aider à la création d'un "Centre régional pour les compétences en matière de responsabilité sociale des entreprises".

Amérique latine et Caraïbes

a) Soucieux de tirer profit des possibilités de commerce et d'accroissement des recettes qu'offrent les processus de mondialisation et de libéralisation économique se dessinant depuis les années 1980, les pays de la région ont conclu un certain nombre d'accords de libre échange entre eux et avec leurs principaux partenaires commerciaux en dehors de la région. Dans ce contexte, une attention particulière a été portée aux accords Nord-Sud avec les nations industrialisées, par exemple la Zone de libre échange des Amériques (ZLEA) et l'Union européenne (UE). Cela étant, cette ouverture des économies de la région, tout en créant de nouvelles possibilités, a également exposé ces pays à des pressions et à des chocs compétitifs importants, qui ont appelé des changements structurels divers qui ont eu pour effet l'aggravation de l'incidence de la pauvreté.

b) Dans ce contexte, l'ONUDI va chercher à adapter ses projets et programmes de coopération technique aux besoins spécifiques des divers pays et sous-régions constituant la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Une attention toute particulière sera accordée au renforcement de l'intégration des pays de cette région au niveau sous-régional, comptant l'Amérique centrale, la sous-région andine, Mercosur/Mercosul et les Caraïbes. Au nombre des objectifs à atteindre au moyen de cette intégration figureront le respect des règles et règlements de plus en plus exigeants pratiqués par les marchés extérieurs, l'adoption de normes et de nouvelles stratégies de commercialisation, la modernisation de la technologie, et le recours à des pratiques plus productives visant à accroître la valeur ajoutée et la compétitivité du secteur manufacturier. L'ONUDI a déjà pris des mesures préparatoires pour appuyer ces programmes d'intégration régionale, souvent avec la coopération et la coordination de la Commission européenne. On s'attend à ce que ces programmes soient pleinement opérationnels à la fin de l'exercice biennal, notamment dans les sous-régions des Andes, des Caraïbes et de l'Amérique centrale. Par ailleurs, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes doivent mettre au point des stratégies pour pouvoir répondre aux nouveaux défis qui se posent au niveau de l'intégration régionale, notamment la conformité avec les règles et règlements plus contraignants qui existent sur le marché, l'adoption de normes, de nouvelles stratégies de commercialisation, la modernisation de la technologie et le recours à des pratiques plus productives susceptibles d'ajouter de la valeur et de renforcer la compétitivité du secteur manufacturier.

Objectif général

S'assurer que les capacités compétitives d'approvisionnement des pays en développement et des pays à économie en transition et leurs normes et structures d'évaluation de la conformité répondent aux exigences des marchés mondiaux.

Impact escompté

<i>Impact</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Les entreprises ont la possibilité de produire et de commercer des marchandises et des services répondant aux normes internationales des entreprises publiques et privées et tirent de plus en plus profit de la mondialisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du volume des exportations, notamment dans les secteurs ayant une importance pour la pauvreté. • Réduction du taux de rejet de produits exportés. • Apparition de nouveaux produits sur les marchés mondiaux.

Aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Normes internationales et conformité à ces normes: Les politiques et règlements multiplient les possibilités de coopération industrielle internationale et favorisent les structures commerciales non discriminatoires et basées sur des règles.	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques commerciales donnant la priorité au développement industriel. • Dialogue efficace entre le secteur public et le secteur privé sur les grandes orientations. • Cadre harmonisé pour les institutions se rapportant au commerce. • Consommateurs réellement protégés contre les importations non conformes aux normes.
<i>Aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Institutions de normalisation et d'appui au commerce: Les organismes d'appui adoptent et diffusent des normes industrielles internationales publiques et privées et apportent une assistance aux entreprises soucieuses de placer leurs produits sur les marchés internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Alignement (harmonisation) des normes nationales et internationales et pertinence de ces normes pour les entreprises. • Organismes d'appui qui aident un nombre croissant d'entreprises de tous types. • Entreprises ayant accès aux services qu'il leur faut dans le domaine du commerce. • Entreprises satisfaites de la qualité des services.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
49,70	21,70	71,40				
			Dépenses de personnel	12 411 625	3 669 820	16 081 445
			Consultants	169 400		169 400
			Réunions	66 800		66 800
			Voyages autorisés	242 900		242 900
			Dépenses de fonctionnement	146 300		146 300
			Technologies de l'information et de la communication	56 100		56 100
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	1 873 400		1 873 400
			Total, dépenses (montants bruts)	14 966 525	3 669 820	18 636 345
Coopération technique (fonds extrabudgétaires)		45 892 000	Recettes	(147,780)		(147 780)
			Total, ressources (montants nets)	14 818 745	3 669 820	18 488 565
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			64 380 565

Élément de programme D.1. Stratégies thématiques, priorités régionales et sensibilisation

Description générale

L'élément de programme aura pour but de:

- a) Développer les principales stratégies thématiques d'élaboration du grand programme D, l'accent étant mis sur les priorités et stratégies régionales;
- b) Proposer des liens entre le grand programme D et les stratégies visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les objectifs 1, 3 et 8;
- c) Communiquer et promouvoir les stratégies et activités du grand programme D au sein de l'ONUDI, du système des Nations Unies et auprès du grand public;
- d) Instaurer et faciliter les actions de sensibilisation sur des questions spécifiques ayant trait à la priorité thématique "Renforcement des capacités commerciales".

Objectif

Veiller à la gestion et à la promotion effectives du grand programme D conformément aux besoins spécifiques des États Membres de l'ONUDI.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Établissement de stratégies thématiques dans le domaine du "Renforcement des capacités commerciales", à partir des priorités régionales et des besoins des pays; suivi et notification de ces stratégies.	<ul style="list-style-type: none">• Les stratégies thématiques mettent en place un lien clair entre le programme de l'ONUDI et les OMD.• Promotion des droits s'appuyant sur une stratégie efficace et spécifique aux régions.

¹ Basés sur des évaluations et enquête périodiques et sur les documents de stratégie de l'ONUDI.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les stratégies thématiques correspondent directement aux priorités régionales et nationales et sont notifiées aux décideurs au plus haut niveau.	<ul style="list-style-type: none">• Suivi et mise à jour périodiques des stratégies thématiques.• Examen par les gouvernements et les organismes intergouvernementaux des stratégies et grandes orientations thématiques retenues par l'ONUDI.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Élément de programme D.2. Capacités productives compétitives dans le cadre du commerce international

Description générale

Cet élément de programme vise à renforcer les capacités productives des pays en développement et à leur permettre de satisfaire aux prescriptions des marchés en ce qui concerne la quantité, la qualité, la productivité et l'innocuité des produits et des services. Pour y parvenir, l'élément de programme s'efforce de renforcer les capacités des institutions des secteurs tant public que privé des pays en développement pour élaborer des politiques et stratégies commerciales et industrielles s'appuyant sur une analyse économique et statistique; procéder à l'évaluation de la compétitivité à l'échelle sectorielle et au niveau des produits; et aider à l'amélioration des procédés de fabrication, l'accent étant placé sur les secteurs à potentiel d'exportation élevé pour qu'ils puissent atteindre des niveaux acceptables au niveau international. L'élément de programme soutient également la création de bases de données commerciales dont, par exemple, des inventaires des obstacles techniques au commerce (OCT), conçus pour faire progresser les exportations du secteur industriel.

Dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI fournira un appui technique aux centres régionaux et nationaux offrant des services ciblés en vue d'une mise à niveau industrielle axée sur la qualité et la productivité et ce en vue de renforcer les capacités des entreprises en matière de qualité, de sécurité, de productivité et d'exportation pour que les entreprises atteignent un niveau leur permettant de devenir fournisseurs des sociétés transnationales, que celles-ci s'occupent de fabrication ou de commercialisation. Il s'agira notamment de renforcer les capacités de ces institutions, grâce à l'apport de connaissances techniques, l'organisation de programmes de formation et de visites d'étude, la fourniture de matériel, l'élaboration d'outils et de méthodologies et l'exécution de projets pilotes permettant de renforcer les capacités locales et de reproduire et d'améliorer les projets. Ces institutions pourront alors aider les entreprises à se mettre à niveau et à accroître leur compétitivité au niveau des prix, de la qualité et de l'innovation et de suivre et d'assimiler les évolutions technologiques sur les marchés internationaux. Cette aide que l'ONUDI va fournir aux entreprises pour les mettre à niveau et renforcer leur compétitivité aura un rôle particulièrement important dans le cadre des accords de partenariats économiques qui seront bientôt conclus entre l'UE et les pays ACP.

Cet élément de programme a donc pour objet de:

- a) Fournir une aide à la mise en place d'infrastructures nationales et régionales pour la mise à niveau/restructuration/modernisation (grandes orientations, bureaux, compétences et fonds);
- b) Mettre en place des programmes pilotes en mettant à niveau des groupes d'entreprises pour qu'elles puissent établir leurs compétences à titre de fournisseurs d'acheteurs locaux, régionaux ou internationaux (fabricants et détaillants) s'agissant des normes/règlements techniques/normes des acheteurs qui existent au niveau international;
- c) Renforcer les capacités (auditeurs, consultants, personnel des entreprises) pour permettre la mise à niveau et la restructuration et pour la mise en place de normes et de systèmes d'homologation des produits, de la qualité et des systèmes de traçabilité.

Objectif

Améliorer les capacités productives des pays en développement et permettre à leurs entreprises de répondre aux exigences des marchés mondiaux.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les entreprises apportent des preuves de l'amélioration de leurs capacités en matière de compétitivité, de productivité, de qualité, de sécurité et d'exportation.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats des entreprises au niveau de la qualité (dont application et homologation de normes, notamment ISO 9000; ISO 22000; HACCP). • Amélioration des résultats économiques des entreprises (investissements, chiffre d'affaires, productivité, innovation, exportations). • Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi; augmentation des salaires; renforcement de la sécurité; meilleure formation du personnel; amélioration des possibilités d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi).

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués dans le cadre d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques et stratégies industrielles et commerciales renforcent la compétitivité des entreprises sur les marchés à l'exportation et le marché interne.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres politiques et juridiques régissant la compétitivité des entreprises. • Renforcement de l'action de sensibilisation et du dialogue sur les grandes orientations entre le secteur privé et les décideurs sur les grandes orientations.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les services liés au développement des entreprises assurent des services de qualité, comme le demandent les entreprises, dans un souci de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui efficace des services liés au développement des entreprises à un nombre croissant d'entreprises. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services. • Services liés au développement des entreprises dispensés dans un souci de durabilité.

¹ Établis à partir d'enquêtes auprès des entreprises et d'évaluations périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme D.3. Infrastructure relative à la qualité et à la conformité

Description générale

Cet élément de programme met en place les cadres juridiques et institutionnels nationaux et régionaux pour les normes, la métrologie, les essais, la délivrance de brevets, l'homologation et la qualité. Pour permettre la fabrication de précision et satisfaire aux exigences de qualité rigoureuses, les pays en développement et les pays à économie en transition ont besoin d'une infrastructure métrologique bien développée permettant d'établir des chaînes de mesure et de traçabilité conformes au système international d'unités. Les laboratoires permettant de mettre à l'essai les produits et les organismes d'inspection constituent également des éléments impératifs de l'infrastructure d'évaluation de la conformité qu'il faut pour vérifier que les produits et les échantillons sont bien conformes aux normes internationales. Outre les normes s'appliquant aux produits et aux procédés, les exportateurs doivent souvent présenter des certificats de conformité avec les normes de gestion des systèmes, dont ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000, ainsi qu'avec les normes privées. De plus, pour que les organismes locaux d'évaluation de la conformité soient reconnus, les institutions nationales ou régionales d'homologation doivent être à même de signer l'arrangement de reconnaissance mutuelle de l'International Accreditation Forum (IAF) ou l'arrangement de reconnaissance mutuelle de la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC). Étant donné les soucis croissants à propos de la sécurité alimentaire, la traçabilité des produits est une étape essentielle de l'accès aux marchés, et l'ONUDI va aider les pays en développement à mettre en place des systèmes de traçabilité. Par ailleurs, il est prévu de créer des partenariats avec les organismes réglementaires ou de contrôle, telles la DG-SANCO, l'Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire, ainsi que des normes préconisées par les grandes entreprises.

Aussi, cet élément de programme vise-t-il:

- a) À permettre aux organismes nationaux de normalisation d'offrir des services visant la conformité des entreprises avec les accords de l'OMC, s'agissant notamment de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, tout en tenant compte des besoins du secteur privé, des exportateurs et des consommateurs;

- b) À mettre au point des capacités locales en métrologie, étalonnage et essais de produits pour assurer des services aux contrôleurs, fabricants et exportateurs locaux dans le respect des meilleures pratiques internationales, y compris dans le domaine de la protection du consommateur;
- c) À fournir aux exportateurs et aux entreprises locales des services de certification reconnus à l'échelle internationale s'agissant des normes internationales publiques et privées concernant notamment la qualité, l'environnement, la responsabilité sociale, la sécurité alimentaire et la traçabilité;
- d) À permettre aux mécanismes d'accréditation nationaux et régionaux d'évaluer l'efficacité des laboratoires, des organismes d'inspection et de certification au niveau local et régional;
- e) À renforcer les capacités des associations de consommateurs à défendre les droits des consommateurs en se fondant sur les politiques nationales, et ce de manière conforme aux meilleures pratiques internationales; et
- f) À fournir un appui à la mise en place de services de contrôle de la qualité pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ayant conclu les accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

Objectif

Appuyer le développement de l'infrastructure requise pour satisfaire aux normes internationales et locales et évaluer la conformité des marchandises selon une procédure reconnue à l'échelle internationale.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Réduction des risques pour l'environnement et la santé publique; entreprises conformes aux normes nationales et internationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats des entreprises au niveau de la qualité (normes ISO, dont ISO 9000; ISO 22000; HACCP). • Amélioration de la protection contre les importations de produits de qualité inférieure. • Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi; augmentation des salaires; renforcement de la sécurité; meilleure formation du personnel; amélioration des possibilités d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi). • Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (émissions, efficacité; meilleure efficacité énergétique, protection des communautés locales, produits éco-efficaces).

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués dans le cadre d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Le cadre juridique régissant les normes, la métrologie, les essais et la qualité (“loi sur la qualité”) est conforme aux meilleures pratiques internationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres stratégiques et juridiques régissant les normes, la métrologie, les essais et la qualité. • Renforcement de l’action de sensibilisation et amélioration du dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur les grandes orientations. • Participation active des associations de consommateurs à l’élaboration des normes et aux campagnes de sensibilisation.
<i>Contributions aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les services nationaux de contrôle de la qualité aident les entreprises sur les marchés à l’exportation et le marché intérieur, et protègent les consommateurs contre les risques pour l’environnement et la santé, et ce dans un souci de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Les services nationaux de contrôle de la qualité apportent un soutien efficace à l’industrie et à d’autres clients. • Amélioration et mise à jour périodique de la qualité et du volume de services. • Les prestataires de services dans le domaine des normes, de la métrologie, des essais et de la qualité travaillent dans un souci de durabilité. • Les prestataires de services de normes, de métrologie, d’essais et de qualité sont reconnus à l’échelle internationale (homologation).

¹ Établis à partir d’enquêtes auprès des entreprises et d’évaluations périodiques.

² Établis à partir d’activités de planification, d’analyses des écarts et d’enquêtes sur les clients.

Élément de programme D.4. Agro-industries axées sur l’exportation et consortiums de PME

Description générale

Pour bon nombre de PME, l’exportation est souvent complexe et onéreuse et comporte de gros risques. L’assistance fournie dans le cadre de cet élément de programme comptera la création de consortiums d’exportation dans différents secteurs (l’accent étant placé sur les agro-industries), le renforcement des capacités institutionnelles et les services de conseil sur la structure réglementaire et incitative. Les notions de responsabilité sociale des entreprises seront intégrées peu à peu au processus de développement des consortiums d’exportation afin de faciliter l’insertion des PME dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. L’élément de programme sur les consortiums d’exportation donnera la priorité à la diffusion de connaissances et à l’acquisition de compétences spécialisées grâce à la mise en place de formations mondiales et régionales et au renforcement des alliances stratégiques avec des organisations nationales, régionales et mondiales actives dans ce domaine et, enfin, grâce à la promotion des activités de coopération Sud-Sud.

Objectif

Faciliter un meilleur accès aux marchés mondiaux pour les PME, dont les agro-industries axées sur l’exportation.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les membres des consortiums d'exportation profitent de plus en plus de la mondialisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats économiques des entreprises (investissement, chiffre d'affaires, productivité, innovation, exportations, sécurité). • Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi; augmentation des salaires; renforcement de la sécurité; meilleure formation du personnel; amélioration des possibilités d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi).

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués dans le cadre d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Le cadre juridique et les structures d'incitation sont favorables au développement des consortiums d'exportation, outil reconnu du développement des PME.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre stratégique et juridique régissant les consortiums d'exportation. • Renforcement de l'action de sensibilisation et amélioration du dialogue entre le secteur privé et les décideurs sur les grandes orientations.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les institutions publiques et privées appuient les PME dans la création et la promotion des consortiums d'exportation, dans un souci de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui efficace des institutions d'appui à un nombre croissant de consortiums d'exportation. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services. • Institutions d'appui qui travaillent dans un souci de durabilité.

¹ Établis à partir d'enquêtes auprès des entreprises et d'évaluations périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme D.5. Responsabilité sociale des entreprises pour l'intégration des marchés

Description générale

Les entreprises des pays en développement qui tentent de prendre part aux échanges mondiaux sont confrontées à un nombre croissant de normes nationales et internationales mais aussi de normes privées qui régissent les chaînes mondiales d'approvisionnement. Les normes exigent le respect non seulement de considérations techniques mais aussi, de plus en plus souvent, de principes environnementaux et sociaux de responsabilité sociale des entreprises. La nécessité de respecter ces normes non seulement représente un défi pour les PME mais, en même temps, peut constituer un avantage compétitif et un moyen d'accéder à de nouveaux marchés. Les PME représentant plus de 90 % de toutes les entreprises dans la plupart des pays en développement, leur conformité aux pratiques de responsabilité sociale des entreprises permettrait de renforcer l'impact social et environnemental général du secteur privé et contribuerait au développement des communautés locales, ce qui représenterait un rôle important s'agissant d'atteindre les objectifs nationaux de développement et de réduction de la pauvreté.

Objectif

Aider les PME à se conformer aux normes de responsabilité sociale des entreprises dans le cadre de leurs marchés à l'exportation.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les entreprises apportent des preuves de l'amélioration de leurs performances sociales et environnementales.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi; augmentation des salaires; renforcement de la sécurité; meilleure formation du personnel; amélioration des possibilités d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi). • Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (émissions, efficacité des éléments matériels, efficacité énergétique, protection des communautés locales et produits éco-efficaces). • Amélioration des résultats des entreprises au niveau de la qualité (dont l'application et l'homologation de normes, notamment ISO 9000; ISO 22000; HACCP).

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués dans le cadre d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les grandes orientations adoptées par les pouvoirs publics, les cadres stratégiques et juridiques et les structures d'incitation favorisent la responsabilité des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des structures stratégiques et juridiques régissant les partenariats publics-privés, avec mention spécifique de la responsabilité sociale des entreprises. • Renforcement de l'action de sensibilisation et amélioration du dialogue entre le secteur privé et les décideurs sur les grandes orientations.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les institutions publiques et privées soutiennent les entreprises pour que celles-ci adoptent des normes de responsabilité sociale et environnementale, dans un souci de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions de soutien à la responsabilité sociale des entreprises appuient un nombre croissant d'entreprises. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services. • Organisations de soutien travaillant dans un souci de durabilité. • Existence et adoption de normes et de labels dans le domaine de la responsabilité sociale.

¹ Établis à partir d'enquêtes auprès des entreprises et d'évaluations périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme D.6. Assurance de la qualité, gestion axée sur les résultats et mobilisation de fonds

Description générale

En ce qui concerne l'assurance et le suivi de la qualité, cet élément de programme va coordonner la mise en œuvre d'un système harmonisé d'assurance de la qualité pour toutes les activités relevant du grand programme D, depuis la "qualité au point d'entrée" jusqu'à la "qualité au point de livraison". L'élément de programme veillera également à ce que le personnel de l'ONUDI utilise à toutes les étapes du cycle de tout programme/projet de coopération technique des normes de qualité s'appuyant sur les principes de la gestion axée sur les résultats.

S'agissant de la mobilisation de fonds, les efforts relevant de cet élément de programme viseront à renforcer plus encore la coopération avec un certain nombre de donateurs bilatéraux et régionaux qui soutiennent ce domaine prioritaire du grand programme D, en particulier la Commission européenne. Grâce à une coopération étroite avec d'autres organisations internationales ayant un mandat complémentaire, dont l'OMC, le CCI et la CNUCED, il devrait être possible d'améliorer le financement de ces accords au cours de l'exercice biennal. L'Initiative "Aide pour le commerce" devrait elle aussi faciliter les possibilités de mobiliser des ressources pour les travaux de l'ONUDI dans ce domaine important. Les donateurs vont continuer d'être sollicités pour le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités commerciales de l'ONUDI qui s'est avéré un mécanisme utile pour élaborer de nouveaux programmes et pour améliorer la participation des organisations techniques internationales aux activités ayant trait à l'élaboration de normes, à la métrologie et à l'accréditation en vue du renforcement des capacités des pays en développement dans ces domaines. De plus, des discussions vont être menées pour veiller à ce que le cofinancement requis pour les programmes à grande échelle puisse être mobilisé, éventuellement au moyen de la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Objectif

Appuyer le fonctionnement efficace du grand programme D grâce à la mobilisation des ressources requises et conformément à des normes de qualité exigeantes et aux principes de la gestion axée sur les résultats.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les donateurs et les institutions financières reconnaissent l'importance des mesures d'amélioration de l'infrastructure et de la qualité requises pour le renforcement des capacités commerciales et des programmes d'appui correspondants.	<ul style="list-style-type: none">• Preuves de l'amélioration de la qualité des descriptifs de projet• Accroissement de la valeur du portefeuille de propositions de programmes et de projets dont le financement est approuvé.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques et de rapports établis par les organismes d'assurance de la qualité.

GRAND PROGRAMME E. ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Description générale

La demande mondiale de ressources naturelles à des fins de production industrielle et de consommation dépasse la capacité de renouvellement du milieu naturel et la capacité des États à gérer la pollution et les déchets. Si la croissance industrielle a bel et bien aidé à sortir des centaines de millions de personnes de la pauvreté dans de nombreux pays au cours des décennies écoulées, en particulier dans les grandes villes qui ne cessent de s'agrandir, il est manifeste que la croissance économique et l'urbanisation ont un coût. Cette évolution entraîne de plus en plus une contraction du capital naturel – déforestation, appauvrissement de la biodiversité, disparition de ressources aquatiques et dégradation des sols – imputables à des niveaux sans précédent de pollution de l'air, de l'eau et du sol d'origine essentiellement industrielle et urbaine.

Ce phénomène s'accompagne de l'absence ou de l'insuffisance de services environnementaux ou de services d'utilité publique, de systèmes de recyclage, de systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, d'assainissement, d'approvisionnement en eau, de services d'hygiène et de la gestion des déchets solides. Ces carences freinent la croissance économique, pèsent lourdement sur les systèmes naturels et nuisent à la santé publique et au climat d'investissement. Elles grèvent également le potentiel qu'ont les zones urbaines de contribuer pleinement à la croissance économique.

S'il n'est pas question de refuser aux pays en développement la chance d'avoir une part dans les richesses de la planète, il importe tout autant de reconnaître que les structures du développement actuel vont continuer d'avoir des effets délétères sur l'environnement. Étant donné les tendances actuelles de la croissance de la consommation et de la population, on peut se demander si la planète peut continuer de supporter des niveaux croissants de pollution et d'utilisation des ressources sans graves conséquences dans l'avenir proche. Des ajustements s'imposent donc, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

Étant donné les préoccupations qui se manifestent au niveau international à propos du changement climatique, on accorde une attention croissante à ces questions. Les impacts du changement climatique peuvent être très graves pour les pays en développement, et plus encore les PMA, dont bon nombre sont mal équipés pour assumer les effets sur la production agricole, la productivité de la main-d'œuvre, la santé et les déplacements internes. Sans doute aucun, ce sont les pauvres qui souffriront le plus. Ce sont en effet eux qui sont le plus directement exposés à la pollution et aux conditions extrêmes imputables au changement climatique, et qui dépendent le plus fortement des ressources naturelles: cultures, bétail et biocarburants. À mesure que le niveau des nappes phréatiques tombe et que les eaux de surface sont de moins en moins fiables, une baisse des récoltes pourrait intervenir dans plusieurs pays en même temps, créant une pénurie alimentaire potentiellement impossible à gérer.

L'ONUDI a reconnu il y a déjà longtemps qu'il fallait s'attaquer aux questions environnementales et promouvoir au niveau systémique des méthodes de production non polluantes. Pour rationaliser l'utilisation des ressources il faut adopter une perspective et un processus de prise de décision qui tiennent simultanément compte de la valeur économique et de la sauvegarde de l'environnement.

L'utilisation plus rationnelle des ressources vaut également pour les éléments matériels, l'énergie et l'eau car elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production et de l'utilisation de l'énergie, de l'extraction, du traitement, du transport des éléments matériels ainsi que de l'évacuation des déchets. L'adoption de stratégies durables concernant l'utilisation de l'énergie dans l'industrie, prévoyant notamment le recours aux sources d'énergie renouvelable et l'utilisation rationnelle de l'énergie est indispensable pour la prise en charge des changements climatiques grâce à l'orientation des économies vers une moindre utilisation de carbone.

La compétition accrue pour des ressources rares, dont l'eau, l'énergie, les éléments matériels et la terre ne va pas se limiter à l'intensification des conflits dans le seul contexte industriel. En effet, la dégradation de l'environnement et le changement climatique risquent éventuellement d'intensifier des tendances inquiétantes en soi, dont la désertification, l'élévation du niveau de la mer, la plus grande fréquence des conditions

météorologiques extrêmes et les pénuries d'eau douce d'où, dans le cas du scénario le plus défavorable, des conflits civils et transfrontières, des migrations non maîtrisables et l'éruption de violence pour l'acquisition de ressources indispensables rares. L'utilisation rationnelle des ressources et le développement économique à faible consommation de carbone peuvent donc aider à alléger les pressions et à écarter certaines des causes profondes des troubles sociaux.

Si tous les secteurs industriels ont un rôle à jouer pour réduire l'intensité de leur recours aux ressources ainsi que les déchets et la pollution qu'ils produisent, le secteur des marchandises et services environnementaux appellent une attention particulière. Il s'agit des entreprises qui fournissent des technologies et services environnementaux dont, par exemple, la récupération, la réutilisation et le recyclage des déchets, la gestion des eaux et des eaux usées, le traitement et l'élimination des déchets, les énergies renouvelables, les technologies de système à utilisation rationnelle de l'énergie et les services de remise en état de l'environnement. Ce secteur des services environnementaux appelle en effet une attention spécifique car il joue un rôle essentiel dans le transfert, l'adaptation et la reproduction de technologies sans danger, indispensables pour apporter de véritables améliorations au niveau de l'éco-efficacité et de la réduction, voire de l'élimination, du carbone dans l'ensemble de ce secteur.

C'est dans ce contexte que l'ONUDI fournit des services d'appui au titre de la priorité thématique portant sur l'environnement et l'énergie, grâce à trois éléments de programme interdépendants relatifs à la production industrielle utilisant efficacement les ressources et à faible émission de carbone, les énergies renouvelables, à des fins productives et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement.

Ces considérations générales se traduiront par les priorités régionales ci-après, plus ciblées:

Afrique subsaharienne

a) Dans la plupart des régions de l'Afrique (et notamment en zone rurale), la situation énergétique se caractérise par la faiblesse du pouvoir d'achat et de l'efficacité énergétique et par une dépendance trop grande à l'égard de la biomasse pour répondre aux besoins énergétiques de base. L'accès à des sources d'énergie abordables étant le facteur essentiel déterminant la croissance économique et les efforts visant à atténuer la pauvreté, l'Afrique continue de connaître de gros problèmes dans le secteur énergétique. L'Afrique est pourtant dotée d'énormes ressources énergétiques encore en grande partie non exploitées. Par exemple, 7 % seulement du potentiel hydroélectrique est exploité. L'Afrique du Nord est tributaire du pétrole et du gaz, tandis que l'Afrique du Sud a recours au charbon et que le reste du continent fait appel à la biomasse. Il importe donc au plus haut point d'exploiter toutes les sources d'énergie, d'autant que l'importation d'hydrocarbures grève lourdement l'économie de bon nombre de pays.

b) Pour la période à l'étude, l'action portera sur un certain nombre d'activités, dont le renforcement de l'accès à l'énergie grâce à la démonstration du potentiel que représentent les énergies renouvelables, l'accélération de l'électrification en milieu rural, la promotion de l'efficacité énergétique, notamment dans les complexes industriels, le renforcement des capacités et des politiques nationales et le renforcement de la coopération Sud-Sud. Dans le souci d'atteindre ces objectifs, il sera tenu dûment compte des résultats de réunions de groupes d'experts tenues récemment sur les biocombustibles (Addis-Abeba (Éthiopie)), les énergies renouvelables (Dakar (Sénégal)) et d'autres forums internationaux du savoir. En ce qui concerne l'environnement, les programmes visant les grands écosystèmes marins et ceux financés par des fonds mondiaux (polluants organiques persistants, Fonds pour l'environnement mondial) vont être renforcés.

Pays arabes

a) Dans son ensemble, la région des pays arabes connaît de gros problèmes environnementaux dus notamment à une pollution élevée et au manque d'efficacité de l'utilisation de l'énergie. L'ONUDI va

donc continuer à aider la région dans les efforts déployés pour promouvoir des cadres stratégiques et institutionnels de nature prospective visant des mesures ayant trait à l'énergie et à l'environnement, tenant compte des politiques, priorités et besoins institutionnels nationaux en matière d'environnement. Dans ce contexte, le programme sera axé sur une meilleure efficacité énergétique, l'adoption de méthodes de production plus propres et plus viables, la gestion des eaux usées, le transfert de technologies sans danger pour l'environnement et le suivi de la mise en œuvre du Protocole de Montréal et d'autres protocoles et accords internationaux relatifs à l'environnement. De plus, pour les pays du Conseil de coopération du Golfe, la question de la gestion et du contrôle de l'environnement va revêtir une importance particulière, et le programme continuera ses activités dans les domaines de la production moins polluante et de la promotion de technologies modernes vertes.

b) En Afrique du Nord, la dégradation et l'épuisement des ressources naturelles, s'agissant notamment des plans d'eau de la sous-région, continuent de poser de graves problèmes. L'ONUDI va par conséquent accorder une importance particulière au renforcement des capacités s'agissant notamment de la pollution industrielle. Dans les PMA arabes, le programme veillera à promouvoir le recours aux énergies renouvelables pour appuyer les activités productives.

Asie et Pacifique

a) La région Asie-Pacifique est confrontée à une détérioration grave de l'environnement due à l'effet conjoint de facteurs comme la forte densité de population, la forte croissance démographique, l'industrialisation et l'urbanisation rapides, les catastrophes naturelles et la pauvreté. Aussi, le Programme régional pour l'Asie et le Pacifique va-t-il accorder une priorité élevée à l'intégration de mesures économiques et environnementales. En particulier, l'ONUDI va promouvoir son initiative en faveur de "l'industrie verte" en Asie et accorder une grande priorité aux questions ayant trait à la gestion de l'environnement dans les pays où l'industrialisation a déjà bien progressé, comme la Chine, l'Inde et plusieurs pays de l'ANASE. Au nombre des services fournis à ces pays figureront des programmes relatifs au Protocole de Montréal, à l'élimination des POP, et à la production moins polluante et à l'utilisation rationnelle des ressources. Le cas échéant, l'Organisation appuiera aussi le transfert de technologies modernes et respectueuses de l'environnement dans les domaines des énergies renouvelables et de la gestion de l'eau. Dans les pays à faible revenu et dans les PMA, notamment dans les pays insulaires du Pacifique, il s'agira avant tout de projets et de programmes de coopération régionale visant la sécurité alimentaire, les énergies renouvelables et le changement climatique.

Europe et NEI

a) Soucieuse de résoudre les questions ayant trait au changement climatique et à d'autres questions liées à l'énergie, l'ONUDI va promouvoir des projets sur l'utilisation rationnelle de l'énergie par les entreprises et les normes de gestion de l'énergie, en insistant sur la nouvelle génération de technologies à même d'économiser l'énergie. En outre, l'ONUDI va aider à examiner les possibilités d'avoir davantage recours aux sources d'énergie renouvelables: l'énergie de sources éolienne et solaire, la biomasse, les petits projets hydroélectriques et les biocombustibles. Le Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène (CITEH) situé à Istanbul (Turquie) va poursuivre ses recherches sur l'utilisation et l'application de l'hydrogène en tant que source renouvelable d'énergie dans le cadre de projets de démonstration dans la région et dans le monde entier.

b) La production moins polluante et durable restera un programme prioritaire dans le domaine environnemental. Les activités de l'ONUDI vont être élargies grâce à la création de Centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) et au renforcement des CNPP déjà ouverts dans la région. L'Organisation va également continuer d'aider les gouvernements de la région dans le domaine de la gestion de l'eau en favorisant la réutilisation et le recyclage de l'eau, ainsi que le recours aux technologies respectueuses de l'environnement pour minimiser les émissions polluantes. Parallèlement, dans le contexte du Protocole de Montréal et de la Convention de Stockholm, l'ONUDI va dans le même temps poursuivre ses activités visant à éliminer progressivement les substances appauvrissant la couche d'ozone et les polluants organiques persistants.

Amérique latine et Caraïbes

a) La richesse et l'abondance des divers écosystèmes de la région constituent une base solide pour le développement des économies de la région et pour l'amélioration de la qualité de vie de ses populations. Cependant, la surexploitation de ces ressources, dont l'impact est depuis quelque temps aggravé par les effets des changements climatiques, entraîne une déperdition rapide du milieu naturel, saccagé. Ces conditions générales varient certes d'une partie à l'autre de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, mais les perturbations environnementales auxquelles sont confrontés bon nombre des pays de la région montrent à quel point la réduction de la pauvreté et le développement industriel durable ne seront possibles que si les questions environnementales et sociales sont correctement intégrées dans les stratégies, politiques et plans industriels, avec partage des responsabilités à tous les niveaux des institutions privées et publiques de la région. L'ONUDI va donc continuer d'offrir ses services dans les domaines de la production industrielle plus propre, de l'énergie renouvelable et abordable à des fins productives, et de l'utilisation plus rationnelle de l'énergie, éléments indispensables pour assurer l'exploitation durable des ressources matérielles de la région à des fins de production industrielle.

Objectif général

Réduire l'impact sur l'environnement grâce à l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables et l'adoption de procédés et techniques propres et respectueux de l'environnement.

Impact escompté

<i>Impact</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
Les entreprises adoptent des méthodes de production et de croissance qui utilisent les ressources de manière rationnelle et qui sont à faible émission de carbone et faibles en substances appauvrissant la couche d'ozone, ce qui contribue à l'atténuation des problèmes environnementaux et à l'adaptation au changement climatique, tout en améliorant la productivité.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la pollution industrielle. • Utilisation plus rationnelle des ressources naturelles. • Recours accru aux énergies renouvelables. • Réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone et des émissions de CO₂.

Aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>Politiques et pratiques industrielles visant la sauvegarde de l'environnement:</p> <p>Les politiques, plans et règlements industriels intègrent les considérations d'ordre environnemental et la notion d'utilisation rationnelle des produits, des ressources et de l'énergie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques industrielles qui définissent des objectifs environnementaux vérifiables et sont conformes aux conventions, protocoles et accords multilatéraux. • Législation et mécanismes de mise en œuvre conformes aux accords environnementaux. • Politiques et règlements élaborés dans un souci de sauvegarde de l'environnement. • Politiques énergétiques donnant la priorité à l'usage productif de l'énergie.

<i>Aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i>
<p>Services environnementaux d'appui aux entreprises: Les institutions publiques et privées aident les entreprises à se conformer aux accords sur l'environnement et leur offrent des services pour atténuer les effets délétères des facteurs industriels externes et pour les aider à s'adapter aux changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes d'aide qui apportent une aide à un nombre croissant d'entreprises de types divers. • Services d'appui environnementaux et autres services aux entreprises exécutés d'une manière intégrée. • Création et développement de prestataires privés de services. • Entreprises qui ont accès à des sources d'énergie renouvelables. • Entreprises qui ont adopté des technologies n'ayant pas recours aux substances appauvrissant la couche d'ozone. • Institutions nationales qui mettent en œuvre les accords environnementaux internationaux.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
70,60	36,60	107,20	Dépenses de personnel	18 853 520	4 229 395	23 082 915
			Consultants	394 500		394 500
			Réunions	184 400		184 400
			Voyages autorisés	570 000		570 000
			Dépenses de fonctionnement	124 500	567 357	691 857
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	4 891 000		4 891 000
			Total, dépenses (montants bruts)	25 017 920	4 796 752	29 814 672
			Recettes	(164 440)		(164 440)
			Total, ressources (montants nets)	24 853 480	4 796 752	29 650 232
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			128 895 232

Élément de programme E.1. Stratégies thématiques et sensibilisation

Description générale

L'élément de programme aura pour but de:

- a) Développer les principales stratégies thématiques d'élaboration du grand programme E, l'accent étant mis sur les priorités et stratégies régionales;
- b) Proposer des liens entre les activités au titre du grand programme E et les stratégies visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les objectifs 1, 7 et 8;
- c) Communiquer et promouvoir les stratégies et activités du grand programme E au sein de l'ONUDI, du système des Nations Unies et auprès du grand public;

- d) Instaurer et faciliter les actions de sensibilisation sur des questions spécifiques ayant trait à la priorité thématique “Environnement et énergie”.

Objectif

Veiller à la gestion et à la promotion effectives du grand programme E conformément aux besoins spécifiques des États Membres de l’ONU.

Contribution à l’impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Élaboration de stratégies thématiques dans le domaine “environnement et énergie” fondées sur les priorités régionales et les besoins des pays; suivi et notification efficaces de ces stratégies.	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies thématiques établissent un lien clair entre le programme de l’ONU et les objectifs du Millénaire pour le développement. • Action de sensibilisation se fondant sur des stratégies, efficace et spécifique aux régions.

¹ Établis à partir d’évaluations et d’enquêtes périodiques et de documents de stratégie de l’ONU.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Correspondance directe entre les stratégies thématiques et les priorités régionales et nationales; notification de ces stratégies aux décideurs au plus haut niveau.	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi et mise à jour périodiques des stratégies thématiques. • Gouvernements et organismes intergouvernementaux examinent les stratégies thématiques et les grandes orientations.

¹ Établis à partir d’évaluations et d’enquêtes périodiques.

Élément de programme E.2. Production industrielle économe en ressources et à faible émission de carbone

Description générale

Dans de nombreux pays en développement, la gestion environnementale du secteur industriel tend à passer aux techniques de prévention, à savoir de production plus propre. Il s’agit de modifier les processus de production, ou les produits ou services, pour éviter la production de déchets et d’émissions, démarche qui, par ailleurs, améliore la productivité de l’entreprise. En ce moment, les problèmes environnementaux mondiaux les plus graves, dont le changement climatique, suscitent un intérêt nouveau pour l’utilisation productive des ressources naturelles, dont l’énergie, l’eau et les éléments matériels, dans le but de réduire, à la fois directement et indirectement, les émissions de carbone imputables à la production industrielle. Ce processus est renforcé plus encore par l’adoption de sources d’énergie renouvelables ou de combustibles fossiles à moindre intensité de carbone.

Dans le cadre de cet élément de programme, l’ONU va promouvoir le recours à des méthodes, techniques et politiques de production moins polluantes, premier pas vers une production industrielle éco-efficace et à faible émission de carbone. Cette démarche sera complétée par des mesures ciblées visant à renforcer l’efficacité énergétique et la gestion des entreprises, l’utilisation productive de l’eau et la gestion sans danger pour l’environnement des substances chimiques.

Si la production plus propre peut beaucoup faire pour réduire les déchets et la pollution imputables aux processus industriels, certains déchets resteront néanmoins, et les entreprises ont besoin de l'aide du secteur des services environnementaux pour recycler ou évacuer leurs déchets d'une manière qui ne nuise pas à l'environnement. Dans le même temps, les produits fabriqués par les entreprises doivent être gérés correctement lorsqu'ils arrivent en fin de vie utile pour devenir déchets. À mesure que les économies des pays en développement accèdent à la croissance, il devient encore plus important pour eux de mettre en place un secteur environnemental solide. Dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI va veiller plus encore à aider les pays à renforcer leur secteur des services environnementaux, avec un accent particulier sur les entreprises de recyclage.

Les niveaux de consommation d'eau par le secteur industriel vont eux aussi augmenter, comme vont le faire le volume et la toxicité des effluents déversés dans les cours d'eau. Cela aura des conséquences particulièrement graves dans de nombreux pays en développement, qui souffrent déjà de pénuries d'eau susceptibles de s'aggraver avec les changements climatiques. Dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI va également prévoir une assistance aux pays pour protéger leurs ressources en eau (à la fois les ressources nationales et celles qu'ils ont en commun avec d'autres pays) des rejets d'effluents industriels et pour accroître la productivité de l'eau et réduire la consommation excessive d'eau par les entreprises. Dans ce contexte, l'ONUDI va également appuyer les décideurs et institutions nationaux et régionaux et favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant la protection et l'utilisation rationnelle des grands écosystèmes marins, y compris des zones maritimes transfrontières et les zones côtières correspondantes. Ces mesures seront également axées sur les problèmes ayant trait à la pollution basée à terre imputable aux produits chimiques toxiques ainsi que sur l'approvisionnement en eau des zones rurales et urbaines et la mise en place de l'infrastructure correspondante.

Objectif

Appuyer une réduction de la consommation de ressources naturelles, des émissions et des déchets industriels dans le cadre des processus industriels.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les entreprises adoptent des méthodes de production plus propres, éco-efficaces et à faible émission de carbone et réduisent les risques pour l'environnement et la santé publique.	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (émissions, efficacité des éléments matériels, efficacité énergétique, protection des communautés locales et produits éco-efficaces).• Amélioration des résultats économiques des entreprises (investissements, chiffre d'affaires, productivité, innovation, exportations).

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués dans le cadre d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance¹</i>
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les structures juridiques et les structures d'incitation sont propices à une production plus propre, éco-efficace et à faible émission de carbone.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des structures stratégiques et juridiques favorables à une production plus propre, éco-efficaces et à faible émission de carbone. • Intégration de moyens d'action environnementaux dans les politiques adoptées par les pouvoirs publics (production plus propre et éco-efficace, mise en place de systèmes et de normes de gestion de l'énergie; gestion des produits chimiques; gestion des cours d'eau s'appuyant sur les écosystèmes).
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les prestataires de services publics et privés appuient les entreprises et les autres parties prenantes à adopter des méthodes de production plus propres, éco-efficaces et à faible émission de carbone dans un souci de sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Services d'appui environnementaux qui soutiennent efficacement un nombre croissant d'entreprises et sont intégrées à d'autres services liés au développement des entreprises. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services. • Fonctionnement des services d'appui environnementaux exécutés dans un souci de sauvegarde de l'environnement.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme E.3. Sources d'énergie renouvelables à des fins productives

Description générale

On considère que l'amélioration de l'accès à l'énergie moderne et fiable constitue une condition préalable au développement économique des pays en développement. Pour que ce développement puisse durer, l'énergie doit être utilisée à des fins productives à même de créer des emplois et de multiplier les possibilités de revenus pour les communautés locales. Cet élément de programme s'efforce donc d'accroître l'accès à des sources modernes d'énergie, s'appuyant essentiellement sur les énergies renouvelables pour appuyer le développement des capacités productives, en milieu rural comme en zone urbaine.

L'écart entre la demande et l'offre d'énergie se creusant, les sources d'énergie renouvelables jouent un rôle crucial dans la chaîne d'approvisionnement en énergie visant à répondre à la demande croissante, provenant en particulier de l'industrie des pays en développement. Plusieurs technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables sont apparues comme des solutions économiquement viables et respectueuses de l'environnement qui, mises en œuvre de manière satisfaisante, pouvaient répondre aux besoins énergétiques croissants de l'industrie, et en particulier des PME.

Dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI va notamment promouvoir l'utilisation de l'énergie à des fins productives en milieu rural et dans les PME du secteur manufacturier consommant beaucoup d'énergie, qui ont besoin de force motrice et de chaleur industrielle pour des applications à basse ou haute température. À l'heure actuelle, les PME répondent à la majorité de ces besoins en ayant recours à l'électricité provenant de combustibles fossiles ou de la combustion directe de ces combustibles: mazout, kérosène ou

charbon et biomasse. Étant donné la progression rapide du coût de ces combustibles et la rareté de la biomasse, un recours accru aux technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables permettrait non seulement d'améliorer l'environnement local, mais encore d'accroître la productivité et la compétitivité des PME. Cela permettrait en outre d'économiser les sources d'énergie peu fiables des réseaux nationaux.

De plus, l'ONUDI va donner des conseils spécifiques aux planificateurs et décideurs nationaux et régionaux dans le cadre de l'élaboration de stratégies relatives à l'utilisation de plusieurs sources d'énergie par les entreprises, envisageant toutes les technologies disponibles, avec un accent particulier sur les sources d'énergie renouvelables. L'Organisation va également redoubler d'efforts pour renforcer les capacités nationales et régionales de production et d'assemblage dans le domaine des technologies d'exploitation des énergies renouvelables et pour promouvoir des structures d'appui satisfaisantes, dont des mécanismes de financement et des structures institutionnelles novateurs.

Objectif

Encourager les PME et les autres utilisateurs à recourir aux technologies des énergies renouvelables à des fins d'applications industrielles.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les entreprises utilisent efficacement l'énergie provenant de sources renouvelables à des fins de production et réduisent les émissions de gaz à effet de serre.	<ul style="list-style-type: none">• Recours productif accru aux sources d'énergie renouvelables (en kilowattheure et en pourcentage des énergies renouvelables dans l'électrification des zones rurales).• Avantages économiques provenant d'un recours accru aux énergies renouvelables (création de nouvelles entreprises; emplois; revenus).• Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (émissions, éco-efficacité et produits éco-efficaces).

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués dans le cadre d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les cadres juridiques et les structures d'incitation sont favorables à un recours accru aux énergies renouvelables, en particulier à des fins productives.	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration des cadres stratégique et juridique dans le but d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables.• Intégration des énergies renouvelables dans les stratégies d'électrification et d'industrialisation.

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance²</i>
Les organismes publics et privés favorisent et développent l'utilisation de sources d'énergie renouvelable dans un souci de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'énergie renouvelable aidant un nombre croissant d'entreprises et s'inscrivant dans des services liés au développement des entreprises. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services. Augmentation des investissements (privés et publics) dans les systèmes d'énergie renouvelable. • Augmentation du nombre d'entreprises fabriquant des composants et du matériel pour l'exploitation des énergies renouvelables.

¹ Établis à partir d'enquêtes et d'évaluations périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme E.4. Mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux

Description générale

Au fil des ans, les pays en développement et les pays à économie en transition sont devenus parties à de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement. Bon nombre de ceux-ci ont un important volet concernant l'industrie dans les obligations relatives à la mise en œuvre; dans le cadre de cet élément de programme, l'ONUDI va aider ces pays à mettre en œuvre trois de ces accords: le Protocole de Montréal, relevant de la Convention de Vienne, relatif à l'élimination de la production et de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone; la Convention de Stockholm sur le contrôle et l'élimination des polluants organiques persistants; et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

En ce qui concerne les substances appauvrissant la couche d'ozone, cet élément de programme aide les gouvernements des pays en développement signataires du Protocole de Montréal à satisfaire aux exigences de celui-ci en transférant des technologies ne faisant pas appel à des substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays visés à l'article 5 et en appuyant la réalisation des objectifs en ce qui concerne les tonnages de ces substances à éliminer. À la suite de la décision de la dix-neuvième Réunion des Parties visant à éliminer les hydrochlorofluorocarbones, cet élément de programme va s'intéresser davantage au cours de l'exercice biennal 2010-2011 à diligenter l'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones; parallèlement, les efforts vont se poursuivre dans le domaine du bromométhane et dans celui des programmes nationaux et sectoriels d'élimination de ces substances. Enfin, la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone va constituer un domaine d'intervention de plus en plus important.

L'élément de programme relatif aux changements climatiques vise à appuyer les pays en développement et les pays à économie en transition dans leurs démarches d'atténuation mais aussi d'adaptation, telles que consacrées dans la CCNUCC. La démarche d'atténuation vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source grâce à des mesures d'efficacité énergétique, mais grâce aussi à l'élimination des hydrochlorofluorocarbones et à la destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone, qui ont elles aussi des effets au niveau du changement climatique. Pour la démarche d'adaptation, il s'agira d'aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique là où celui-ci est inévitable.

Outre les activités menées dans le cadre du Protocole de Montréal, les mesures d'appui à l'atténuation seront notamment axées sur l'élaboration de projets viables pour réduire les émissions de carbone dans les pays en développement et les pays à économie en transition, ce qui favorise le développement durable au niveau national et contribue en outre aux efforts mondiaux déployés pour atténuer les changements climatiques. Les

services d'appui pour l'approche relative à l'adaptation comprennent une aide à l'élaboration de programmes et de projets pertinents qui mettent l'accent sur les priorités d'adaptation du secteur industriel des pays en développement. Dans cette optique, l'ONUDI va continuer:

- a) D'appuyer le renforcement des capacités et des institutions du pays hôte pour permettre le transfert de technologie et la vente de droits d'émission de carbone pour investir dans des projets environnementaux dans le secteur industriel, grâce au mécanisme pour un développement propre (MDP) ou au mécanisme d'application conjointe (JI);
- b) De promouvoir les projets relatifs au carbone et d'appuyer la création de partenariats nouveaux et novateurs entre opérateurs sur le marché du carbone (par exemple, acheteurs et vendeurs d'unités de réduction d'émission); et
- c) De maximiser et promouvoir le potentiel de la vente de droits d'émission de carbone pour appuyer le transfert de technologie et le savoir-faire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'exploitation des énergies renouvelables à des fins industrielles.

En ce qui concerne les polluants organiques persistants, l'élément de programme vise à aider les États parties à la Convention de Stockholm à mettre en œuvre les mesures de gestion dans les domaines juridique, organisationnel et environnemental – y compris les changements technologiques profonds – requises pour assurer la conformité avec les prescriptions de la Convention.

Objectif

Aider les États Membres à satisfaire aux obligations leur incombant en vertu des principaux accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

Contribution à l'impact escompté

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les pays satisfont aux obligations leur incombant en vertu du Protocole de Montréal, de la Convention de Stockholm et de la CCNUCC.	<ul style="list-style-type: none">• Respect des objectifs du Protocole de Montréal et de la Convention de Stockholm.• Réduction des émissions des substances appauvrissant la couche d'ozone, des POP (produits chimiques et déchets) et des gaz à effet de serre.• Recours accru, par les entreprises, aux transferts de technologies respectueuses du climat et de l'environnement.

¹ Mis en évidence dans des projets pilotes et évalués dans le cadre d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les cadres juridiques et les structures d'incitation sont conformes aux conventions et obligations convenues au niveau international concernant l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des amendements au Protocole de Montréal et des textes d'application sur les substances appauvrissant la couche d'ozone. • Respect des objectifs fixés dans le Protocole de Montréal. • Respect de l'échéancier fixé par la Convention de Stockholm. • Augmentation du nombre de projets de développement propre élaborés par les entreprises.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ²
Les institutions nationales veillent au respect du Protocole de Montréal et de la Convention de Stockholm et facilitent l'atténuation des changements climatiques et les mesures d'adaptation.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'entreprises ayant recours aux technologies n'utilisant pas de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. • Augmentation du nombre de pays qui mettent au point et mettent en œuvre leur Plan national de mise en œuvre (PNE). • Les entreprises soutiennent efficacement un nombre croissant de projets de développement propre dans le secteur de l'industrie.

¹ Établis à partir d'enquêtes et d'évaluations périodiques.

² Établis à partir d'activités de planification, d'analyses des écarts et d'enquêtes sur les clients.

Élément de programme E.5. Assurance de la qualité, mobilisation de fonds et gestion axée sur les résultats

Description générale

En ce qui concerne l'assurance et le suivi de la qualité, cet élément de programme va coordonner le fonctionnement d'un système harmonisé d'assurance de la qualité pour toutes les activités relevant du grand programme E, depuis la "qualité au point d'entrée" jusqu'à la "qualité au point de livraison". Cet élément veillera également à ce que le personnel de l'ONUDI respecte les normes de qualité s'appuyant sur la gestion axée sur les résultats à toutes les étapes du cycle de programmes et de projets de coopération technique.

Pour ce qui est de la mobilisation des fonds, les efforts déployés dans le cadre de cet élément de programme viseront à renforcer plus encore la coopération déjà étroite avec le Protocole de Montréal et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à l'appui du domaine prioritaire relevant du grand programme E. Une coopération étroite avec d'autres organisations internationales travaillant dans des domaines complémentaires, l'UNEP en particulier, devrait permettre d'améliorer le financement pour les deux parties. De nouveaux pourparlers avec les donateurs seront mis en place pour veiller à ce que le cofinancement requis pour les programmes à grande échelle dans le cadre de cette priorité thématique puisse être dégagé, éventuellement dans le cadre d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Il est également prévu que les efforts menés de concert avec les donateurs intéressés visant à mettre en place un mécanisme efficace de coopération stratégique visant une production plus propre et durable se poursuivront.

Objectif

Appuyer le fonctionnement effectif du grand programme E grâce à la mobilisation des ressources requises et conformément à des normes de qualité élevée et aux principes de la gestion axée sur les résultats.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Donateurs et institutions de financement reconnaissent l'importance du développement industriel durable et appuient les programmes correspondants.	<ul style="list-style-type: none">• Preuves de l'amélioration de la qualité des descriptifs de projets.• Accroissement de la valeur du portefeuille de propositions de programmes et de projets dont le financement est approuvé.

¹ Établis à partir de statistiques de l'ONUDI et de rapports établis par les organismes d'assurance de la qualité.

GRAND PROGRAMME F. PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS ET DES RÉGIONS

Description générale

Ce grand programme comporte un certain nombre de programmes transversaux qui viennent compléter les autres grands programmes de l'ONUDI dans le but de renforcer la cohérence et la qualité des activités de coopération technique de l'ONUDI ainsi que ses activités à titre de forum mondial. Ces programmes transversaux portent sur la recherche et les statistiques industrielles stratégiques, les partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé, la coopération Sud-Sud et le programme spécial pour les pays les moins avancés. On trouvera de plus dans ce grand programme des programmes régionaux pour les cinq grandes régions couvertes par l'ONUDI dans le souci de faciliter la cohérence des programmes au niveau des pays et des régions, et de soutenir les opérations de l'Organisation sur le terrain dans ces régions.

Ce grand programme et ses différents éléments seront appliqués en fonction des besoins spécifiques en matière de développement des régions et des pays concernés. À cette fin, des programmes régionaux spécifiques seront mis au point, s'inspirant des divers éléments de programme existants et les intégrant dans des ensembles d'intervention régionaux cohérents régis par la demande, et conçus spécifiquement pour répondre aux besoins de coopération en matière de politique industrielle et de technologie. On trouvera dans la rubrique "Aboutissements" des grands programmes C, D et E une description des principaux services des programmes régionaux pour l'Afrique, la région des pays arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et les nouveaux États indépendants, et l'Amérique latine et les Caraïbes, pour la période 2010-11. Ceux-ci seront affinés dans le cadre de l'élaboration de programmes nationaux spécifiques tenant compte des besoins de développement précis des pays, en fonction du niveau et de la structure de leur développement industriel et économique. En outre, des programmes spéciaux seront élaborés pour tenir compte des priorités d'un autre type – par exemple, les pays les moins développés et les pays en sortie de crise.

Objectif général

Assurer un ensemble d'importants services transversaux, dont la recherche et les statistiques industrielles, la promotion de partenariats stratégiques, l'appui à la coopération Sud-Sud et la prise en compte des besoins spécifiques des PMA, et assurer la cohérence des services de l'ONUDI au niveau des pays et des régions.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de développement

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les stratégies économiques et la coopération multilatérale au service du développement favorisent un développement industriel spécifique aux régions et aux pays à même de réduire la pauvreté et de promouvoir une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none">• Dialogue multilatéral et coopération régionale efficaces dans les domaines ayant trait à l'industrialisation et la croissance visant la sauvegarde de l'environnement• Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des divers secteurs industriels.

¹ Établis à partir des rapports des organes directeurs et des déclarations des États Membres.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
52,50	98,40	150,90	Dépenses de personnel	16 952 665	4 458 325	21 410 990
			Consultants	1 027 300		1 027 300
			Réunions	526 700		526 700
			Voyages autorisés	1 415 400		1 415 400
			Dépenses de fonctionnement	6 835 200		6 835 200
			Technologies de l'information et de la communication	11 300		11 300
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	1 246 900		1 246 900
			Total (dépenses) (montants bruts)	28 015 465	4 458 325	32 473 790
			Recettes	(1 710 800)		(1 710 800)
			Total (ressources) (montants nets)	26 304 665	4 458 325	30 762 990

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
F.1. Recherche et statistiques industrielles stratégiques	10,95	12,60	6 005 270		6 005 270
F.2. Programmes spéciaux	15,30	5,60	6 390 600		6 390 600
F.3. Programmes régionaux et cohérence au niveau des pays et des régions	26,25	10,20	10 320 800		10 320 800
F.4. Appui aux opérations hors Siège		70,00	8 046 320		8 046 320
F. Total, grand programme	52,50	98,40	30 762 990		30 762 990

Programme F.1. Recherche et statistiques industrielles stratégiques

Description générale

L'objectif premier de ce programme est de fournir des analyses solides sur lesquelles fonder la formulation, la mise en œuvre et le suivi des stratégies et politiques industrielles. Il s'agit d'analyser les changements structurels qui interviennent au sein de l'industrie manufacturière dans le cadre du développement industriel et les principaux facteurs déterminants au niveau des investissements et de la technologie, ainsi que leur impact sur la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités commerciales internationales et la sauvegarde de l'environnement. L'analyse est effectuée au niveau mondial, régional et national et fait également le point des relations entre ces trois niveaux d'analyse.

Le premier élément de ce programme, la recherche stratégique, vise à donner aux pays en développement et aux pays à économie en transition des moyens de comprendre la manière dont les changements interviennent à mesure que le processus de production manufacturière progresse, depuis les compétences de base jusqu'aux compétences avancées, depuis de simples activités à forte intensité de main-d'œuvre jusqu'aux activités industrielles automatisées complexes et depuis la fabrication faisant appel à des technologies simples jusqu'à celles ayant recours à une technologie de pointe. S'efforçant de décrire et d'expliquer ces changements structurels, le présent élément de programme va également examiner le rôle des investissements et de l'acquisition d'un savoir technologique et du changement. Les enseignements acquis dans le cadre de cette

recherche seront intégrés à une analyse des mécanismes et des conséquences éventuelles du développement industriel, ce qui constituera le fondement permettant d'élaborer un cadre pour les politiques industrielles dans l'optique de recommander des stratégies de développement industriel optimales spécifiques à tel ou tel pays.

Le deuxième élément de ce programme, les statistiques industrielles, poursuivra l'exécution du mandat international de l'ONUDI dans le domaine des statistiques industrielles. En effet, l'Organisation est chargée de compiler et de diffuser des statistiques industrielles vitales, que les gouvernements, le secteur privé et les établissements d'enseignement utilisent pour mener leurs propres stratégies, politiques et programmes industriels. En outre, l'élément de programme va continuer de mettre au point des méthodes de compilation et de diffusion des statistiques industrielles, qui naissent sur le site de l'interaction entre les bureaux nationaux de statistiques, l'ONUDI et la communauté internationale de statisticiens. Enfin, l'action sera axée sur la mise au point de nouveaux indicateurs relatifs aux priorités thématiques de l'ONUDI, dont la compétitivité industrielle, la productivité des différentes branches d'activité et la consommation d'énergie.

Une nouvelle activité importante vise à canaliser les activités déployées en collaboration et à attirer et diffuser de nouvelles recherches dans le domaine du développement industriel pour les intégrer dans les priorités thématiques de l'ONUDI. Il s'agit de la création de l'Institut de l'ONUDI. L'Institut constituera le principal moyen pour l'ONUDI d'établir des réseaux, d'effectuer des recherches conjointes et de dispenser des formations; ces activités mettront l'accent sur la mise en place de programmes d'échange avec les universités et les centres de recherche, la réalisation de projets de recherche et de publication conjoints, et la formation de hauts fonctionnaires et de représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales. La mise en place de réseaux et la réalisation de projets de recherche conjoints se feront dans le cadre de relations à long terme avec certains grands établissements universitaires des pays développés et des pays en développement. Quant à la formation, elle sera dispensée dans le cadre de cours destinés aux cadres de direction et sera assurée dans le cadre de la coopération technique par le personnel sur le terrain et les chercheurs de l'ONUDI, ainsi que par les universitaires des institutions partenaires.

Objectif

Soutenir les capacités d'analyse et de prise de décision des pouvoirs publics et du secteur privé dans la formulation, l'application et le suivi des stratégies et des politiques visant à promouvoir et à favoriser un développement industriel durable.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
10,95	12,60	23,55			
			Dépenses de personnel	3 795 020	635 050 4 430 070
			Consultants	639 400	639 400
			Réunions	213 700	213 700
			Voyages autorisés	174 300	174 300
			Dépenses de fonctionnement	138 500	138 500
			Technologies de l'information et de la communication	5 100	5 100
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	404 200	404 200
			Total (dépenses) (montants bruts)	5 370 220	635 050 6 005 270
			Total (ressources) (montants nets)	5 370 220	635 050 6 005 270

Élément de programme F.1.1. Recherche stratégique

Description générale

Dans le cadre de cet élément de programme des recherches sont menées sur le rôle des différents facteurs déterminant le développement industriel et le changement structurel, dont les écarts de productivité et la croissance de la productivité, par branche d'activité. L'élément de programme s'intéressera tout particulièrement à un domaine clef, celui du rôle des investissements internes, y compris les investissements en machines d'équipement, en bâtiments et en nouvelles connaissances. Étant donné que le succès d'un investissement, mesuré en fonction de sa capacité à assurer la croissance industrielle, dépend également de la quantité et de la qualité des ressources disponibles, l'élément de programme examinera la disponibilité de la main-d'œuvre et des ressources naturelles ainsi que la manière dont ces facteurs déterminent le choix et l'impact des investissements. De plus, il analysera le rôle de l'acquisition de connaissances technologiques et du changement technologique, et plus spécifiquement les raisons pour lesquelles et la manière dont les décisions prises par les entreprises en matière de technologie, et les efforts des entreprises pour adapter et créer de nouvelles technologies entraînent une modification de la composition et de la productivité de l'industrie manufacturière.

Cet élément de programme est également axé sur les questions ayant trait aux types de stratégies, de structures ou d'évolutions structurelles dans l'industrie qui sont les plus propices à la réduction de la pauvreté, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la sauvegarde de l'environnement. L'impact de divers types de regroupements de PME sera également passé en revue; il sera procédé à une étude comparative des chaînes de valeur s'appuyant sur les ressources naturelles et de celles s'appuyant sur la transformation en fonction de leur impact sur le changement structurel. Une autre série de questions concerne les choix effectués au niveau des technologies et investissements utilisant rationnellement l'énergie en fonction des différents stades de développement industriel, alors qu'un troisième volet porte sur les relations entre les différentes étapes du développement industriel et le rôle du commerce international. L'examen de ces questions, qui sont interdépendantes entre elles, permettra d'établir des liens analytiques étroits entre les priorités thématiques de l'ONUDI et les causes et la nature du développement industriel.

Les résultats de recherche, dont les conclusions de recherches et les recommandations de politique générale, seront diffusés sur le site Web de l'ONUDI, dans ses publications et à l'occasion de présentations, d'ateliers, de réunions d'experts et de dialogues avec les États Membres. Le Rapport sur le développement industriel, principale publication de l'ONUDI, restera l'un des grands aboutissements du programme de recherche. L'ensemble de ces résultats contribuera par ailleurs à améliorer les bases analytiques et le cadre d'action des grands programmes et des initiatives spéciales de l'ONUDI.

Objectif

Assurer des services de recherche visant à appuyer la formulation de politiques et de programmes favorisant le développement industriel et la croissance économique.

Contribution à l'impact escompté dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques et stratégies économiques adoptées par les pouvoirs publics et la coopération multilatérale pour le développement favorisent l'industrialisation et la croissance viables.	<ul style="list-style-type: none">• Élargissement du débat sur les questions ayant trait à l'industrialisation et à la croissance viables.• Amélioration des résultats économiques des secteurs industriels, notamment dans les pays en développement.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques et stratégies industrielles ont une dimension prospective, s'appuient sur des fondements empiriques et analytiques solides et favorisent le développement du secteur privé de manière novatrice et en se fondant sur les connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres stratégiques et juridiques dans lesquels s'inscrivent les activités industrielles. • Renforcement de l'action de sensibilisation et du dialogue stratégique entre le secteur privé et les décideurs sur les grandes orientations. • Preuve de la contribution des recherches menées par l'ONUDI à la création de connaissances mondiales dans le domaine du développement industriel viable.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les gouvernements ont la capacité d'utiliser des outils analytiques et d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et stratégies industrielles à dimension prospective.	<ul style="list-style-type: none"> • Recours accru aux méthodologies novatrices et aux outils analytiques dans le cadre de l'élaboration de politiques. • Services opérationnels et durables liés au développement des entreprises appuyant efficacement un nombre croissant d'entreprises. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Élément de programme F.1.2. Statistiques industrielles

Description générale

Cet élément de programme fournit des statistiques industrielles au niveau mondial qui sont comparables, fiables et à jour et qui constituent le fondement empirique permettant d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre les stratégies, politiques et programmes à même d'appuyer un développement industriel durable. Il apporte de plus un appui aux services de coopération technique dans le but de renforcer la capacité des pays à recueillir et à compiler des statistiques.

À ce titre, cet élément de programme fournit le cadre de l'exécution du mandat international de l'ONUDI dans le domaine des statistiques industrielles, pour recueillir, compiler et diffuser des statistiques industrielles au niveau mondial, tout en répondant aux besoins internes de l'Organisation en matière de statistiques pour ses programmes de recherche et de coopération technique. Les statistiques jouent un rôle incontournable quand il s'agit d'atteindre les objectifs de l'ONUDI, étant donné que seuls les politiques et programmes s'appuyant sur des données empiriques solides peuvent produire les résultats voulus. La fiabilité des statistiques est donc impérative pour l'élaboration de politiques, l'identification des programmes et le suivi des progrès.

L'élément statistiques industrielles du programme met donc l'accent sur l'entretien et la mise à jour de bases de données sur les statistiques industrielles internationales intégrant des données structurelles sur les entreprises, la compilation et la diffusion de données industrielles dans le cadre de l'Annuaire international annuel de statistiques industrielles, les bases de données INDSTAT (statistiques industrielles) et IDSB (équilibre entre l'offre et la demande industrielles) qui existent sur CD-ROM, et le portail électronique du Statistical Country Brief. Il fournit également un appui statistique aux programmes de recherche et autres programmes de l'ONUDI.

De plus, l'élément de programme constitue un moyen auquel l'ONUDI peut avoir recours pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes et de méthodes internationales dans le domaine des statistiques industrielles, et ce au titre de sa qualité de membre du Comité de coordination des activités de statistique. Il permet également à l'ONUDI de participer au programme international Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX).

L'élément de programme sert également à fournir une assistance technique aux pays en développement et aux pays à économie en transition dans le domaine des statistiques industrielles.

Objectif

Fournir des statistiques industrielles de grande qualité, destinées à servir aux décideurs et à d'autres utilisateurs dans le cadre de leur prise de décisions.

Contribution aux aboutissements prévus dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
La communauté internationale dispose de statistiques industrielles fiables et se prêtant à des comparaisons d'un pays à l'autre.	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion et utilisation systématiques des produits statistiques de l'ONUDI.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les analyses et stratégies industrielles s'appuient sur des bases statistiques et analytiques solides.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres stratégiques et des analyses pour les activités industrielles. • Contribution prouvée des recherches menées par l'ONUDI à la création de connaissances mondiales dans le domaine du développement industriel viable.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les bureaux nationaux des statistiques améliorent continuellement leur performance s'agissant de produire en temps voulu des statistiques industrielles fiables et pertinentes dans l'optique de l'élaboration des politiques nationales.	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux nationaux des statistiques produisant des statistiques pertinentes à l'intention des décideurs. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Programme F.2. Programmes spéciaux

Description générale

Ce programme est axé sur une série de thèmes transversaux couvrant l'ensemble de l'Organisation, les partenariats avec les institutions financières et le secteur privé, la coopération Sud-Sud et l'appui aux pays les moins avancés.

Objectif général

Définir les stratégies de l'ONUDI, coordonner les activités de coopération technique de l'Organisation et assurer des services spéciaux dans les domaines précités.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total				
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
15,30	5,60	20,90	Dépenses de personnel	3 846 010	1 033 110	4 879 120
			Consultants	205 800		205 800
			Réunions	184 700		184 700
			Voyages autorisés	288 100		288 100
			Dépenses de fonctionnement	81 500		81 500
			Programme ordinaire de coopération technique/ Ressources spéciales pour l'Afrique	842 700		842 700
			Total (dépenses) (montants bruts)	5 448 810	1 033 110	6 481 920
			Recettes	(91 320)		(91 320)
		0	Total (ressources) (montants nets)	5 357 490	1 033 110	6 390 600
			Total (y compris fonds extrabudgétaires pour la coopération technique)			6 390 600

Élément de programme F.2.1. Partenariats avec les institutions financières internationales et le secteur privé

Description générale

Cet élément de programme est axé sur le développement de relations stratégiques avec d'autres organisations et institutions des secteurs tant public que privé, y compris les entreprises privées. Ces partenariats s'expliquent par la nécessité de profiter des complémentarités qui existent entre les activités menées par l'ONUDI et celles menées par les organisations partenaires, dans le but d'intensifier l'impact de l'assistance technique de l'Organisation aux États Membres. Dans le cadre de cet élément de programme, un accent particulier sera mis sur le développement de partenariats avec les institutions financières internationales (IFI) ayant les mêmes objectifs que l'ONUDI, à savoir l'atténuation de la pauvreté, la promotion de la croissance économique et la protection de l'environnement. Au nombre des modalités de collaboration prévues ou déjà effectives avec les IFI et les organismes du secteur privé figurent les suivantes:

- a) Activités conjointes dans le cadre desquelles l'ONUDI et les IFI élaborent ou mettent en œuvre des programmes de coopération technique en collaboration dans un État Membre, chaque organisation apportant des compétences fondamentales. Cette modalité peut permettre à l'ONUDI de travailler avec les institutions financières pertinentes et l'aider à créer des instruments financiers appropriés complétant les modalités de coopération technique propres à l'ONUDI.
- b) Travail consultatif dans le domaine des investissements, dans le cadre duquel l'ONUDI fournit l'assistance technique permettant de mettre en place des fonds d'investissement (visant par exemple des technologies moins polluantes, des agro-industries ou la promotion des investissements dans les PME) et/ou donne un avis consultatif sur la faisabilité technique de tel ou tel projet d'investissement.
- c) Partenariats avec des entreprises privées qui sont mises à niveau dans l'optique du développement industriel durable.

C'est dans le contexte de cet élément de programme qu'il sera procédé à des évaluations stratégiques de branches d'activités industrielles spécifiques pouvant donner lieu à des partenariats et que seront élaborés et mis en œuvre des programmes conjoints avec des IFI et des institutions du secteur privé en vue du développement de ces secteurs d'activité. Ce faisant, l'élément de programme cherchera à mobiliser un appui aux projets d'investissement et à la création de moyens financiers et renforcera les capacités institutionnelles au service des partenariats public-privé, l'accent étant mis sur la technologie de l'information et de la communication.

Objectif

Créer des partenariats stratégiques avec des organisations et des institutions du secteur public comme du secteur privé dans le but de tirer avantage des complémentarités entre les activités de l'ONUDI et celles de ses organismes partenaires pour promouvoir le développement industriel.

Contribution aux aboutissements prévus dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les États-Membres mobilisent d'importants moyens financiers pour mettre en place des politiques, stratégies et projets pilotes industriels au service du développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats économiques des entreprises (investissements, chiffre d'affaires, productivité, innovation, exportations) • Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi; augmentation des salaires; renforcement de la sécurité; meilleure formation du personnel; amélioration des possibilités d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi). • Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (émissions, efficacité des éléments matériels, efficacité énergétique, protection des communautés locales et produits éco-efficaces).

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques et stratégies industrielles sont évaluées empiriquement et prévoient des stratégies de financement pour le développement à grande échelle de projets pilotes et les programmes d'infrastructure requis.	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de programmes et de stratégies par branche d'activité industrielle dans le cadre d'un dialogue et d'une collaboration avec les institutions financières internationales de développement et le secteur privé. • Mise en place dans le cadre de partenariats public-privé de stratégies et de politiques dans le domaine des partenariats public-privé.

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les gouvernements ont la capacité de développer, de mettre en œuvre et de suivre d'importants projets d'investissement, mettant en place des politiques et stratégies industrielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation optimale de méthodes et d'outils analytiques et financiers modernes dans le cadre d'importants programmes d'investissement. • Mise en place de systèmes de mise en œuvre pour les programmes d'investissement. • Suivi et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des investissements. • Fonctionnement des institutions d'appui dans un souci de durabilité.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Élément de programme F.2.2. Coopération Sud-Sud

Description générale

La coopération Sud-Sud représente un secteur de plus en plus important de la coopération dans le domaine du développement mondial, et ce du fait de l'accélération des progrès technologiques et économiques de plusieurs pays en développement et de la reconnaissance croissante du potentiel que ces pays représentent pour le développement d'autres pays.

Ces dernières années, l'ONUDI est devenu un partenaire efficace au sein du système des Nations Unies s'agissant de promouvoir l'accroissement des investissements, de la coopération technique, du transfert de technologies et des échanges entre pays du Sud. Cette évolution s'est accompagnée d'un renforcement des capacités internes à l'Organisation de promouvoir ce type de coopération, à la fois au Siège et dans les bureaux extérieurs, dont témoigne la création de deux centres ONUDI pour la coopération industrielle Sud-Sud, à New Delhi en février 2007 et à Beijing en juillet 2008. Ces deux centres sont intégralement financés par les gouvernements hôtes pour ce qui est de leur fonctionnement et des programmes qu'ils mènent.

Ont également été renforcés les partenariats avec d'autres partenaires clefs, dont l'Unité spéciale du PNUD pour la coopération Sud-Sud, en ce qui concerne notamment les actions de sensibilisation et les initiatives à titre de forum mondial.

Le présent élément de programme vise à mobiliser un appui supplémentaire de la part des pays en développement, à multiplier les capacités et les ressources de l'ONUDI au Siège et sur le terrain et à aider à rationaliser la coopération Sud-Sud dans le cadre du travail quotidien de l'ONUDI. Dans le cadre de cet élément de programme seront également menées des évaluations et apportées des améliorations à la qualité des programmes Sud-Sud; un ensemble complet de directives de l'ONUDI pour la coopération Sud-Sud va également être élaboré. De plus, l'élément de programme contribuera et participera à des initiatives de forum mondial Sud-Sud.

Objectif

Dans les pays en développement, les pouvoirs publics et le secteur privé mettent en commun et suivent des pratiques et politiques optimales en matière de technologie et de gestion, dans le cadre d'un partenariat mutuellement avantageux.

Contribution à l'impact escompté dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les pays en développement améliorent la productivité, les normes et les échanges industriels en ayant recours à des technologies venues du "Sud" économiques, à faible consommation d'énergie et susceptibles de créer des emplois.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats économiques (investissements directs étrangers, chiffre d'affaires, productivité, innovation, exportations). • Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi; augmentation des salaires; renforcement de la sécurité; meilleure formation du personnel; amélioration des possibilités d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi). • Amélioration des résultats environnementaux des entreprises (émissions, efficacité des éléments matériels, efficacité énergétique, protection des communautés locales et produits éco-efficaces). • Recours productif accru aux sources d'énergie renouvelables (en kilowattheure et en pourcentage de l'énergie renouvelable dans l'électrification en zone rurale).

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques et stratégies industrielles favorisent les investissements, les transferts de technologie et les systèmes d'innovation Sud-Sud.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des structures stratégiques et juridiques pour l'investissement industriel et le transfert de technologie Sud-Sud. • Amélioration des systèmes d'innovation Sud-Sud. • Renforcement de l'action de sensibilisation et du dialogue stratégique Sud-Sud entre le secteur privé et les décideurs sur les grandes orientations.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les institutions publiques et privées appuient les entreprises et les investisseurs étrangers et nationaux dans le cadre de projets d'investissement et de transfert de technologie Sud-Sud, dans un souci de durabilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui effectif des institutions à un nombre croissant d'entreprises. • Affectation croissante de ressources nationales à la coopération Sud-Sud. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services. • Services liés au développement des entreprises fonctionnant dans un souci de durabilité.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Élément de programme F.2.3. Programme spécial pour les pays les moins avancés (PMA)

Description générale

Au cours des quelques dernières années, la croissance économique des PMA prises ensemble a fait un véritable bond, les pays profitant comme ils l'ont fait de l'amélioration des termes de l'échange internationaux de produits de base. En effet, la croissance annuelle moyenne de ces pays a été d'environ 7 % pour la période 2005-2007, représentant la meilleure performance économique globale des PMA en 30 ans. La crise économique actuelle constitue toutefois une grave menace pour ces acquis tout récents, car les craintes d'une récession mondiale ont entraîné une baisse soudaine de la demande de divers produits de base en provenance des PMA et ont fait chuter les prix. Cette évolution a clairement montré que les PMA étaient vulnérables face aux chocs extérieurs et qu'il leur fallait diversifier leur économie et multiplier leurs possibilités commerciales pour assurer un développement économique durable. Les perspectives à moyen terme pour ce groupe de pays ne sont pas évidentes et de nombreux défis comme de nombreuses possibilités se profilent à l'horizon.

La concrétisation de la croissance économique s'appuyant sur l'exportation de produits de base en développement et en atténuation de la pauvreté reste un véritable problème pour tous les pays, mais pour les PMA en particulier. L'appui aux PMA est une priorité transversale de tous les services et tous les éléments de programme thématiques de l'ONUDI dans le cadre des grands programmes C, D et E. L'aide aux PMA entretient de plus des liens étroits avec la coopération Sud-Sud, la majeure partie des programmes Sud-Sud étant en effet axée sur l'appui à ce groupe de pays.

Cet élément de programme-ci met l'accent sur un certain nombre d'initiatives clefs s'appuyant sur les conclusions des consultations menées périodiquement avec les PMA, dans le cadre des conférences ministérielles des PMA, tenues à Vienne en novembre 2007 et à Siem Reap en novembre 2008. Ces initiatives visent à promouvoir la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les PMA grâce à une coopération efficace en faveur du développement, un appui consultatif au niveau des politiques et le développement d'un secteur privé conscient de ses responsabilités sociales. Elles viseront également les contraintes qui existent du côté de l'offre s'agissant de la diversification des échanges et la croissance, dans le cadre d'initiatives telles que "Aide pour le commerce" et du Cadre intégré renforcé. Ces initiatives seront mises en œuvre en consultation et en coopération étroite avec les éléments de programme thématiques correspondants; des efforts particuliers vont de plus continuer à être déployés pour mobiliser de nouvelles ressources pour ces activités basées dans les PMA. D'autres efforts vont être déployés pour, de concert avec les organismes partenaires, identifier les meilleures pratiques à mobiliser dans le cadre de l'aide aux PMA, et pour suivre et évaluer les services dispensés dans le cadre de cet élément de programme, afin d'en tirer les enseignements et de constituer le point de départ d'améliorations constantes.

Objectif

Assurer des services répondant aux besoins spécifiques des PMA en matière de développement industriel.

Contribution à l'impact escompté dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les pays les moins développés améliorent leur productivité, leurs normes et leurs échanges industriels.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des résultats économiques (investissements, chiffre d'affaires, productivité, innovation, exportations). • Amélioration des résultats sociaux des entreprises (création d'emplois/maintien de l'emploi; augmentation des salaires; renforcement de la sécurité; meilleure formation du personnel; amélioration des possibilités d'emploi; plus grande sécurité de l'emploi). • Recours productif accru aux sources d'énergie renouvelable (en kilowattheure et en part de l'énergie renouvelable utilisée dans l'électrification en zone rurale).

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques et stratégies industrielles encouragent le développement industriel durable fondé sur l'acquisition de connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des cadres stratégiques et juridiques dans lesquels s'inscrivent les activités des entreprises. • Amélioration de l'action de sensibilisation et du dialogue stratégique entre le secteur privé et les décideurs sur les grandes orientations.
<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les gouvernements des PMA ont la capacité de développer et de mettre en œuvre les politiques, stratégies et programmes industriels et d'en assurer le suivi.	<ul style="list-style-type: none"> • Recours accru aux méthodes et mesures novatrices dans le processus de prise de décisions. • Services opérationnels et durables liés au développement des entreprises appuyant efficacement un nombre croissant d'entreprises. • Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Programme F.3. Programmes régionaux et cohérence au niveau des pays et des régions

Description générale

Ce programme a trait à la présence de l'ONUDI sur le terrain ainsi qu'aux efforts déployés par l'Organisation pour assurer la cohérence de ses programmes au niveau des régions et des pays, au titre des cinq programmes régionaux définis dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013, mais aussi dans le cadre de la participation de l'Organisation à l'initiative de l'ONUDI au niveau des pays, Unis dans l'action.

En ce qui concerne la présence sur le terrain, ce programme va appuyer les efforts en cours visant la décentralisation et le renforcement de la structure de l'ONUDI sur le terrain. Cette approche va permettre aux bureaux extérieurs de participer davantage au développement et à la mise en œuvre des programmes et projets de l'ONUDI. Dans le même temps, ce programme va continuer de coordonner les aspects administratifs et de gestion de cette présence de l'ONUDI sur le terrain et assurer une approche cohérente de l'action de l'Organisation sur le terrain grâce à des conseils et à des moyens de communication appropriés.

Les cinq programmes régionaux touchant l'Afrique, la région des pays arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et les nouveaux États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes viseront à assurer un ensemble cohérent de services appropriés à chacune des régions concernées. Cet ensemble de services s'appuiera sur l'analyse figurant dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013, mis à jour pour tenir compte de l'évolution ultérieure, et sur les demandes émanant des régions elles-mêmes. Dans ce contexte, des réunions régionales des groupes d'experts seront organisées pour aider à identifier les besoins spécifiques en matière de services dispensés par l'ONUDI dans la région en question et de veiller ainsi à ce que les programmes continuent de correspondre aux priorités régionales. Malgré les différences de fond entre les programmes du fait de la diversité de la couverture géographique, les objectifs globaux et les résultats escomptés des programmes régionaux seront semblables, comme le montre la matrice de résultats figurant ci-après.

Ce programme conservera la responsabilité de la coordination de la participation de l'ONUDI à l'initiative Unis dans l'action. Ce faisant, il participera d'une manière dynamique à certains mécanismes qui existent au niveau des pays, tels que les bilans communs de pays/le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, afin d'aider à atteindre la cohérence de l'action des Nations Unies au niveau du système tout entier.

De plus, une approche systématique va être adoptée au titre de ce programme pour assurer le suivi des activités de l'ONUDI. Cette approche sera axée essentiellement sur les activités de coopération technique au niveau des pays et au niveau de certains des projets retenus. Dans le cadre de cette initiative, le programme va renforcer les capacités de l'ONUDI à améliorer la qualité de son programme et l'exécution des projets qui en relèvent.

Objectif

Faciliter les activités de l'Organisation dans les régions et pays couverts par l'Organisation, notamment en appuyant les efforts déployés par celle-ci pour garder une présence dans lesdits régions et pays.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Développement, mise en œuvre et suivi/évaluation stabilisés et harmonisés au niveau des régions et des pays, mobilisant toutes les divisions fonctionnelles de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none">• Niveau d'efficacité et d'efficience de la gestion des programmes tel qu'il en résulte une amélioration des conseils stratégiques et des activités de coopération technique et une participation harmonisée aux processus qui existent au niveau de l'ensemble du système.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des documents de programme, des rapports d'évaluation, des documents relatifs au bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des stratégies et politiques des Gouvernements et des rapports axés sur les résultats tels qu'établis par les bureaux extérieurs.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
26,25	10,20	36,45	Dépenses de personnel	6 957 615	2 093 165	9 050 780
			Consultants	182 100		182 100
			Réunions	128 300		128 300
			Voyages autorisés	953 000		953 000
			Dépenses de fonctionnement	85 200		85 200
			Technologies de l'information et de la communication	6 200		6 200
			Total (dépenses) (montants bruts)	8 312 415	2 093 165	10 405 580
			Recettes	(84 780)		(84 780)
			Total (ressources) (montants nets)	8 227 635	2 093 165	10 320 800

Programme F.4. Appui aux opérations hors Siège

Description générale

Le programme fera en sorte que le réseau de bureaux extérieurs de l'ONUDI, qui comprend les bureaux régionaux et de pays et les comptoirs (y compris les centres de liaison), recevra un appui optimal en ce qui concerne le financement et la dotation en agents des services généraux suivant les orientations définies au titre du programme F.3. Le programme se limitera à fournir une structure appropriée pour les opérations décentralisées sous la forme de personnel d'appui et d'infrastructure de bureau. Mesurer et contrôler les dépenses de fonctionnement hors Siège, alors que la structure de ces bureaux change considérablement, constitue une tâche essentielle, pour l'accomplissement de laquelle il est préférable de regrouper ces ressources dans un programme unique.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Le réseau des bureaux extérieurs de l'ONUDI assure des services d'appui efficaces, d'un bon rapport coût/efficacité, transparents et exécutés en temps opportun.	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'efficacité opérationnelle, efficience prouvée de tous les services connexes et réactions positives de la part des clients.

¹ Établis à partir du ratio de postes pourvus dans la catégorie des agents des services généraux et d'enquêtes périodiques.

Objectif

Assurer un soutien opérationnel efficace au réseau de services extérieurs de l'ONUDI.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
0,00	70,00	70,00				
			Dépenses de personnel	2 354 020	697 000	3 051 020
			Dépenses de fonctionnement	6 530 000		6 530 000
			Total (dépenses) (montants bruts)	8 884 020	697 000	9 581 020
			Recettes	(1 534 700)		(1 534 700)
			Total (ressources) (montants nets)	7 349 320	697 000	8 046 320

GRAND PROGRAMME G. SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME

Description générale

Les principales priorités du grand programme sont de fournir un appui opérationnel à l'exécution des programmes de coopération technique de l'ONUDI. Dans ce contexte, le grand programme comprend quatre programmes spécifiques: Gestion des ressources humaines, Services financiers, Achats et logistique, et Gestion de l'information et de la communication. Dans le cadre de ces programmes, le grand programme aura pour objet de formuler des politiques et procédures, et de fournir des orientations stratégiques, un encadrement et un appui à toutes les entités du Secrétariat, y compris aux bureaux hors Siège, dans les quatre domaines relevant de sa compétence. Il contribuera également à la réussite de la mise en œuvre des activités de coopération technique de l'ONUDI, notamment en facilitant les achats de biens et de services pour les projets de coopération technique, en recrutant le personnel nécessaire (experts et consultants compris), et en mettant en place les services de gestion financière, de communication, de voyage, d'inventaire des stocks et de gestion des dossiers, services qui appuient tous directement ou indirectement l'exécution des activités de coopération technique.

Objectif

Assurer une prestation performante de services à l'appui des activités de l'Organisation et renforcer différentes fonctions en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'appui à l'exécution des programmes.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
	43,00	103,50	146,50			
			Dépenses de personnel	21 507 900	4 184 000	25 691 900
			Consultants	181 600		181 600
			Voyages autorisés	272 400		272 400
			Dépenses de fonctionnement	1 656 020		1 656 020
			Technologies de l'information et de la communication	4 467 400		4 467 400
			Total, dépenses (montants bruts)	28 085 320	4 184 000	32 269 320
			Total, ressources (montants nets)	28 085 320	4 184 000	32 269 320

Par programme

	Postes		Budgets ordinaire et opérationnel	Coopération technique (fonds extrabudgétaires)	TOTAL
	P	G			
G.1. Gestion des ressources humaines	10,00	24,25	6 565 210		6 565 210
G.2. Services financiers	11,00	34,00	7 497 320		7 497 320
G.3. Achats et logistique	9,00	26,75	8 665 290		8 665 290
G.4. Gestion de l'information et de la communication	11,00	14,50	8 218 900		8 218 900
G.5. Direction et gestion	2,00	4,00	1 322 600		1 322 600
G. Total, grand programme	43,00	103,50	32 269 320		32 269 320

Programme G.1. Gestion des ressources humaines

Description générale

Le programme va continuer d'élaborer la politique de gestion des ressources humaines de l'Organisation, d'appuyer les grands programmes en ce qui concerne le développement organisationnel et la gestion des ressources humaines, et de fournir tous les services réglementaires prévus dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONUDI et dans le Statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Outre les rapports avec les clients internes, les directeurs et les fonctionnaires, le programme englobe la collaboration avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et le rôle d'interlocuteur officiel de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), de la Caisse commune des pensions et des organismes d'assurance maladie.

Les éléments constitutifs du programme seront répartis entre groupes fonctionnels dans le cadre d'activités ayant trait à la planification et au développement des ressources humaines ainsi qu'aux services au personnel et aux relations avec les employés. Pour la première série d'activités, il s'agira du recrutement et des affectations ainsi que de la planification des ressources humaines pour les catégories des services généraux, des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur; de l'analyse et de la classification des emplois; du développement et de la mise en œuvre d'une politique de formation visant à améliorer et à mettre à jour les compétences techniques, fonctionnelles et en matière d'encadrement; de la gestion des bases de données sur les ressources humaines de l'Organisation pour le suivi, la planification et l'établissement de rapports. Pour la seconde, il s'agira de l'actualisation et de l'application des conditions d'emploi pour toutes les catégories de personnel conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel; de la gestion des dossiers du personnel de l'Organisation; de la fourniture de services de sécurité sociale complets au personnel actif et retraité, conformément aux dispositions du Statut de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, notamment l'assurance maladie et l'assurance-vie; de l'administration interne de la justice ainsi que du recrutement et de l'administration d'agents engagés au titre de projets pour la mise en œuvre de programmes de coopération technique et la communication des informations correspondantes.

Pour l'exercice biennal 2010-2011, des améliorations qualitatives vont continuer d'être apportées à la gestion des ressources humaines et seront accélérées dans un certain nombre de domaines, dont les suivants:

- a) Gestion des résultats axés sur des éléments de preuve, faisant appel aux principes de la gestion axée sur les résultats et l'évaluation inversée;
- b) Développement continu des programmes d'apprentissage s'appuyant sur une politique d'apprentissage encourageant la mise à jour des compétences et le développement professionnel; et
- c) Communication efficace, dialogue permanent et relations constructives entre le personnel et la direction.

Objectif général

Doter l'Organisation, en temps voulu, du personnel dûment qualifié et motivé dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Personnel motivé et compétent recruté dans un souci de diversité géographique et dans le respect de la parité entre les sexes et des valeurs du personnel de l'ONUDI.	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement en temps opportun de personnel au Siège et dans les bureaux extérieurs; • Mise à jour des politiques de gestion des ressources humaines pour y intégrer les meilleures pratiques; et • Prestation efficace et efficiente de services opérationnels continus dans le domaine des ressources humaines.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des statistiques relatives au recrutement, des dossiers du Service des ressources humaines, des plans de formation et du suivi périodique de la qualité.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
10,00	24,25	34,25				
			Dépenses de personnel	4 884 550	1 463 800	6 348 350
			Consultants	99 200		99 200
			Voyages autorisés	81 900		81 900
			Dépenses de fonctionnement	35 760		35 760
			Total, dépenses (montants bruts)	5 101 410	1 463 800	6 565 210
			Total, ressources (montants nets)	5 101 410	1 463 800	6 565 210

Élément de programme G.2. Services financiers

Description générale

Ce programme appuie les activités programmatiques de l'ONUDI en assurant des services financiers efficaces et efficients, dont les suivants: budgétisation; contrôle financier; planification financière; gestion des ressources financières – y compris fonds extrabudgétaires – gestion des liquidités et des opérations de trésorerie; gestion des contributions; réception et décaissement de tous les fonds, y compris les états de paie au Siège et dans les bureaux extérieurs; gestion financière des activités de coopération technique; comptabilité et communication de l'information financière concernant les activités imputées au budget ordinaire et au budget opérationnel, ainsi que toutes les activités de coopération technique; définition des orientations relatives aux questions financières.

Le programme suit les meilleures pratiques de gestion financière reconnues à l'échelle internationale, notamment le contrôle interne transparent, efficace et rationnel de toutes les ressources financières sur le terrain et au Siège. Il prévoit la fourniture régulière aux différentes parties prenantes d'informations sur l'exécution du budget et sur la situation financière de l'Organisation, et notamment des rapports financiers et des projections de la situation de trésorerie remis en temps opportun à la direction de l'Organisation pour faciliter la planification et la prise de décisions. Le programme comprend également la gestion et le contrôle de toutes les questions relatives aux contributions, y compris s'agissant de relancer les États Membres pour obtenir le versement des sommes dont ils sont redevables, afin de maintenir un niveau élevé de stabilité financière.

Dans le cadre des activités de coopération technique de l'Organisation, le programme passe en revue les documents de programme et de projet dans le but de veiller à leur conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière ainsi qu'avec les instructions et procédures financières. Les procédures et contrôles financiers voulus seront mis en œuvre pour porter dans les comptes et suivre l'exécution financière des projets. Il est dûment tenu compte de l'évolution du système multilatéral de développement et de la structure mondiale de l'aide dans l'optique de trouver des modalités harmonisées de fonctionner au sein de ce nouvel environnement, dont l'exécution par les pays eux-mêmes chaque fois que possible, et l'introduction de l'approche harmonisée aux transferts monétaires. Le programme coordonne la mise en place des nouvelles normes fiduciaires établies par le Fonds pour l'environnement mondial. De plus, des analyses et rapports sur les programmes et activités de coopération technique, notamment sur les prévisions d'exécution, seront réalisés pour aider la direction, les organes directeurs et les donateurs.

L'introduction des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec effet à compter du 1^{er} janvier 2010, conformément à la décision GC.12/Dec.14 de la Conférence générale, va permettre au programme d'établir des rapports financiers plus transparents à l'intention de la direction de l'ONUDI et des parties prenantes. L'adoption des normes IPSAS s'accompagnera d'une remise à plat des processus afin d'améliorer plus encore l'efficacité, l'exactitude et l'accessibilité de l'information financière dans le cadre d'un processus constant d'amélioration des procédures de travail et des structures de l'ONUDI relatives aux contrôles internes.

Ce programme regroupe toutes les questions ayant trait au vérificateur externe. Il permet également d'assurer la liaison avec les États Membres, les organes directeurs et les autres partenaires stratégiques sur l'ensemble des questions pertinentes.

Objectif

Veiller à l'intégrité, à la crédibilité et à la transparence financières de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Intégrité, crédibilité et transparence financières de l'ensemble des ressources financières de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none">• Opinion du vérificateur externe sur les états financiers émise sans réserve aucune;• Respect des délais fixés pour la présentation du budget et des états financiers se rapportant à l'exercice biennal;• Notification en temps opportun des instruments financiers relatifs à la coopération technique; et• Variation minimale à la baisse du taux d'intérêt moyen sur les investissements par rapport aux taux moyens du marché.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des rapports du Vérificateur externe, du registre de correspondance, du système de contrôle de l'exécution du budget, des décisions des organes directeurs et du suivi périodique de la qualité.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total				
			Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total	
11,00	34,00	45,00	Dépenses de personnel	5 588 400	1 863 200	7 451 600
			Consultants	10 000		10 000
			Voyages autorisés	34 000		34 000
			Dépenses de fonctionnement	1 720		1 720
			Total, dépenses (montants bruts)	5 634 120	1 863 200	7 497 320
			Total, ressources (montants nets)	5 634 120	1 863 200	7 497 320

Programme G.3. Achats et logistique

Description générale

Le programme a pour objet d'assurer tout un ensemble de services d'appui à l'ONUDI pour ses activités opérationnelles, de coopération technique et de forum mondial, au Siège et dans les bureaux extérieurs. Il s'agit notamment d'assurer l'achat, de manière efficace, transparente et d'un bon rapport qualité/prix, de biens et de services; de la gestion des stocks et des dossiers; des communications; des voyages, des visas, des transports et des expéditions; ainsi que des services d'archives et d'enregistrement. Dans ce contexte, le programme renforce la transparence, la responsabilité et l'économie du processus d'achat en renforçant la planification des achats, en rationalisant les procédures, en élargissant les procédures d'appel d'offres et en renforçant l'informatisation du processus, y compris grâce à l'introduction des achats électroniques. Le programme renforce également les facultés d'adaptation et la qualité des services d'appui général à toutes les activités de l'ONUDI. L'introduction des normes IPSAS et des procédures correspondantes facilitera l'efficacité du processus de gestion des biens, dont le contrôle et le suivi des inventaires; les dépenses de voyage seront réduites en coopération avec d'autres organisations des Nations Unies dans le cadre d'accords conjoints négociés avec les voyagistes et les compagnies aériennes; et les coûts des communications seront optimisés grâce à l'introduction de moyens modernes de télécommunication mais aussi de mesures visant à renforcer l'efficacité des services conjoints de communication.

Objectif

Améliorer les facultés d'adaptation et la qualité, et assurer des services d'appui administratif directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité pour toutes les activités de l'ONUDI.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2008-2009 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
9,00	26,75	35,75			
			Dépenses de personnel	5 295 750	6 152 750
			Consultants	61 700	61 700
			Voyages autorisés	44 800	44 800
			Dépenses de fonctionnement	1 278 640	1 278 640
			Technologies de l'information et de la communication	1 127 400	1 127 400
			Total, dépenses (montants bruts)	7 808 290	8 665 290
			Total, ressources (montants nets)	7 808 290	8 665 290

Élément de programme G.3.1. Achats

Description générale

Cet élément de programme porte sur les achats de matériel et de services à l'appui de l'ensemble des programmes de coopération technique, notamment des activités de forum mondial et des interventions postcrise, selon la procédure prévue. Il englobe également les achats de matériel et de services nécessaires pour l'entretien et la réparation des bâtiments du CIV, le fonctionnement des services de restauration et l'appui au projet de désamiantage. Les activités comprennent les appels d'offre et les évaluations techniques, commerciales et financières en vue de 600 à 700 commandes par an, pour un montant total d'environ 50 millions d'euros, dont plus de 80 % représentent les achats de biens et de services pour les activités de coopération technique. Le programme vise en outre à donner des orientations aux administrateurs de projets et aux bureaux extérieurs sur les questions relatives aux achats de biens et de services, dans le cadre d'activités de formation et de réunions d'information sur les achats menées périodiquement, et dans le cadre du centre d'assistance sur les achats.

Objectif

Assurer, de façon efficace, économique et opportune, la fourniture des biens et des services nécessaires dans le cadre du programme de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Achat efficace, économique et opportun des biens et services dont l'ONUDI a besoin.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des réclamations relatives au non-respect des conditions de la part des fournisseurs; • Réactions positives de la part des clients; et • Efficacité prouvée de tous les services et réduction ou maintien de la durée moyenne du cycle d'achat.

¹ Établis à partir des procédures relatives aux achats, des réactions de clients, des rapports juridiques et des rapports d'audit, de la communication de statistiques, des systèmes de contrôle de l'exécution du budget et du suivi périodique de la qualité.

Élément de programme G.3.2. Services de logistique

Description générale

L'élément de programme a pour objet de fournir des services de logistique en rapport avec la gestion des biens de l'ONUDI au Siège, dans les bureaux extérieurs et sur les sites de projet, ainsi qu'avec les voyages officiels, les transports et l'expédition, les communications et la gestion des registres et archives. Dans ce contexte, la priorité consiste à renforcer les facultés d'adaptation et la qualité des services fournis.

En ce qui concerne la gestion de biens, cet élément de programme porte principalement sur la formulation et la mise en œuvre de politiques et de procédures améliorées dans le but de parvenir à une efficacité et à un contrôle optimaux de la gestion des biens de l'ONUDI. Il s'agit également de la supervision et de la tenue des documents relatifs à la comptabilité des biens, à l'élaboration de normes et de contrôles pour le matériel, le mobilier et les fournitures de bureau consommables et non consommables et de leur diffusion dans les services et bureaux de l'ONUDI. De plus, cet élément de programme administrera la réception, le stockage, la distribution et l'entretien du matériel de bureau, de la papeterie et de l'ameublement. L'efficacité du processus de gestion des biens, du suivi et du contrôle des inventaires sera facilitée par l'introduction des normes IPSAS et de procédures connexes, ce qui obligera à modifier le Manuel de la gestion des biens et avoirs de l'ONUDI ainsi que les Règles de gestion financière ayant trait à la gestion des biens. Un nouveau système informatique de gestion des biens conforme aux normes IPSAS va être introduit et, associé aux nouvelles procédures de gestion les plus modernes, permettra d'améliorer de beaucoup le contrôle des biens acquis par le Siège, les bureaux extérieurs et au titre de projets de coopération technique.

Dans le cadre de la prestation de services ayant trait aux voyages autorisés, aux visas, aux transports, aux expéditions et à l'assurance, cet élément de programme va promouvoir une coopération étroite avec les services de voyage d'autres organisations basées à Vienne afin de parvenir à une réduction du coût des voyages dans le cadre d'accords conjoints négociés avec les voyagistes et les compagnies aériennes, dans le but d'accroître la qualité des services de voyage.

Pour ce qui est de la gestion des archives et des registres de l'ONUDI, cet élément de programme fournira des services consultatifs et opérationnels ayant trait à la politique de l'Organisation en matière de conservation des documents de l'ONUDI, l'archivage et la conservation des dossiers expirés sous forme numérique ou sur support papier, la distribution de la correspondance officielle adressée à l'ONUDI et la numérisation des documents officiels devant être stockés sous forme électronique dans le système principal de gestion des fichiers de l'ONUDI, ARCHIVISTA. Des mesures vont également être prises pour aider à adapter plus encore le système ARCHIVISTA pour qu'il corresponde mieux aux besoins spécifiques de l'ONUDI.

Objectif

Améliorer les facultés d'adaptation et la qualité, et assurer des services d'appui administratif directs, efficaces et d'un bon rapport coût/efficacité pour toutes les activités de l'ONUDI.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Services logistiques efficaces, transparents et d'un bon rapport coût/efficacité correspondant aux besoins de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none">• Réactions positives de la part des clients;• Efficacité prouvée de tous les services connexes; et• Tenue de dossiers complets et à jour sur les stocks.

¹ Établi à partir des procédures relatives à la logistique, des réactions des clients, des enquêtes périodiques et du suivi continu de la qualité.

Programme G.4. Gestion de l'information et de la communication

Description générale

Ce programme est chargé d'assurer de manière efficace et efficiente les services et l'appui dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication qu'il faut à l'Organisation pour mettre en œuvre son programme de travail tel que figurant dans le cadre programmatique à moyen terme et de faciliter les efforts déployés par l'Organisation pour favoriser la décentralisation et accroître sa présence sur le terrain. Il s'agit donc d'imprimer une direction à la technologie de l'information et de la communication (TIC), mais aussi d'assurer l'élaboration de politiques, la gestion, l'infrastructure, les systèmes, la sécurité, les outils, les procédures, les services d'information commerciale et un appui d'un niveau élevé. L'existence de ces services permettra de renforcer la capacité qu'a l'ONUDI d'exécuter son mandat et d'apporter une contribution notable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

La technologie de l'information et de la communication est un élément clef permettant d'accroître l'efficacité opérationnelle en procédant à une remise à plat des processus et en introduisant de nouvelles mesures visant à renforcer le processus de décentralisation et le rôle concret des bureaux extérieurs de l'ONUDI. À ce titre, le programme pour 2010-2011 sera axé principalement sur l'appui aux bureaux extérieurs, la connectivité informatique intégrale du personnel et les besoins en matière de gestion visant l'adoption de nouveaux principes s'appuyant sur la gestion axée sur les résultats, les systèmes de gestion de la performance s'appuyant sur des faits objectifs et les programmes d'apprentissage. Il s'agira également d'appuyer la mise en œuvre du cadre de contrôle interne, l'action de sensibilisation du public et la poursuite de la mise en œuvre du logiciel ERP (Enterprise Resource Planning).

Le programme constituera également le site de l'interaction entre l'Organisation et le système des Nations Unies dans son ensemble en matière de TIC.

Objectif

Rendre l'Organisation plus efficiente, grâce à l'utilisation prudente des TIC, et plus efficace, grâce à la gestion des connaissances.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Installations et services de TIC fiables, d'un bon rapport coût/efficacité, conviviaux et en réseau, correspondant aux besoins de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none">• Réduction des réclamations et réactions positives de la part de clients;• Efficacité prouvée de tous les services correspondants; et• Pourcentage du personnel doté d'un matériel TIC en réseau.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des statistiques du centre d'assistance et du suivi périodique de la qualité.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
11,00	14,50	25,50	Dépenses de personnel	4 512 600	4 512 600
			Voyages autorisés	32 800	32 800
			Dépenses de fonctionnement	333 500	333 500
			Technologies de l'information et de la communication	3 340 000	3 340 000
			Total, dépenses (montants bruts)	8 218 900	8 218 900
			Total, ressources (montants nets)	8 218 900	8 218 900

Programme G.5. Direction et gestion

Description générale

S'appuyant sur le cadre de gestion programmatique, ce programme vise à identifier et déterminer l'orientation et les objectifs stratégiques, à assurer la direction, la coordination et la gestion efficace dans cinq grands domaines: ressources humaines; services financiers; gestion de l'information et de la communication; appui opérationnel; services communs – y compris gestion du Service des bâtiments et des services de restauration – pour le compte des organisations internationales sises au Centre international de Vienne. Il administre en outre le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants.

Conformément à l'objectif prioritaire de l'ONUDI en matière de gestion, ce programme veillera à assurer une gestion judicieuse, l'efficacité et l'efficacités de tous les services et de toutes les activités relevant de ce grand programme, à améliorer et à rationaliser les processus et procédures internes, à favoriser les valeurs dont devra s'inspirer le personnel dans son travail: engagement, recherche de l'excellence, travail en équipe, travail axé sur les résultats, innovation, responsabilité, intégrité et viabilité.

Objectif

Veiller à l'efficacité et à l'efficacités de tous les services et activités du grand programme G, rationaliser les procédures et processus internes, promouvoir une culture de responsabilité et de transparence et renforcer la sûreté et la sécurité.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Le travail programmatique de l'ONUDI bénéficie d'une aide suffisante de la part de services d'appui et de sécurité efficaces et efficients.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des réclamations et réactions positives de la part des clients; • Opinions des vérificateurs internes et externes émises sans réserve aucune; • Renforcement de la sécurité et de la sûreté; • Plus grande transparence des procédures et responsabilité du personnel; et • Efficacité et efficacité prouvées de tous les services correspondants.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des statistiques sur les services, des états financiers et des procédures et instructions financières, des déclarations faites par les États Membres, des décisions des organes directeurs, des rapports d'audit, des rapports sur la sécurité et du suivi périodique de la qualité.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
2,00	4,00	6,00			
			Dépenses de personnel	1 226 600	1 226 600
			Consultants	10 700	10 700
			Voyages autorisés	78 900	78 900
			Dépenses de fonctionnement	6 400	6 400
			Total, dépenses (montants bruts)	1 322 600	1 322 600
			Total, ressources (montants nets)	1 322 600	1 322 600

GRAND PROGRAMME H. GESTION DES BÂTIMENTS

Programmes H.1 et H.2. Gestion commune des bâtiments et gestion conjointe des bâtiments

Description générale³

Ce grand programme et les deux programmes qui le constituent – H.1 et H.2 – sont chargés de gérer et d'administrer l'exploitation, la maintenance, la réparation et le remplacement des éléments du complexe (bâtiments, installations et équipements) pour le compte des organisations internationales sises au Centre international de Vienne (CIV), qui représente désormais une superficie de quelque 370 000 m², depuis l'ouverture du nouveau bâtiment M destiné aux conférences. En vertu du protocole d'accord concernant la répartition des services communs au CIV, dont sont signataires les quatre organisations internationales basées à Vienne – l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Office des Nations Unies à Vienne (ONU), la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et l'ONUDI –, c'est à l'ONUDI qu'a été confiée la responsabilité d'assurer ces services de gestion et d'administration, pour le compte et avec la participation financière des organisations basées à Vienne.

Les dépenses d'exploitation, d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations regroupées au CIV augmentent à mesure que le complexe, construit entre 1974 et 1979, vieillit. Le Centre aura été en fonctionnement depuis plus de 30 ans au cours de l'exercice 2010-2011. Conformément aux engagements pris à l'égard du Gouvernement autrichien, qui est le propriétaire des lieux, les travaux de réparation et d'entretien nécessaires sont effectués régulièrement, l'objet en étant d'assurer que le complexe est exploité de manière sûre et fiable. À ces travaux viennent s'en ajouter d'autres, dont le projet de désamiantage, actuellement en cours, divers projets relatifs à la sécurité, et de nombreux travaux d'amélioration et de remise en état.

Objectif

Assurer l'exploitation, l'entretien, la réparation et la modernisation sûrs, fiables et économiques du complexe du CIV et des installations et du matériel qui lui sont associés, conformément aux codes et normes de construction locaux et à la licence d'exploitation du complexe.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Le complexe du CIV constitue un cadre de travail optimal et moderne et offre des installations et des équipements de pointe.	<ul style="list-style-type: none">• Optimisation de l'exploitation, de l'administration et du rapport coût-efficacité;• Réduction des réclamations ayant trait à l'entretien et à la réparation des bâtiments ainsi qu'au remplacement des installations et du matériel; et• Exploitation et modernisation sûres et fiables du complexe du CIV.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des statistiques établies par la section des bâtiments, des rapports sur les projets et des rapports d'évaluation, des états financiers, des codes, règles et normes de construction et du suivi périodique de la qualité.

³ La description générale du grand programme H vaut pour les programmes H.1 et H.2. La principale différence entre ces deux programmes est celle de la nature du financement: le Programme H.1 est en effet financé par l'AIEA, l'OTICE, l'ONU et l'ONUDI, tandis que le Programme H.2 est pris en charge par l'OTICE, l'ONU et l'ONUDI.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
9,00	125,00	134,00	Dépenses de personnel	18 311 400	18 311 400
			Consultants	175 000	175 000
			Voyages autorisés	17 300	17 300
			Dépenses de fonctionnement	45 657 080	45 657 080
			Total, dépenses (montants bruts)	64 160 780	64 160 780
			Recettes	(64 160 780)	(64 160 780)
			Total, ressources (montants nets)		

Programme H.1. Gestion commune des bâtiments

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
9,00	122,00	131,00	Dépenses de personnel	17 901 100	17 901 100
			Consultants	175 000	175 000
			Voyages autorisés	17 300	17 300
			Dépenses de fonctionnement	44 038 780	44 038 780
			Total, dépenses (montants bruts)	62 132 180	62 132 180
			Recettes	(62 132 180)	(62 132 180)
			Total, ressources (montants nets)		

Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	15 796 100
Assurance maladie après la cessation de service	190 300
Formation au titre de l'organisation des carrières	51 500
Personnel temporaire	633 000
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	1 224 400
Consultants (honoraires et frais de voyage)	175 000
Dépenses de représentation	5 800
Voyages en mission	17 300
Location et entretien des locaux	25 800 900
Éclairage, chauffage, énergie et eau	16 506 480
Location et entretien du mobilier, du matériel et des véhicules	107 900
Autres dépenses générales de fonctionnement	27 500
Imprimerie et reliure	8 400
Fournitures et accessoires	327 800
Biens d'équipement	1 259 800
Total, dépenses (montants bruts)	62 132 180
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(37 650 060)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(7 017 280)
Autres contributions au fonctionnement du Service des bâtiments	(11 154 080)
Retrait du compte spécial	(3 310 760)
Économies réalisées au titre des postes vacants	(3 000 000)
Total, recettes	(62 132 180)
Total, ressources (montants nets)	

Programme H.2. Gestion conjointe des bâtiments

Ressources nécessaires (en euros)

Postes	Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)			
	Agents des services généraux	Administrateurs	Total	Total
			Budget ordinaire	Budget opérationnel
0,00	3,00	3,00		
			Dépenses de personnel	410 300
			Dépenses de fonctionnement	1 618 300
			Total, dépenses (montants bruts)	2 028 600
			Recettes	(2 028 600)
			Total, ressources (montants nets)	(2 028 600)

Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Postes permanents	397 800
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	12 500
Location et entretien des locaux	1 426 700
Biens d'équipement	191 600
Total, dépenses (montants bruts)	2 028 600
Contribution des autres organisations sises au CIV au fonctionnement du Service des bâtiments	(1 318 560)
Contribution de l'ONUDI au fonctionnement du Service des bâtiments	(710 040)
Total, recettes	(2 028 600)
Total, ressources (montants nets)	

GRAND PROGRAMME I. COÛTS INDIRECTS

Programme I.1. Contribution aux services partagés et autres coûts indirects

Description générale

Le programme regroupe les coûts indirects selon une méthode qui permet de comptabiliser ces dépenses de façon transparente et de suivre leur évolution dans le temps.

On entend par coûts indirects les postes de dépenses budgétaires qui ne peuvent être directement liés à un programme organique ou service administratif de l'Organisation. Ces dépenses s'expliquent principalement par le fait que l'ONUDI est établie dans les locaux du CIV et qu'elle participe, par conséquent, à des services conjoints et communs mis en œuvre avec les autres organisations sises à Vienne. Les contributions de l'ONUDI aux activités conjointes exécutées avec des organismes des Nations Unies et à l'assurance maladie après la cessation de service sont également couvertes au titre de ce programme.

La liste ci-après énumère les services partagés et indique la contribution de l'ONUDI aux dépenses totales:

- a) Assurance maladie après la cessation de service: en fonction du nombre de fonctionnaires retraités;
- b) Service médical commun (AIEA) – 13,39 %;
- c) Service conjoint de formation linguistique (ONUV): en fonction du nombre de fonctionnaires qui suivent une formation;
- d) Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI) – 15,71 %;
- e) Remboursements au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants: 15,71 % de la contribution des organisations sises au CIV;
- f) Contribution à des projets spécifiques au CIV;
- g) Gestion conjointe des bâtiments (techniciens de conférence et dépenses de fonctionnement) – 35 %;
- h) Services linguistiques et de documentation (ONUV) – en fonction du volume de travail;
- i) Services de sécurité et de sûreté (ONUV) – 15,71 %;
- j) Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies – 1,1 % en moyenne;
- k) Services conjoints de communications (ONUV) – 27,3 %.

Les ressources demandées au titre de chacun de ces postes de dépense sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Le montant total des prévisions de dépenses (aux taux de 2008-2009) au titre des contributions aux services communs et conjoints a baissé de 158 755 euros (0,8 %), comme il est indiqué dans les paragraphes ci-dessous.

Une diminution de 161 200 euros de la contribution de l'Organisation à l'assurance maladie après la cessation de service est estimée sur la base des dépenses réelles engagées en 2008. L'impact de l'augmentation des cotisations des retraités aux caisses d'assurance maladie, principalement J. Van Breda & C. International et le régime d'assurance maladie autrichien, a été légèrement inférieur à ce qui avait été initialement prévu dans les prévisions budgétaires pour 2008-2009. L'augmentation de 8 540 euros au titre du Service médical commun

s'explique en grande partie par la proposition de l'AIEA d'équiper le service médical du CIV d'un système de gestion de l'information, disponible dans le commerce et à même d'améliorer l'efficacité du service.

La légère augmentation des dépenses au titre des remboursements au Fonds pour gros travaux de réparation (5 943 euros) résulte de l'augmentation de la part des remboursements incombant à l'ONUDI, qui passe de 15,541 % (prévisions budgétaires 2008-2009) à 15,71 % (prévisions budgétaires 2010-2011). La baisse au titre de la contribution à des projets spécifiques au CIV (50 000 euros) s'explique par la différence des activités par rapport à 2008-2009. En effet, en 2010-2011, les crédits proposés visent à appuyer les efforts des organisations basées au CIV pour sous-traiter certains services communs. Une légère diminution, de 3 190 euros, au titre de la contribution de l'ONUDI aux services conjoints de gestion des bâtiments, résulte principalement d'une baisse des coûts généraux d'exploitation et de l'achat de biens d'équipement.

La baisse de 100 000 euros au titre des services linguistiques et de documentation s'explique par la baisse du volume des services requis au cours des quelques années passées, s'agissant notamment des services d'édition et de distribution.

L'augmentation de 229 902 euros au titre de la contribution aux activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies résulte principalement de nouvelles augmentations des coûts liés à l'infrastructure de sécurité que l'ONU a mise en place partout dans le monde.

Une réduction de 88 750 euros au titre des services conjoints de communications fournis par l'ONUV résulte principalement d'une baisse du volume des services requis et d'une baisse générale du volume des services de messagerie.

Objectifs, aboutissements et indicateurs de performance

L'objectif, les aboutissements et les indicateurs de performance des services communs et conjoints sont précisés dans les budgets-programmes des organisations concernées.

Les services communs et conjoints de gestion des bâtiments sont exposés en détail au titre du grand programme H – gestion des bâtiments.

Ressources

Ressources nécessaires (en euros)

Postes			Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)		
Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total	Budget ordinaire	Budget opérationnel	Total
0,00	0,00	0,00			
			Dépenses de personnel	5 022 440	5 022 440
			Dépenses de fonctionnement	15 283 838	15 283 838
			Technologies de l'information et de la communication	765 950	765 950
			Total, dépenses (montants bruts)	21 072 228	21 072 228
			Total, ressources (montants nets)	21 072 228	21 072 228

Prévisions pour 2010-2011 (après actualisation des coûts)	
	Budget ordinaire
Assurance maladie après la cessation de service	4 457 700
Service médical commun (AIEA)	549 440
Service commun de formation linguistique	15 300
Gestion commune des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	7 017 280
Remboursement au Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants	553 720
Contribution à des projets spécifiques au CIV	25 000
Gestion conjointe des bâtiments (contribution de l'ONUDI)	710 040
Services linguistiques et de documentation	1 879 200
Services de sécurité et de sûreté (ONUV)	3 605 396
Activités conjointes exécutées avec divers organismes des Nations Unies	1 493 202
Services conjoints de communications (ONUV)	765 950
Total, dépenses (montants bruts)	21 072 228
Total, recettes	
Total, ressources (montants nets)	21 072 228

RESSOURCES SPÉCIALES POUR L'AFRIQUE

Description générale

Sur la base du Plan d'action de l'Union africaine (adopté par le Sommet des chefs d'État de l'Union africaine en janvier 2008) et de sa stratégie de mise en œuvre adoptée ultérieurement par la Conférence des ministres africains de l'industrie en octobre 2008, mais aussi sur la base de la Déclaration ministérielle de la Conférence des PMA sur l'initiative "Aide pour le commerce: un plan d'action industriel pour les PMA", en novembre 2008, des programmes et projets régionaux et sous-régionaux seront élaborés et appuyés grâce aux ressources spéciales pour l'Afrique.

La plus grande partie de ces ressources servira à financer l'élaboration de programmes régionaux ayant trait aux initiatives précitées, et à mener d'autres activités, dont des évaluations des besoins et des missions d'information. Le solde servira à élaborer des projets à la demande expresse et spécifique des pays membres; à fournir des services consultatifs en vue de l'élaboration de politiques nationales; à appuyer des activités de forum mondial et des réunions de groupes d'experts sur des questions intéressant l'Afrique; et à apporter un appui aux organes de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les ressources serviront également à faciliter les travaux au titre de l'initiative Industrie, commerce et accès aux marchés, dans le cadre de laquelle l'ONUDI, en sa qualité de responsable de l'initiative, mènera plusieurs activités, telles que précisées dans le plan d'activité de cette initiative, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales.

On veillera tout particulièrement à l'utilité, au rapport coût-efficacité et à la viabilité des services fournis aux pays africains ainsi qu'à leur impact sur le développement. Fondés sur les objectifs et priorités précisés dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013, les services que l'on propose d'offrir porteront sur ce qui suit:

- a) Le renforcement des capacités productives et le développement industriel en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement convenus au plan international;
- b) La croissance économique durable, la création de possibilités d'emploi dans le secteur productif, la génération de revenus et les moyens propres à faciliter l'intégration sociale, notamment dans les situations de sortie de crise;
- c) Les politiques industrielles et la gestion de l'économie reposant sur l'aide au secteur privé, la diffusion de techniques respectueuses de l'environnement, la promotion des investissements et l'amélioration de l'accès aux marchés;
- d) La coopération régionale, sous-régionale et Sud-Sud destinée à favoriser l'expansion, la diversification et la modernisation des capacités productives des pays africains, en particulier les PMA et les pays sans littoral.

Dans le cadre de la priorité thématique relative à la réduction de la pauvreté grâce aux activités productives, l'ONUDI va mettre au point et mettre en œuvre, de manière spécifique mais sélective, des programmes pertinents s'appuyant sur les sept regroupements de programmes convenus dans le cadre de la Conférence des ministres africains de l'industrie, à savoir i) politiques industrielles et orientation des institutions, ii) mise à niveau des capacités de production et d'échange, iii) mobilisation de l'infrastructure et de l'énergie à des fins de développement industriel, iv) ressources humaines pour l'industrie, v) innovations industrielles, recherche-développement et développement technologique, vi) financement et mobilisation des ressources, et vii) développement durable.

Dans le cadre de la priorité thématique sur le renforcement des capacités commerciales, l'ONUDI va mener diverses actions. Il s'agira notamment d'apporter un appui du côté de l'offre aux PMA au titre du Cadre

intégré renforcé et d'appuyer les programmes dans les domaines de la mise à niveau et de la modernisation industrielles, du transfert de technologies, du développement de regroupements de PME, de la production moins polluante, de la promotion des investissements, de la gestion de la qualité et, enfin, de la traçabilité.

Dans le cadre de la priorité thématique environnement et énergie, on assistera à un certain nombre d'activités, dont le renforcement de l'accès à l'énergie, et ce, grâce à la démonstration du potentiel que représentent les énergies renouvelables, en accélérant l'électrification en milieu rural, en favorisant l'efficacité énergétique, notamment dans les complexes industriels, en renforçant les capacités et politiques nationales et en mettant en place une coopération Sud-Sud. Une attention particulière sera également accordée au suivi des recommandations émanant des réunions de groupes d'experts sur les biocombustibles tenues récemment (à Addis-Abeba (Éthiopie), en juillet-août 2007) et sur les énergies renouvelables (à Dakar (Sénégal), en avril 2008). La mise en œuvre des programmes environnementaux sur les polluants organiques persistants et les grands écosystèmes marins, et des programmes financés grâce à des fonds mondiaux, va se poursuivre.

Objectif

Améliorer l'efficacité des programmes menés par l'ONUDI en Afrique et renforcer la contribution de l'Organisation au développement de l'Afrique.

Contribution à l'impact escompté dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les stratégies économiques et les programmes multilatéraux de coopération pour le développement favorisent des structures de développement industriel en Afrique à même de réduire la pauvreté et de favoriser une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue et coopération multilatéraux efficaces dans les domaines ayant trait à l'industrialisation et à la croissance viables de l'Afrique. • Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels des pays africains.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution aux aboutissements prévus au niveau des pays dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution aux aboutissements des politiques</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques et stratégies industrielles de l'Afrique sont de nature prospective, s'appuient sur des bases empiriques et analytiques solides et favorisent un développement industriel novateur s'appuyant sur le secteur des connaissances.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des structures stratégiques et juridiques encadrant les activités industrielles. • Amélioration de l'action de sensibilisation et du dialogue stratégique entre le secteur privé et les décideurs sur les grandes orientations. • Contribution prouvée des activités de coopération de l'ONUDI à la création de connaissances mondiales dans le domaine du développement industriel viable.

<i>Contribution aux aboutissements institutionnels</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les gouvernements et les institutions des pays africains ont les moyens d'utiliser des outils analytiques et d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre des politiques et stratégies industrielles de nature prospective.	<ul style="list-style-type: none">• Recours accru aux méthodes et outils analytiques avancés dans le cadre du processus de prise de décisions.• Institutions d'appui et services liés au développement des entreprises apportent un soutien opérationnel et de longue durée à un nombre croissant d'entreprises.• Amélioration et mise à jour périodiques de la qualité et du volume des services.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

PROGRAMME ORDINAIRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Description générale

Cette partie, dans son ensemble, rend compte des activités qui seront menées au titre de l'ensemble du Programme ordinaire de coopération technique de l'Organisation et des ressources requises à cet effet. Comme le veut l'approche-programme, les montants demandés sont indiqués au titre de chacun des grands programmes dont relèvent les activités prévues.

L'objectif général de ce programme, tel que défini dans l'Acte constitutif de l'ONUDI (partie B de l'Annexe II), consiste à améliorer l'efficacité du programme de travail dans le domaine du développement industriel et à renforcer la contribution de l'Organisation au système de développement des Nations Unies.

Conformément à la Vision stratégique à long terme, la mise en œuvre du Programme aidera l'ONUDI à cibler ses priorités et à orienter ses activités sur la réalisation de ses trois priorités thématiques – atténuation de la pauvreté grâce à des activités productives, renforcement des capacités commerciales, et environnement et énergie – ainsi que sur un certain nombre d'activités transversales.

Les projets qui seront exécutés au titre du Programme ordinaire de coopération technique comporteront en particulier:

- a) Des activités préparatoires, parmi lesquelles l'évaluation des besoins, afin que l'ONUDI puisse mettre au point des programmes ou des projets reposant sur les priorités thématiques et les modules de services en vue de répondre aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires;
- b) Des activités et des outils en amont et des activités analytiques, y compris dans le cadre de projets menés conjointement avec des établissements de recherche, pour contribuer à l'élaboration de programmes prioritaires et de nouvelles initiatives;
- c) Des activités de forum mondial directement en rapport avec la mise au point des programmes prioritaires, et ce, notamment, par la tenue de séminaires, ateliers et colloques;
- d) Une mise de fonds initiale/des crédits-relais pour l'initiative "Unis dans l'action", ainsi que des programmes intégrés et des programmes par pays;
- e) Une réponse aux besoins en matière de cofinancement pour les grands projets lorsque le cofinancement est une condition préalable à la participation de l'ONUDI;
- f) Des activités permettant de répondre de façon adaptée aux demandes urgentes de services consultatifs immédiats en matière d'orientation et dans le domaine technique.

Le Programme ordinaire insistera en particulier sur les besoins des pays les moins avancés, qu'il aidera à concevoir des programmes de coopération technique et à mobiliser des ressources financières pour leur exécution. Il favorisera également la coopération industrielle internationale entre pays de différents niveaux de développement, en mettant particulièrement l'accent sur la coopération Sud-Sud et l'intégration des femmes au développement.

Objectif

Améliorer l'efficacité du programme de travail de l'ONUDI et renforcer la contribution de l'Organisation au système de développement des Nations Unies.

Contribution à l'impact escompté dans le cadre des grands programmes C, D et E

<i>Contribution</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Les politiques adoptées par les pouvoirs publics, les stratégies économiques et les programmes multilatéraux de coopération pour le développement favorisent des structures de développement industriel en Afrique à même de réduire la pauvreté et de favoriser une mondialisation inclusive et la sauvegarde de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none">• Dialogue et coopération multilatéraux s'appuyant sur des faits objectifs dans les domaines ayant trait à l'industrialisation et à la croissance viables.• Amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux des secteurs industriels des pays en développement.

¹ Établis à partir d'évaluations et d'enquêtes périodiques.

Contribution à l'objectif de l'ONUDI en matière de gestion

<i>Aboutissements</i>	<i>Indicateurs de performance</i> ¹
Efficacité de l'élaboration des programmes et projets et des processus de mise en œuvre et de suivi, mobilisant l'ensemble des divisions fonctionnelles de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none">• Niveau d'efficacité et d'efficience des processus d'orientation stratégique et des activités de coopération technique;• Niveau d'intégration des programmes; et• Participation harmonisée aux processus qui existent à l'échelle du système.

¹ Établis à partir des réactions des clients, des statistiques de l'ONUDI, des documents relatifs au bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et du suivi périodique de la qualité.

RECETTES ACCESSOIRES

Le montant des recettes accessoires pour l'exercice 2010-2011 est estimé à 3 110 100 euros au titre du budget ordinaire et à 619 200 euros au titre du budget opérationnel. On en trouvera le détail dans les paragraphes suivants.

A. Intérêts bancaires

Les prévisions de recettes à ce titre représentent les intérêts qui devraient être versés sur les soldes des comptes du Fonds général et du Fonds de roulement de l'Organisation ainsi que du compte du budget opérationnel pour les dépenses d'appui. S'appuyant sur les prévisions données par les banques dans lesquelles l'ONUDI possède des dépôts à terme pour 2009, 2010 et 2011, on prévoit une somme de 3 036 300 euros au titre du budget ordinaire et de 619 200 euros au titre du budget opérationnel. Comme précisé dans le Résumé analytique, tout déficit qui s'afficherait en 2010-2011 imputable aux conditions défavorables des marchés financiers serait compensé par un retrait du compte spécial prévu pour les "Réserves en cas de fluctuation des taux de change", dans la mesure où cela serait nécessaire pour sauvegarder l'exécution des programmes.

B. Vente de publications

Par le biais de ses publications destinées à la vente, l'ONUDI s'efforce de faire connaître dans le monde entier le rôle qu'elle joue au sein du système des Nations Unies pour toutes les questions liées au développement industriel durable. Une publication est en général mise en vente lorsqu'un service considère qu'il a établi une étude présentant un intérêt suffisant pour pouvoir être vendue. Si l'étude a coûté cher en temps de travail (fonctionnaires et consultants), la vente est un moyen non seulement de diffuser les données ou renseignements recueillis, mais aussi de recouvrer une partie au moins des dépenses engagées.

Le Bureau de vente des publications assure la vente directe, la promotion et la diffusion des publications, rapports et vidéos de l'ONUDI, ainsi que de documents imprimés plus anciens présentés sous forme de CD-ROM. Il établit également un catalogue annuel des publications de l'Organisation et tient à jour un site Web sur lequel on peut commander directement ces publications grâce à un catalogue en ligne. Les publications sont également vendues par l'intermédiaire de différents distributeurs, notamment l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau de vente des publications est chargé des relations avec la Section des publications de l'ONU, à New York et à Genève, concernant la participation de l'ONUDI à des salons du livre et les accords avec des parties tierces pour la traduction des publications.

Fonds autorenewable pour les publications destinées à la vente

Un fonds autorenewable, alimenté par les recettes tirées de la vente des publications au cours de l'exercice biennal, a été créé au cours de l'exercice 2000-2001. Il permet de planifier à plus long terme les activités de publication, y compris la promotion, la commercialisation, la traduction et l'impression de nouveaux tirages et la production de CD-ROM.

Au cours d'un exercice biennal, la moitié des recettes de ce fonds est comptabilisée comme recettes accessoires, de façon à maintenir le niveau des ressources escomptées au titre de la contribution des États Membres à la vente des publications. Le Fonds finance les dépenses qui, selon la procédure en vigueur, viennent en déduction des recettes.

À moins que les ventes ne connaissent une forte augmentation, à la fin de l'exercice biennal, le solde du Fonds devrait être de 193 490 euros. Le tableau ci-après indique les opérations escomptées pour l'exercice biennal:

Fonds auto-renouvelable pour les publications destinées à la vente
– **Prévisions de recettes (montants bruts et montants nets)**
(en euros aux coûts de 2008-2009)

	Montants approuvés pour 2008-2009		Prévisions pour 2010-2011	
	Fonds auto-renouvelable	Recettes accessoires	Fonds auto-renouvelable	Recettes accessoires
Montant brut des ventes	73 800	73 800	73 800	73 800
Solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent	203 700		219 690	
Total	277 500	73 800	293 490	73 800
À déduire, dépenses imputées sur les recettes				
Frais de voyage	3 000		6 000	
Publicité et publications	8 600		10 000	
Impression	13 210		20 000	
Traduction	5 000		10 000	
Dépenses accessoires	3 000		4 000	
Consultants	20 000		40 000	
Équipement et matériel	5 000		10 000	
Total, dépenses	57 810	–	100 000	–
SOLDE DU FOND RENOUVELABLE POUR LES PUBLICATIONS (à la fin de l'exercice biennal)	219 690		193 490	
MONTANT NET DES RECETTES		73 800		73 800

Les frais de voyage couvrent la participation à des salons du livre ou l'organisation d'activités spéciales de promotion. Des ressources sont demandées pour la publicité dans des magazines et d'autres activités de promotion. Des ressources sont nécessaires pour la traduction et pour la réimpression de publications destinées à la vente, la production de CD-ROM, l'impression des publications prévues et la production (consultants, équipement et matériel) de publications statistiques électroniques, pour lesquelles les crédits ouverts au budget ordinaire sont insuffisants. D'autres services de consultants seront nécessaires pour procéder à la révision interne de certaines publications. Les dépenses accessoires concernent les frais d'expédition et de banque.

C. Autres rubriques

D'autres rubriques à l'origine de recettes accessoires durant les exercices biennaux précédents, mais pour lesquelles il n'est pas possible de présenter des estimations fiables, sont indiquées ci-après à titre d'information:

- a) Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs;
- b) Vente de matériel usagé;
- c) Gain net au change.

Toutes les recettes provenant de l'une de ces rubriques ou d'autres rubriques du poste "Recettes accessoires" durant l'exercice biennal seront comptabilisées au poste "Autres recettes" et figureront dans les rapports financiers.

Annexe A

Tableau 1. Budget ordinaire et budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme
(en euros)

Programme	Budget approuvé 2008-2009 ^a	Accroissement des ressources 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Actualisation des coûts aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2010-2011	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2008-2009	2010-2011
Dépenses							
A ORGANES DIRECTEURS							
A.1 Réunions des organes directeurs	3 331 780	51 570	3 383 350	289 200	3 672 550	1,8 %	2,0 %
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 632 130	91 170	1 723 300	26 300	1 749 600	0,9 %	0,9 %
Total partiel	4 963 910	142 740	5 106 650	315 500	5 422 150	2,7 %	2,9 %
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	10 104 200	(883 200)	9 221 000	75 400	9 296 400	5,6 %	5,0 %
B.2 Évaluation	1 507 300	(6 900)	1 500 400	26 600	1 527 000	0,8 %	0,8 %
B.3 Services juridiques	1 120 540	111 460	1 232 000	16 000	1 248 000	0,6 %	0,7 %
B.4 Contrôle interne	1 401 680	58 160	1 459 840	18 700	1 478 540	0,8 %	0,8 %
Total partiel	14 133 720	(720 480)	13 413 240	136 700	13 549 940	7,8 %	7,3 %
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	28 900 568	2 446 752	31 347 320	40 800	31 388 120	15,9 %	17,0 %
Total partiel	28 900 568	2 446 752	31 347 320	40 800	31 388 120	15,9 %	17,0 %
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
D.1 Renforcement des capacités commerciales	21 404 548	(2 657 493)	18 747 055	(110 710)	18 636 345	11,8 %	10,1 %
Total partiel	21 404 548	(2 657 493)	18 747 055	(110 710)	18 636 345	11,8 %	10,1 %
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
E.1 Énergie et environnement	26 142 877	3 348 770	29 491 647	323 025	29 814 672	14,4 %	16,1 %
Total partiel	26 142 877	3 348 770	29 491 647	323 025	29 814 672	14,4 %	16,1 %
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
F.1 Recherche et statistiques industrielles stratégiques	6 701 632	(836 242)	5 865 390	139 880	6 005 270	3,7 %	3,3 %
F.2 Programmes spéciaux	6 698 432	(240 557)	6 457 875	24 045	6 481 920	3,7 %	3,5 %
F.3 Programmes régionaux et cohérence au niveau des pays et des régions	11 574 475	(1 078 905)	10 495 570	(89 990)	10 405 580	6,4 %	5,6 %
F.4 Appui aux opérations hors Siège	9 089 570	(110 850)	8 978 720	602 300	9 581 020	5,0 %	5,2 %
Total partiel	34 064 109	(2 266 554)	31 797 555	676 235	32 473 790	18,8 %	17,6 %
G SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
G.1 Gestion des ressources humaines	6 378 730	(70)	6 378 660	186 550	6 565 210	3,5 %	3,6 %
G.2 Services financiers	7 234 530	(10)	7 234 520	262 800	7 497 320	4,0 %	4,1 %
G.3 Achats et logistique	8 370 640	(9 300)	8 361 340	303 950	8 665 290	4,6 %	4,7 %
G.4 Gestion de l'information et de la communication	8 018 200		8 018 200	200 700	8 218 900	4,4 %	4,5 %
G.5 Direction et gestion	1 398 300	(125 600)	1 272 700	49 900	1 322 600	0,8 %	0,7 %
Total partiel	31 400 400	(134 980)	31 265 420	1 003 900	32 269 320	17,3 %	17,5 %
I COÛTS INDIRECTS							
I.1 Contribution aux services partagés et autres coûts indirects	20 191 983	(158 755)	20 033 228	1 039 000	21 072 228	11,1 %	11,4 %
Total partiel	20 191 983	(158 755)	20 033 228	1 039 000	21 072 228	11,1 %	11,4 %
TOTAL (dépenses) (à l'exclusion du grand programme H)	181 202 115		181 202 115	3 424 450	184 626 565	100,0 %	100,0 %
H GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1 Gestion commune des bâtiments	54 879 010	4 498 670	59 377 680	2 754 500	62 132 180	96,4 %	96,8 %
H.2 Gestion conjointe des bâtiments	2 048 860	(126 160)	1 922 700	105 900	2 028 600	3,6 %	3,2 %
TOTAL (dépenses) (grand programme H)	56 927 870	4 372 510	61 300 380	2 860 400	64 160 780	100,0 %	100,0 %

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(suite page suivante)

Tableau 1 (suite)

Programme	Budget approuvé 2008-2009 ^a	Accroissement des ressources 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Actualisation des coûts aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2010-2011	Pourcentage du montant total du budget		
	1	2	3	4	5	2008-2009	2010-2011	
Recettes								
A	ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
C	RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
C.1	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives							
	57 200	12 980	70 180	7 200	77 380	0,0 %	0,0 %	
Total partiel	57 200	12 980	70 180	7 200	77 380	0,0 %	0,0 %	
D	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
D.1	Renforcement des capacités commerciales							
	119 200	14 880	134 080	13 700	147 780	0,1 %	0,1 %	
Total partiel	119 200	14 880	134 080	13 700	147 780	0,1 %	0,1 %	
E	ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
E.1	Énergie et environnement							
	177 050	(27 910)	149 140	15 300	164 440	0,1 %	0,1 %	
Total partiel	177 050	(27 910)	149 140	15 300	164 440	0,1 %	0,1 %	
F	PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
F.2	Programmes spéciaux							
	73 700	9 020	82 720	8 600	91 320	0,0 %	0,0 %	
F.3	Programmes régionaux et cohérence au niveau des pays et des régions							
	75 350	1 530	76 880	7 900	84 780	0,0 %	0,0 %	
F.4	Appui aux opérations hors Siège							
	1 402 400	(10 500)	1 391 900	142 800	1 534 700	0,8 %	0,8 %	
Total partiel	1 551 450	50	1 551 500	159 300	1 710 800	0,9 %	0,9 %	
G	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
I	COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
	Recettes accessoires							
	3 729 300		3 729 300		3 729 300	66,2 %	64,0 %	
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme H)	5 634 200		5 634 200	195 500	5 829 700	100,0 %	100,0 %	
H	GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1	Gestion commune des bâtiments							
	54 879 010	4 498 670	59 377 680	2 754 500	62 132 180	96,4 %	96,8 %	
H.2	Gestion conjointe des bâtiments							
	2 048 860	(126 160)	1 922 700	105 900	2 028 600	3,6 %	3,2 %	
TOTAL (recettes) (grand programme H)	56 927 870	4 372 510	61 300 380	2 860 400	64 160 780	100,0 %	100,0 %	
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	175 567 915		175 567 915	3 228 950	178 796 865			

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme
(en euros)

Programme	Budget approuvé 2008-2009 ^a	Accroissement des ressources 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Actualisation des coûts aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2010-2011	Pourcentage du montant total du budget 2008-2009 2010-2011	
	1	2	3	4	5	6	7
Dépenses							
A ORGANES DIRECTEURS							
A.1 Réunions des organes directeurs	3 331 780	(28 430)	3 303 350	286 900	3 590 250	2,1 %	2,2 %
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 632 130	91 170	1 723 300	26 300	1 749 600	1,0 %	1,1 %
Total partiel	4 963 910	62 740	5 026 650	313 200	5 339 850	3,1 %	3,3 %
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	10 104 200	(883 200)	9 221 000	75 400	9 296 400	6,4 %	5,7 %
B.2 Évaluation	1 507 300	(6 900)	1 500 400	26 600	1 527 000	1,0 %	0,9 %
B.3 Services juridiques	846 740	111 460	958 200	19 400	977 600	0,5 %	0,6 %
B.4 Contrôle interne	1 401 680	58 160	1 459 840	18 700	1 478 540	0,9 %	0,9 %
Total partiel	13 859 920	(720 480)	13 139 440	140 100	13 279 540	8,7 %	8,2 %
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	24 727 123	1 217 042	25 944 165	98 675	26 042 840	15,6 %	16,1 %
Total partiel	24 727 123	1 217 042	25 944 165	98 675	26 042 840	15,6 %	16,1 %
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
D.1 Renforcement des capacités commerciales	17 343 723	(2 289 778)	15 053 945	(87 420)	14 966 525	10,9 %	9,2 %
Total partiel	17 343 723	(2 289 778)	15 053 945	(87 420)	14 966 525	10,9 %	9,2 %
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
E.1 Énergie et environnement	21 890 607	2 854 593	24 745 200	272 720	25 017 920	13,8 %	15,5 %
Total partiel	21 890 607	2 854 593	24 745 200	272 720	25 017 920	13,8 %	15,5 %
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
F.1 Recherche et statistiques industrielles stratégiques	6 051 032	(804 842)	5 246 190	124 030	5 370 220	3,8 %	3,3 %
F.2 Programmes spéciaux	5 538 897	(117 787)	5 421 110	27 700	5 448 810	3,5 %	3,4 %
F.3 Programmes régionaux et cohérence au niveau des pays et des régions	8 863 950	(544 880)	8 319 070	(6 655)	8 312 415	5,6 %	5,1 %
F.4 Appui aux opérations hors Siège	8 130 093	146 527	8 276 620	607 400	8 884 020	5,1 %	5,5 %
Total partiel	28 583 972	(1 320 982)	27 262 990	752 475	28 015 465	18,0 %	17,3 %
G SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
G.1 Gestion des ressources humaines	4 609 530	364 930	4 974 460	126 950	5 101 410	2,9 %	3,2 %
G.2 Services financiers	5 448 730	(10)	5 448 720	185 400	5 634 120	3,4 %	3,5 %
G.3 Achats et logistique	7 407 040	116 300	7 523 340	284 950	7 808 290	4,7 %	4,8 %
G.4 Gestion de l'information et de la communication	8 018 200		8 018 200	200 700	8 218 900	5,1 %	5,1 %
G.5 Direction et gestion	1 398 300	(125 600)	1 272 700	49 900	1 322 600	0,9 %	0,8 %
Total partiel	26 881 800	355 620	27 237 420	847 900	28 085 320	17,0 %	17,4 %
I COÛTS INDIRECTS							
I.1 Contribution aux services partagés et autres coût indirects	20 191 983	(158 755)	20 033 228	1 039 000	21 072 228	12,7 %	13,0 %
Total partiel	20 191 983	(158 755)	20 033 228	1 039 000	21 072 228	12,7 %	13,0 %
TOTAL (dépenses) (à l'exclusion du grand programme H)	158 443 038		158 443 038	3 376 650	161 819 688	100,0 %	100,0 %
H GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1 Gestion commune des bâtiments	54 879 010	4 498 670	59 377 680	2 754 500	62 132 180	96,4 %	96,8 %
H.2 Gestion conjointe des bâtiments	2 048 860	(126 160)	1 922 700	105 900	2 028 600	3,6 %	3,2 %
TOTAL (dépenses) (grand programme H)	56 927 870	4 372 510	61 300 380	2 860 400	64 160 780	100,0 %	100,0 %

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(suite page suivante)

Tableau 2 (suite)

Programme	Budget approuvé 2008-2009 ^a	Accroissement	Ressources	Actualisation des coûts aux taux de 2010-2011	Ressources	Pourcentage		
		des ressources 2010-2011 aux taux de 2008-2009	nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2008-2009		nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2010-2011	du montant total du budget 2008-2009	2010-2011	
	1	2	3	4	5	6	7	
Recettes								
A	ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
C	RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
C.1	Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives							
	57 200	12 980	70 180	7 200	77 380	0,0 %	0,0 %	
Total partiel	57 200	12 980	70 180	7 200	77 380	0,0 %	0,0 %	
D	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
D.1	Renforcement des capacités commerciales							
	119 200	14 880	134 080	13 700	147 780	0,1 %	0,1 %	
Total partiel	119 200	14 880	134 080	13 700	147 780	0,1 %	0,1 %	
E	ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
E.1	Énergie et environnement							
	177 050	(27 910)	149 140	15 300	164 440	0,1 %	0,1 %	
Total partiel	177 050	(27 910)	149 140	15 300	164 440	0,1 %	0,1 %	
F	PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
F.2	Programmes spéciaux							
	73 700	9 020	82 720	8 600	91 320	0,0 %	0,1 %	
F.3	Programmes régionaux et cohérence au niveau des pays et des régions							
	75 350	1 530	76 880	7 900	84 780	0,0 %	0,1 %	
F.4	Dépenses de fonctionnement hors Siège							
	1 402 400	(10 500)	1 391 900	142 800	1 534 700	0,9 %	0,9 %	
Total partiel	1 551 450	50	1 551 500	159 300	1 710 800	1,0 %	1,1 %	
G	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
I	COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %	
Recettes accessoires	3 110 100		3 110 100		3 110 100	62,0 %	59,7 %	
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme H)	5 015 000		5 015 000	195 500	5 210 500	100,0 %	100,0 %	
H	GESTION DES BÂTIMENTS							
H.1	Gestion commune des bâtiments							
	54 879 010	4 498 670	59 377 680	2 754 500	62 132 180	96,4 %	96,8 %	
H.2	Gestion conjointe des bâtiments							
	2 048 860	(126 160)	1 922 700	105 900	2 028 600	3,6 %	3,2 %	
TOTAL (recettes) (grand programme H)	56 927 870	4 372 510	61 300 380	2 860 400	64 160 780	100,0 %	100,0 %	
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	153 428 038		153 428 038	3 181 150	156 609 188			

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe A

Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par grand programme et programme
(en euros)

Programme	Budget approuvé 2008-2009 ^a	Accroissement des ressources 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Actualisation des coûts aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2010-2011	Pourcentage du montant total du budget 2008-2009 2010-2011	
	1	2	3	4	5	6	7
Dépenses							
A ORGANES DIRECTEURS							
A.1 Réunions des organes directeurs		80 000	80 000	2 300	82 300	0,0 %	0,4 %
Total partiel		80 000	80 000	2 300	82 300	0,0 %	0,4 %
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
B.3 Services juridiques	273 800		273 800	(3 400)	270 400	1,2 %	1,2 %
Total partiel	273 800		273 800	(3 400)	270 400	1,2 %	1,2 %
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	4 173 445	1 229 710	5 403 155	(57 875)	5 345 280	18,3%	23,4 %
Total partiel	4 173 445	1 229 710	5 403 155	(57 875)	5 345 280	18,3%	23,4 %
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
D.1 Renforcement des capacités commerciales	4 060 825	(367 715)	3 693 110	(23 290)	3 669 820	17,8 %	16,1 %
Total partiel	4 060 825	(367 715)	3 693 110	(23 290)	3 669 820	17,8 %	16,1 %
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
E.1 Énergie et environnement	4 252 270	494 177	4 746 447	50 305	4 796 752	18,7 %	21,0 %
Total partiel	4 252 270	494 177	4 746 447	50 305	4 796 752	18,7 %	21,0 %
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
F.1 Recherche et statistiques industrielles stratégiques	650 600	(31 400)	619 200	15 850	635 050	2,9 %	2,8 %
F.2 Programmes spéciaux	1 159 535	(122 770)	1 036 765	(3 655)	1 033 110	5,1 %	4,5 %
F.3 Cohérence au niveau des pays et des régions	2 710 525	(534 025)	2 176 500	(83 335)	2 093 165	11,9 %	9,2 %
F.4 Dépenses de fonctionnement hors Siège	959 477	(257 377)	702 100	(5 100)	697 000	4,2 %	3,1 %
Total partiel	5 480 137	(945 572)	4 534 565	(76 240)	4 458 325	24,1 %	19,5 %
G SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
G.1 Gestion des ressources humaines	1 769 200	(365 000)	1 404 200	59 600	1 463 800	7,8 %	6,4 %
G.2 Services financiers	1 785 800		1 785 800	77 400	1 863 200	7,8 %	8,2 %
G.3 Achats et logistique	963 600	(125 600)	838 000	19 000	857 000	4,2 %	3,8 %
Total partiel	4 518 600	(490 600)	4 028 000	156 000	4 184 000	19,9 %	18,3 %
I COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
TOTAL (dépenses) (à l'exclusion du grand programme H)	22 759 077		22 759 077	47 800	22 806 877	100,0 %	100,0 %
H GESTION DES BÂTIMENTS							
TOTAL (dépenses) (grand programme H)							

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

(suite page suivante)

Tableau 3 (suite)

Programme	Budget approuvé 2008-2009 ^a	Accroissement des ressources 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2008-2009	Actualisation des coûts aux taux de 2010-2011	Ressources nécessaires pour 2010-2011 aux taux de 2010-2011	Pourcentage du montant total du budget	
	1	2	3	4	5	2008-2009	2010-2011
Recettes							
A ORGANES DIRECTEURS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
G SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
I COÛTS INDIRECTS							
Total partiel						0,0 %	0,0 %
Recettes accessoires	619 200		619 200		619 200	100,0 %	100,0 %
TOTAL (recettes) (à l'exclusion du grand programme H)	619 200		619 200		619 200	100,0 %	100,0 %
H GESTION DES BÂTIMENTS							
TOTAL (recettes) (grand programme H)							
TOTAL GÉNÉRAL, MONTANT NET	22 139 877		22 139 877	47 800	22 187 677		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Annexe B

Tableau 1. Budget ordinaire et opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2008-2009
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011
A	ORGANES DIRECTEURS															
A.1	106 500	114 400	10 100	9 500	3 215 180	3 259 450					3 331 780	3 383 350			3 331 780	3 383 350
A.2	1 579 800	1 670 800			52 330	52 500					1 632 130	1 723 300			1 632 130	1 723 300
Total partiel	1 686 300	1 785 200	10 100	9 500	3 267 510	3 311 950					4 963 910	5 106 650			4 963 910	5 106 650
B	DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE															
B.1	8 367 600	7 457 200	720 000	762 000	936 400	908 300	80 200	93 500			10 104 200	9 221 000			10 104 200	9 221 000
B.2	1 473 500	1 459 800	27 600	30 000	6 200	10 600					1 507 300	1 500 400			1 507 300	1 500 400
B.3	1 103 740	1 207 000	10 600	12 000	6 200	13 000					1 120 540	1 232 000			1 120 540	1 232 000
B.4	1 352 240	1 390 100	39 940	60 000	5 200	5 740	4 300	4 000			1 401 680	1 459 840			1 401 680	1 459 840
Total partiel	12 297 080	11 514 100	798 140	864 000	954 000	937 640	84 500	97 500			14 133 720	13 413 240			14 133 720	13 413 240
C	RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES															
C.0	21 563 905	24 084 420	396 100	303 500	281 060	81 820			6 659 503	6 877 580	28 900 568	31 347 320	(57 200)	(70 180)	28 843 368	31 277 140
Total partiel	21 563 905	24 084 420	396 100	303 500	281 060	81 820			6 659 503	6 877 580	28 900 568	31 347 320	(57 200)	(70 180)	28 843 368	31 277 140
D	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES															
D.0	17 332 935	16 482 155	251 280	237 200	247 220	138 300	51 600	54 600	3 521 513	1 834 800	21 404 548	18 747 055	(119 200)	(134 080)	21 285 348	18 612 975
Total partiel	17 332 935	16 482 155	251 280	237 200	247 220	138 300	51 600	54 600	3 521 513	1 834 800	21 404 548	18 747 055	(119 200)	(134 080)	21 285 348	18 612 975
E	ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT															
E.0	21 774 255	23 468 490	610 800	557 400	355 420	668 557	2 100		3 400 302	4 797 200	26 142 877	29 491 647	(177 050)	(149 140)	25 965 827	29 342 507
Total partiel	21 774 255	23 468 490	610 800	557 400	355 420	668 557	2 100		3 400 302	4 797 200	26 142 877	29 491 647	(177 050)	(149 140)	25 965 827	29 342 507
F	PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS															
F.1	5 851 880	5 163 390	175 600	170 600	277 200	130 300	1 000	5 100	395 952	396 000	6 701 632	5 865 390			6 701 632	5 865 390
F.2	5 557 720	5 267 575	220 400	281 700	88 200	76 500			832 112	832 100	6 698 432	6 457 875	(73 700)	(82 720)	6 624 732	6 375 155
F.3																
F.4	10 610 775	9 477 370	848 800	932 200	114 900	80 000		6 000			11 574 475	10 495 570	(75 350)	(76 880)	11 499 125	10 418 690
Total partiel	24 732 975	22 964 155	1 244 800	1 384 500	6 857 270	6 209 700	1 000	11 100	1 228 064	1 228 100	34 064 109	31 797 555	(1 551 450)	(1 551 500)	32 512 659	30 246 055
G	SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME															
G.1	6 301 600	6 265 200	43 400	80 000	33 730	33 460					6 378 730	6 378 660			6 378 730	6 378 660
G.2	7 199 500	7 199 500	32 800	33 300	2 230	1 720					7 234 530	7 234 520			7 234 530	7 234 520
G.3	5 834 500	6 015 500	43 800	43 800	1 394 740	1 206 640	1 097 600	1 095 400			8 370 640	8 361 340			8 370 640	8 361 340
G.4	4 348 800	4 417 400	11 600	32 000	392 100	323 500	3 265 700	3 245 300			8 018 200	8 018 200			8 018 200	8 018 200
G.5	1 353 900	1 189 500	42 400	77 200	2 000	6 000					1 398 300	1 272 700			1 398 300	1 272 700
Total partiel	25 038 300	25 087 100	174 000	266 300	1 824 800	1 571 320	4 363 300	4 340 700			31 400 400	31 265 420			31 400 400	31 265 420
I	COÛTS INDIRECTS															
I.1	4 887 200	4 734 540			14 485 583	14 568 238	819 200	730 450			20 191 983	20 033 228			20 191 983	20 033 228
Total partiel	4 887 200	4 734 540			14 485 583	14 568 238	819 200	730 450			20 191 983	20 033 228			20 191 983	20 033 228
Recettes accessoires													(3 729 300)	(3 729 300)	(3 729 300)	(3 729 300)
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)	129 312 950	130 120 160	3 485 220	3 622 400	28 272 863	27 487 525	5 321 700	5 234 350	14 809 382	14 737 680	181 202 115	181 202 115	(5 634 200)	(5 634 200)	175 567 915	175 567 915
H	GESTION DES BÂTIMENTS															
H.1	16 793 100	17 889 600	15 700	17 000	38 070 210	41 471 080					54 879 010	59 377 680	(54 879 010)	(59 377 680)		
H.2	388 000	388 700			1 660 860	1 534 000					2 048 860	1 922 700	(2 048 860)	(1 922 700)		
TOTAL (grand programme H)	17 181 100	18 278 300	15 700	17 000	39 731 070	43 005 080					56 927 870	61 300 380	(56 927 870)	(61 300 380)		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique

RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe B

Tableau 2. Budget ordinaire: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2008-2009
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires	
	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011
A ORGANES DIRECTEURS																
A.1 Réunions des organes directeurs	106 500	114 400	10 100	9 500	3 215 180	3 179 450					3 331 780	3 303 350			3 331 780	3 303 350
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	1 579 800	1 670 800			52 330	52 500					1 632 130	1 723 300			1 632 130	1 723 300
Total partiel	1 686 300	1 785 200	10 100	9 500	3 267 510	3 231 950					4 963 910	5 026 650			4 963 910	5 026 650
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE																
B.1 ???	8 367 600	7 457 200	720 000	762 000	936 400	908 300	80 200	93 500			10 104 200	9 221 000			10 104 200	9 221 000
B.2 Évaluation	1 473 500	1 459 800	27 600	30 000	6 200	10 600					1 507 300	1 500 400			1 507 300	1 500 400
B.3 Services juridiques	829 940	933 200	10 600	12 000	6 200	13 000					846 740	958 200			846 740	958 200
B.4 Contrôle interne	1 352 240	1 390 100	39 940	60 000	5 200	5 740	4 300	4 000			1 401 680	1 459 840			1 401 680	1 459 840
Total partiel	12 023 280	11 240 300	798 140	864 000	954 000	937 640	84 500	97 500			13 859 920	13 139 440			13 859 920	13 139 440
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES																
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	17 390 460	18 681 265	396 100	303 500	281 060	81 820			6 659 503	6 877 580	24 727 123	25 944 165	(57 200)	(70 180)	24 669 923	25 873 985
Total partiel	17 390 460	18 681 265	396 100	303 500	281 060	81 820			6 659 503	6 877 580	24 727 123	25 944 165	(57 200)	(70 180)	24 669 923	25 873 985
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES																
D.1 Renforcement des capacités commerciales	13 272 110	12 789 045	251 280	237 200	247 220	138 300	51 600	54 600	3 521 513	1 834 800	17 343 723	15 053 945	(119 200)	(134 080)	17 224 523	14 919 865
Total partiel	13 272 110	12 789 045	251 280	237 200	247 220	138 300	51 600	54 600	3 521 513	1 834 800	17 343 723	15 053 945	(119 200)	(134 080)	17 224 523	14 919 865
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT																
E.0 Énergie et environnement	17 789 085	19 273 400	610 800	557 400	88 320	117 200	2 100		3 400 302	4 797 200	21 890 607	24 745 200	(177 050)	(149 140)	21 713 557	24 596 060
Total partiel	17 789 085	19 273 400	610 800	557 400	88 320	117 200	2 100		3 400 302	4 797 200	21 890 607	24 745 200	(177 050)	(149 140)	21 713 557	24 596 060
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS																
F.1 Recherche et statistiques industrielles stratégiques	5 201 280	4 544 190	175 600	170 600	277 200	130 300	1 000	5 100	395 952	396 000	6 051 032	5 246 190			6 051 032	5 246 190
F.2 Programmes spéciaux	4 398 185	4 230 810	220 400	281 700	88 200	76 500			832 112	832 100	5 538 897	5 421 110	(73 700)	(82 720)	5 465 197	5 338 390
F.3 Programmes régionaux et cohérence au niveau des pays et des régions	7 900 250	7 300 870	848 800	932 200	114 900	80 000		6 000			8 863 950	8 319 070	(75 350)	(76 880)	8 788 600	8 242 190
F.4 Appui aux opérations hors Siège	2 010 500	2 353 720			6 119 593	5 922 900					8 130 093	8 276 620	(1 402 400)	(1 391 900)	6 727 693	6 884 720
Total partiel	19 510 215	18 429 590	1 244 800	1 384 500	6 599 893	6 209 700	1 000	11 100	1 228 064	1 228 100	28 583 972	27 262 990	(1 551 450)	(1 551 500)	27 032 522	25 711 490
G SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME																
G.1 Gestion des ressources humaines	4 532 400	4 861 000	43 400	80 000	33 730	33 460					4 609 530	4 974 460			4 609 530	4 974 460
G.2 Services financiers	5 413 700	5 413 700	32 800	33 300	2 230	1 720					5 448 730	5 448 720			5 448 730	5 448 720
G.3 Achats et logistique	4 870 900	5 177 500	43 800	43 800	1 394 740	1 206 640	1 097 600	1 095 400			7 407 040	7 523 340			7 407 040	7 523 340
G.4 Gestion de l'information et de la communication	4 348 800	4 417 400	11 600	32 000	392 100	323 500	3 265 700	3 245 300			8 018 200	8 018 200			8 018 200	8 018 200
G.5 Direction et gestion	1 353 900	1 189 500	42 400	77 200	2 000	6 000					1 398 300	1 272 700			1 398 300	1 272 700
Total partiel	20 519 700	21 059 100	174 000	266 300	1 824 800	1 571 320	4 363 300	4 340 700			26 881 800	27 237 420			26 881 800	27 237 420
I COÛTS INDIRECTS																
I.1 Contributions aux services partagés et autres coûts indirects	4 887 200	4 734 540			14 485 583	14 568 238	819 200	730 450			20 191 983	20 033 228			20 191 983	20 033 228
Total partiel	4 887 200	4 734 540			14 485 583	14 568 238	819 200	730 450			20 191 983	20 033 228			20 191 983	20 033 228
Recettes accessoires														(3 110 100)	(3 110 100)	(3 110 100)
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)	107 078 350	107 992 440	3 485 220	3 622 400	27 748 386	26 856 168	5 321 700	5 234 350	14 809 382	14 737 680	158 443 038	158 443 038	(5 015 000)	(5 015 000)	153 428 038	153 428 038
H GESTION DES BÂTIMENTS																
H.1 Gestion commune des bâtiments	16 793 100	17 889 600	15 700	17 000	38 070 210	41 471 080					54 879 010	59 377 680	(54 879 010)	(59 377 680)		
H.2 Gestion conjointe des bâtiments	388 000	388 700			1 660 860	1 534 000					2 048 860	1 922 700	(2 048 860)	(1 922 700)		
TOTAL (grand programme H)	17 181 100	18 278 300	15 700	17 000	39 731 070	43 005 080					56 927 870	61 300 380	(56 927 870)	(61 300 380)		

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique

Annexe B

Tableau 3. Budget opérationnel: ventilation des dépenses et des recettes par programme et objet de dépense, aux taux de 2008-2009
(en euros)

Programme	Dépenses de personnel		Voyages en mission		Dépenses de fonctionnement		Technologie de l'information et de la communication		Activités additionnelles au titre du PO et des RSA		Montant total des dépenses		Recettes		Montant net des ressources nécessaires		
	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	2008-2009 ^a	2010-2011	
A ORGANES DIRECTEURS																	
A.1 Réunions des organes directeurs					80 000							80 000				80 000	
Total partiel					80 000							80 000				80 000	
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE																	
B.3 Services juridiques	273 800	273 800										273 800	273 800		273 800	273 800	
Total partiel	273 800	273 800										273 800	273 800		273 800	273 800	
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES																	
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	4 173 445	5 403 155										4 173 445	5 403 155		4 173 445	5 403 155	
Total partiel	4 173 445	5 403 155										4 173 445	5 403 155		4 173 445	5 403 155	
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES																	
D.1 Renforcement des capacités commerciales	4 060 825	3 693 110										4 060 825	3 693 110		4 060 825	3 693 110	
Total partiel	4 060 825	3 693 110										4 060 825	3 693 110		4 060 825	3 693 110	
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT																	
E.1 Énergie et environnement	3 985 170	4 195 090			267 100	551 357						4 252 270	4 746 447		4 252 270	4 746 447	
Total partiel	3 985 170	4 195 090			267 100	551 357						4 252 270	4 746 447		4 252 270	4 746 447	
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS																	
F.1 Recherche et statistiques industrielles stratégiques	650 600	619 200										650 600	619 200		650 600	619 200	
F.2 Programmes spéciaux	1 159 535	1 036 765										1 159 535	1 036 765		1 159 535	1 036 765	
F.3 Programmes régionaux et cohérence au niveau des pays et des régions	2 710 525	2 176 500										2 710 525	2 176 500		2 710 525	2 176 500	
F.4 Appui aux opérations hors Siège	702 100	702 100			257 377							959 477	702 100		959 477	702 100	
Total partiel	5 222 760	4 534 565			257 377							5 480 137	4 534 565		5 480 137	4 534 565	
G SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME																	
G.1 Gestion des ressources humaines	1 769 200	1 404 200										1 769 200	1 404 200		1 769 200	1 404 200	
G.2 Services financiers	1 785 800	1 785 800										1 785 800	1 785 800		1 785 800	1 785 800	
G.3 Achats et logistique	963 600	838 000										963 600	838 000		963 600	838 000	
Total partiel	4 518 600	4 028 000										4 518 600	4 028 000		4 518 600	4 028 000	
I COÛTS INDIRECTS																	
Total partiel																	
Recettes accessoires														(619 200)	(619 200)	(619 200)	(619 200)
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)	22 234 600	22 127 720			524 477	631 357						22 759 077	22 759 077	(619 200)	(619 200)	22 139 877	22 139 877
H GESTION DES BÂTIMENTS																	
TOTAL (grand programme H)																	

^a Tient compte des ajustements apportés à la base budgétaire.

Abréviations: PO: programme ordinaire de coopération technique RSA: ressources spéciales pour l'Afrique.

Annexe C

Postes par grand programme et programme

Programme	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur			Agents des services généraux		
	Budget ordinaire 1	Budget opérationnel 2	Total 3	Budget ordinaire 4	Budget opérationnel 5	Total 6
A ORGANES DIRECTEURS						
A.2 Secrétariat des organes directeurs et relations extérieures	5,00		5,00	3,00		3,00
Total partiel	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
B DIRECTION EXÉCUTIVE ET GESTION STRATÉGIQUE						
B.1 Direction exécutive et gestion stratégique	13,00		13,00	16,00		16,00
B.2 Évaluation	4,00		4,00	2,00		2,00
B.3 Services juridiques	2,00	1,00	3,00	2,00		2,00
B.4 Contrôle interne	4,00		4,00	2,00		2,00
Total partiel	23,00	1,00	24,00	22,00	0,00	22,00
C RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ GRÂCE À DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES						
C.1 Réduction de la pauvreté grâce à des activités productives	51,35	16,85	68,20	24,75	9,80	34,55
Total partiel	51,35	16,85	68,20	24,75	9,80	34,55
D RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES						
D.1 Renforcement des capacités commerciales	35,40	14,30	49,70	16,45	5,25	21,70
Total partiel	35,40	14,30	49,70	16,45	5,25	21,70
E ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT						
E.1 Énergie et environnement	57,70	12,90	70,60	25,40	11,20	36,60
Total partiel	57,70	12,90	70,60	25,40	11,20	36,60
F PROGRAMMES TRANSVERSAUX INTERSECTORIELS ET COHÉRENCE AU NIVEAU DES PAYS						
F.1 Recherche et statistiques industrielles stratégiques	9,95	1,00	10,95	9,85	2,75	12,60
F.2 Programmes spéciaux	10,85	4,45	15,30	3,95	1,65	5,60
F.3 Programmes régionaux et cohérence au niveau des pays et des régions	16,75	9,50	26,25	9,35	0,85	10,20
F.4 Appui aux opérations hors Siège				53,00	17,00	70,00
Total partiel	37,55	14,95	52,50	76,15	22,25	98,40
G SERVICES D'APPUI AU PROGRAMME						
G.1 Gestion des ressources humaines	9,00	1,00	10,00	15,25	9,00	24,25
G.2 Services financiers	9,00	2,00	11,00	24,00	10,00	34,00
G.3 Achats et logistique	7,00	2,00	9,00	24,75	2,00	26,75
G.4 Gestion de l'information et de la communication	11,00		11,00	14,50		14,50
G.5 Direction et gestion	2,00		2,00	4,00		4,00
Total partiel	38,00	5,00	43,00	82,50	21,00	103,50
I COÛTS INDIRECTS						
Total partiel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL (à l'exclusion du grand programme H)	248,00	65,00	313,00	250,25	69,50	319,75
H GESTION DES BÂTIMENTS						
H.1 Gestion commune des bâtiments	9,00		9,00	122,00		122,00
H.2 Gestion conjointe des bâtiments				3,00		3,00
TOTAL (grand programme H)	9,00	0,00	9,00	125,00	0,00	125,00